

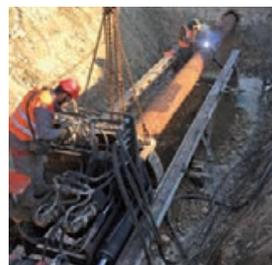
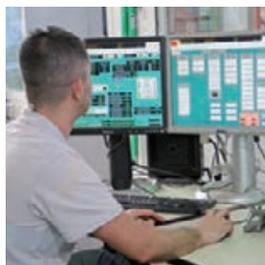
Ampuis | Chasse-sur-Rhône |
Chonas-l'Amballan | Chuzelles
| Condrieu | Échalas | Estrablin |
Eyzin-Pinet | Jardin | Les Côtes-d'Arey
| Les Haies | Loire-sur-Rhône |
Longes | Luzinay | Meyssiez |
Moidieu-Détourbe | Pont-Évêque
| Reventin-Vaugris | Sainte-Colombe |
Saint-Cyr-sur-le-Rhône | Saint-Romain-en-Gal
| Saint-Romain-en-Gier | Saint-Sorlin-de-Vienne
| Septème | Serpaize | Seyssuel |
Trèves | Tupin-et-Semons | Vienne
| Villette-de-Vienne

Agence
GCO
GEL
HYDRO-ALCOOLIQUE

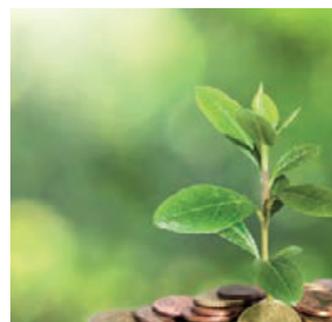
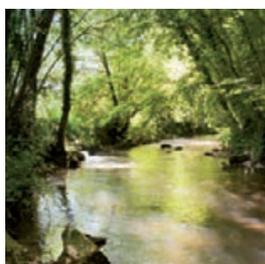
RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020





- 4** PRÉSENTATION DE VIENNE CONDRIEU AGGLOMÉRATION
- 12** SERVICES TRANSVERSAUX
- 24** ACCESSIBILITÉ
- 26** ÉCONOMIE
- 34** TOURISME
- 40** JAZZ À VIENNE
- 44** PETITE ENFANCE
- 48** COHÉSION SOCIALE
- 58** AMÉNAGEMENT URBAIN
- 64** CYCLE DE L'EAU - ASSAINISSEMENT
- 69** CYCLE DE L'EAU - EAU POTABLE
- 72** CYCLE DE L'EAU - GEMAPI
- 74** VOIRIE
- 78** ENVIRONNEMENT - GESTION DES DÉCHETS
- 82** ENVIRONNEMENT - TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET BIODIVERSITÉ
- 86** TRANSPORTS ET MOBILITÉ
- 90** ÉQUIPEMENTS SPORTIFS
- 94** CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT
- 96** RAPPORT FINANCIER
- 102** LEXIQUE





édito

Mesdames, Messieurs,

Cette année 2020 aura été vraiment particulière à plus d'un titre.

Malgré la crise sanitaire et les différentes périodes de confinement, Vienne Condrieu Agglomération et ses agents ont répondu présents pour continuer à assurer leurs missions de service public. Vous pourrez retrouver dans ce rapport d'activité une synthèse des différentes actions et chantiers entrepris en 2020 dans les différents domaines d'activités de la Communauté d'Agglomération.

J'ai une pensée particulière pour nos agents de collecte qui ont assuré chaque jour le ramassage de nos déchets, pour nos agents de l'eau et de l'assainissement qui ont permis à nos réseaux de continuer à fonctionner normalement ou à nos équipes de la petite enfance qui se sont relayées 7 jours sur 7 pour assurer la garde des enfants du personnel soignant.

Afin de limiter les impacts de la crise et d'accompagner les acteurs économiques les plus touchés, Vienne Condrieu Agglomération s'est mobilisée aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Banque des territoires, afin d'apporter son soutien aux entreprises en complément des aides de l'Etat, soit sous la forme d'avances remboursables, soit sous la forme de subventions pour leurs investissements.

Afin de continuer à donner du travail à nos entreprises et de stimuler l'activité économique, nous avons fait le choix de continuer notre politique d'investissement élevé. De grands chantiers ont ainsi pu être lancés comme l'extension et la modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal ou le parking en ouvrage à l'espace Saint-Germain.

L'année 2020 aura vu début juillet le renouvellement du conseil communautaire et la constitution du nouvel exécutif. Les élus se sont rapidement mis au travail et je tiens à les remercier, ainsi que l'ensemble des agents communautaires pour leur implication dans la vie de notre Agglomération et au service du territoire.

Thierry Kovacs,

Président de Vienne Condrieu Agglomération

RAPPORT
D'ACTIVITÉ

2020

Vienne Condrieu Agglomération

Espace Saint-Germain / Bâtiment Antarès
30, avenue du Général Leclerc - BP 263 /
38217 Vienne Cedex

Tél : 04 74 78 32 10 / Fax : 04 74 53 54 26
info@vienne-condrieu-agglomeration.fr
et www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

Directrice de la publication :
Claudine Perrot-Berton

Rédactrice en chef : Brigitte Caruana

Rédaction : Les services de l'Agglo

Conception graphique : Catherine Ornon

Impression : Imprimerie ZIMMERMAN

Imprimé à 200 exemplaires

sur du papier respectueux de l'engagement environnemental
labellisé PEFC (Programme Européen des Forêts Certifiées)



- Le territoire, son fonctionnement

- Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

- Compétences obligatoires
- Compétences optionnelles
- Compétences facultatives

- Les élus

L'Agglo

L'Agglo

Vienne Condrieu Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale, né de la fusion de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de Meyssiez.

C'est un espace de solidarité qui compte 30 communes en vue d'élaborer et de construire un projet commun de développement et d'aménagement du territoire.

Vienne Condrieu Agglomération exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, des compétences dites obligatoires, optionnelles et facultatives.

Comment fonctionne Vienne Condrieu Agglomération ?

Vienne Condrieu Agglomération est administrée par un conseil communautaire.

Celui-ci est composé de 51 délégués issus des 30 communes membres. Le conseil communautaire délibère, vote les projets et prend notamment les décisions d'ordre budgétaire.

Depuis juillet 2020, le bureau communautaire est composé :

- du Président
Il ordonne et exécute les délibérations du conseil communautaire. Il ordonne les dépenses et prescrit l'exécution des recettes.
- de 15 Vice-Présidents et de 16 conseillers délégués
Ils ont la responsabilité d'une délégation et préparent les dossiers et projets qui seront soumis en commission, en bureau et en conseil communautaire.

■ Les commissions thématiques :

- sont présidées par un vice-président ou un conseiller délégué de Vienne Condrieu Agglomération,
- ouvertes aux 592 conseillers municipaux, ce sont des instances de propositions et de consultation.

Vienne Condrieu Agglomération compte 18 commissions thématiques :

- Administration générale
- Finances
- Économie - Commerce - Artisanat
- Agriculture
- Aménagement
- Habitat
- Petite enfance
- Insertion - Emploi - Réussite éducative
- Cohésion sociale (contrat de ville, politique sociale de l'habitat, santé, jeunesse, téléalarme, FPH...)
- Commission Tourisme
- Voirie
- Assainissement et eau potable
- Rivières, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations
- Environnement Air Énergie Climat
- Gestion des déchets
- Transports et mobilité
- Événements culturels et sportifs de rayonnement communautaire
- Équipements sportifs



Info



1^{er} janvier 2018

date de création

30 communes membres

18 communes en Isère et 12 dans le Rhône

Vienne

Sous-préfecture : ville centre

419 km² superficie

91 896 habitants en 2021

Populations totale en vigueur au 1^{er} janvier 2021

Les compétences de Vienne Condrieu Agglomération

■ Compétences obligatoires

• Développement économique

- > Actions de développement économique ;
- > Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités, industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique ;
- > Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- > Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme.

• Aménagement de l'espace communautaire

- > Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) ;
- > Transports collectifs, Plan de mobilité (PDM) et transports scolaires ;
- > Plan local d'urbanisme ;
- > Création et réalisation de Zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.

• Équilibre social de l'habitat

- > Politique en faveur du logement social, d'intérêt communautaire ;
- > Programme Local de l'Habitat ;

- > Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat ;
- > Actions en faveur du logement des personnes défavorisées ;
- > Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.

• Politique de la ville

- > Élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- > Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- > Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

• Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

• Eau

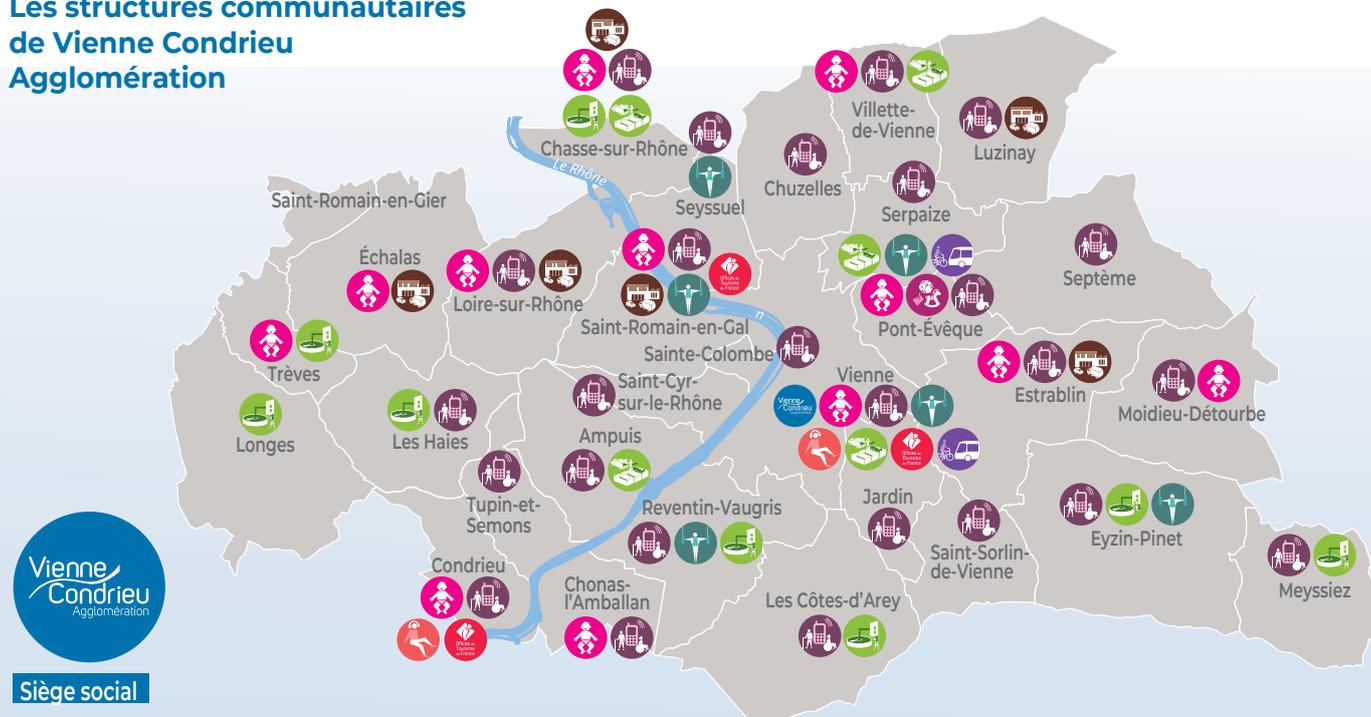
• Assainissement des eaux usées

• Gestion des eaux pluviales

• Accueil des gens du voyage (aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil)

• Prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés

Les structures communautaires de Vienne Condrieu Agglomération



Siège social



Équipements Petite Enfance

- Établissement d'accueil du jeune enfant (EAJE)
- Relais d'Assistantes Maternelles
- Lieu d'accueil parents enfants
- Ludothèque



Jeunesse



Téléalarme



Déchèteries



Stations d'épuration



Équipements transports



Équipements Sportifs



Accueils touristiques



Zones d'activités en cours de commercialisation

■ Compétences optionnelles

- **Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire.**
- **Création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire.**
- **Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie**
 - > Lutte contre la pollution de l'air et contre les nuisances sonores.
 - > Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.
- **Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.**
 - > Équipements sportifs des collèges et lycées.
 - > Stade nautique à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet.
 - > Halle sportive à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aire de grands jeux à Saint-Romain-en-Gal.
 - > Aéroport situé à Reventin-Vaugris.
 - > Boulodrome à Vienne.
 - > Stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris.
 - > Piste de bi-cross à Pont-Évêque.
 - > Ponton flottant de l'Île Barlet à Saint-Romain-en-Gal.
- **Action sociale d'intérêt communautaire**
 - > Animation et gestion de l'ensemble des Relais d'Assistants Maternelles situés sur le territoire du pays viennois.
 - > Financement et gestion d'établissements d'accueil du jeune enfant du territoire.
 - > Financement des ludothèques.
 - > Coordination du schéma d'organisation des services liés à l'enfance.
 - > Mise en place et suivi de politiques contractuelles en matière de petite enfance.
 - > Dispositif de téléalarme en faveur des personnes âgées et handicapées.



■ Compétences facultatives

• Aménagement du territoire

- > Aménagement de sites stratégiques pour le développement du territoire.
- > Politiques contractuelles de développement local.
- > Participation au financement d'infrastructures ayant un intérêt pour l'agglomération.
- > Toutes actions contribuant à l'accueil et au maintien de services publics sur le territoire communautaire.

• Environnement

- > Soutien à la mise en valeur des sites naturels sensibles et du patrimoine naturel du territoire ; soutien aux actions en faveur de la biodiversité.
- > Élaboration et mise en œuvre de tout document communautaire d'orientation en matière d'environnement et de développement durable, sans préjudice de l'intervention des communes pour ce qui les concerne.
- > La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.
- > La lutte contre la pollution.
- > La protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines.
- > La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques.
- > L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.
- > Actions de soutien au développement des énergies renouvelables.

• Transports et déplacements

- > Sensibilisation et actions en faveur des modes de déplacement non polluants.
- > Installation et entretien des abribus affectés aux réseaux de transports urbains et scolaires.

• Développement touristique

- > Schéma de développement touristique.
- > Opérations d'investissement permettant l'application du schéma de développement touristique.

• Rayonnement communautaire

- > Organisation et gestion du festival « Jazz à Vienne » et mise en œuvre de toute action ou opération permettant son développement dans le cadre du rayonnement touristique et du développement économique et culturel de l'agglomération.
- > Soutien et organisation de manifestations et événements culturels et/ou sportifs participant au rayonnement communautaire.

• Sécurité et hygiène

- > Participation financière à la lutte contre l'incendie et les secours.
- > Participation au financement de la gestion des fourrières animales.

• Technologies de l'information et de la communication

- > Soutien technique et/ou financier au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques au titre de l'article L 1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- > Informatique dans les écoles maternelles et élémentaires.

• Autres domaines

- > Élaboration du plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.



Lors d'un conseil communautaire

les membres du bureau

Thierry Kovacs, Président
> Vienne

Virginie Ostojic

1^{er} vice-présidente en charge des transports
> Saint-Romain-en-Gier

Isidore Polo

2^e vice-président en charge de l'environnement,
de l'air, de l'énergie et du climat
> Saint-Sorlin-de-Vienne

Martine Faïta

3^e vice-présidente en charge du développement
économique
> Pont-Évêque

Gérard Banchet

4^e vice-président en charge de l'administration
générale et du personnel
> Ampuis

Marielle Morel

5^e vice-présidente en charge de l'aménagement
du territoire
> Chuzelles

Sylvain Laignel

6^e vice-président en charge de l'emploi,
de l'insertion et de la réussite éducative
> Estrablin

Christiane Jury

7^e vice-présidente en charge de la commande
publique
> Échalas

André Masse

8^e vice-président en charge des finances
> Sainte-Colombe

Lucette Girardon-Tournier

9^e vice-présidente en charge de la petite enfance
> Chonas-l'Amballan

Alain Clerc

10^e vice-président en charge de l'assainissement
> Septème

Thérèse Corompt

11^e vice-présidente en charge de la politique
sociale de l'habitat, de la jeunesse, de la santé et
de la téléalarme
> Condrieu

Guy Martinet

12^e vice-président en charge du haut débit et
des grandes infrastructures
> Loire-sur-Rhône

Marie-Pierre Jaud-Sonnerat

13^e vice-présidente en charge du tourisme
> Saint-Romain-en-Gal

Frédéric Belmonte

14^e vice-président en charge de l'agriculture
> Seyssuel

Christian Janin

15^e vice-président en charge de la voirie
communautaire
> Eyzin-Pinet

Les 16 conseillés délégués et autres membres du bureau

Laurence Lemaître

en charge des modes doux de
déplacements
> Les Haies

Bernard Louis

en charge de la gestion des déchets
> Villette-de-Vienne

Christophe Charles

en charge du développement et de la
rénovation de l'habitat - gens du voyage
> Luzinay

Pascal Chaumartin

en charge du commerce et de l'artisanat
> Vienne

Claudine Perrot-Berton

en charge de la communication
institutionnelle
> Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Thierry Quintard

en charge du handicap et de l'accessibilité
> Jardin

Michel Thommès

en charge des espaces naturels, de la
préservation de la biodiversité et de la
lutte contre l'ambrosie
> Les Côtes-d'Arej

Annick Guichard

en charge des événements sportifs et
culturels d'intérêt communautaire
> Trèves

Gérard Lambert

en charge de la gestion des milieux
aquatiques et de la prévention des
inondations
> Moidieu-Détourbe

Lucien Bruyas

en charge des circuits courts
en agriculture
> Longes

Stéphane Plantier

en charge de l'informatique
dans les écoles
> Meyssiez

Max Kéchichian

en charge des équipements sportifs
communautaires
> Serpaize

Pascal Gerin

en charge de l'assainissement non
collectif
> Tupin-et-Semons

Bernard Linage

en charge des stations d'épuration
> Vienne

Claude Bosio, membre du bureau

> Chasse-sur-Rhône

Blandine Vidor, membre du bureau

> Reventin-Vaugris

Les conseillers communautaires

Manuel Belmonte

conseiller communautaire
> Vienne

Christophe Bouvier

conseiller communautaire
> Chasse-sur-Rhône

Bernard Catelon

conseiller communautaire
> Condrieu

Michèle Cédric

conseillère communautaire
> Vienne

Mari Carmen Conesa

conseillère communautaire
> Vienne

Patrick Curtaud

conseiller communautaire
> Vienne

Jean-Yves Curtaud

conseiller communautaire
> Vienne

Alexandra Deruaz-Pepin

conseillère communautaire
> Vienne

Michèle Desestret-Fournet

conseillère communautaire
> Vienne

Annie Dutron

conseillère communautaire
> Vienne

Claire El Boukili-Mallein

conseillère communautaire
> Vienne

Jean-François Merle

conseiller communautaire
> Vienne

Daniel Paraire

conseiller communautaire
> Vienne

René Pasini

conseiller communautaire
> Pont-Évêque

Herminia Privas

conseillère communautaire
> Chasse-sur-Rhône

Adrien Rubagotti

conseiller communautaire
> Vienne

Maryline Silvestre

conseillère communautaire
> Vienne

Jacques Thoizet

conseiller communautaire
> Vienne

Jean-André Thomassy

conseiller communautaire
> Pont-Évêque

Les 15 Vice-présidents

Les membres du bureau



Le Président

Thierry Kovacs

Président
 ▶ Maire de Vienne
 ▶ Conseiller régional



Claudine Perrot Berton

1^{er} Vice-Présidente en charge de l'Administration générale, du personnel, de la mutualisation et de la communication institutionnelle
 ▶ Maire de Saint-Cyr-sur-le-Rhône



Denis Peillot

2^e Vice-Président en charge du Climat et de la transition énergétique
 ▶ Maire d'Estrablin



Martine Faïta

3^e Vice-Présidente en charge du Développement économique
 ▶ Maire de Pont-Évêque



Christophe Bouvier

4^e Vice-Président en charge des Finances
 ▶ Maire de Chasse-sur-Rhône



Annick Guichard

5^e Vice-Présidente en charge de la Petite enfance
 ▶ Maire de Trèves



Philippe Marion

6^e Vice-Président en charge de la Politique sociale de l'habitat, de la réussite éducative et de la jeunesse
 ▶ Maire de Condrieu



Virginie Ostojic

7^e Vice-Présidente en charge des Équipements sportifs d'intérêt communautaire
 ▶ Maire de Saint-Romain-en-Gier



Nicolas Hyvernat

8^e Vice-Président en charge des Transports et des mobilités
 ▶ Maire de Chuzelles



Alain Clerc

9^e Vice-Président en charge de l'Assainissement
 ▶ Maire de Septème



Christian Janin

10^e Vice-Président en charge de la Commande publique
 ▶ Maire d'Eyzin-Pinet



Frédéric Belmonte

11^e Vice-Président en charge de l'Agriculture
 ▶ Maire de Seyssuel



Richard Bonnefoux

12^e Vice-Président en charge de la Voirie
 ▶ Maire d'Ampuis



Christophe Charles

13^e Vice-Président en charge du Programme Local de l'Habitat et de la politique de la Ville
 ▶ Maire de Luzinay



Luc Thomas

14^e Vice-Président en charge de l'Aménagement et de la planification
 ▶ Maire de Saint-Romain-en-Gal



Max Kechichian

15^e Vice-Président en charge de l'Eau potable
 ▶ Maire de Serpaize

Les suppléants

Les communes n'ayant qu'un seul conseiller communautaire ont un suppléant.

Karinne David

▶ Ampuis

Christine Kowalski

▶ Chonas-l'Amballan

Isabelle Maurin

▶ Chuzelles

Julie Bonnefoy

▶ Échalas

Réfiija Babacic

▶ Estrablin

Nadège Nivon

▶ Eyzin-Pinet

Patrice Ambrosioni

▶ Jardin

Joëlle Paolucci

▶ Les Haies

Sandrine Silvestre

▶ Les Côtes-d'Arey

Nathalie Journoud

▶ Loire-sur-Rhône

Didier Teste

▶ Longes

Annie Bec

▶ Luzinay

Gilbert Vaucherot

▶ Meyssiez

Céline Messina

▶ Moidieu-Detourbe

Alain Orengia

▶ Reventin-Vaugris

Roger Simon

▶ Saint-Romain-en-Gier

Laurent Soy

▶ Saint-Cyr-sur-le-Rhône

Marie-Thérèse Morand

▶ Sainte-Colombe

Christiane Laurent

▶ Saint-Romain-en-Gal

Marcelle Delphis

▶ Saint-Sorlin-de-Vienne

Anne-Sophie Roche-Brunel

▶ Septème

Janine Crivelli

▶ Serpaize

Virginie Novotny

▶ Seyssuel

Michel Charmet

▶ Trèves

Christophe Gonon

▶ Tupin-et-Semons

Hélène Perdrille

▶ Villette-de-Vienne

Les 16 conseillers délégués et autres membres du bureau



Évelyne Ziboura
Conseillère déléguée en charge de la Santé, de l'accessibilité, de la qualité de l'air et de la lutte contre l'ambroisie
► Maire de Jardin



Christian Borel
Conseiller délégué en charge du Tourisme
► Maire des Côtes-d'Arey



Isidore Polo
Conseiller délégué en charge de la Biodiversité et des chartes forestières
► Maire de Saint-Sorlin-de-Vienne



Maryline Silvestre
Conseillère déléguée en charge de l'Économie circulaire
► Adjointe au Maire de Vienne



Guy Martinet
Conseiller délégué en charge du Déploiement du très haut débit
► Maire de Loire-sur-Rhône



Marc Deleigue
Conseiller délégué en charge des Grandes infrastructures routières, ferroviaires et fluviales
► Maire de Sainte-Colombe



Jean Tissot
Conseiller délégué en charge de la Gestion et de la valorisation des déchets
► Maire de Villette-de-Vienne



Blandine Vidor
Conseillère déléguée en charge de la Téléalarme
► Maire de Reventin-Vaugris



Fabien Kraehn
Conseiller délégué en charge du Commerce
► Maire d'Échalas



Martin Daubrée
Conseiller délégué en charge de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations
► Maire de Tupin-et-Semons



Charles Todaro
Conseiller délégué en charge de l'Emploi et de l'insertion
► Maire de Meyssiez



Thierry Sallandre
Conseiller délégué en charge des Modes doux de déplacements
► Maire de Les Haies



Christian Petrequin
Conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'évaluation et des relations avec le Conseil de Développement
► Maire de Moidieu-Détourbe



Jean Proença
Conseiller délégué en charge des Événements culturels et sportifs d'intérêt communautaire
► Maire de Chonas-l'Amballan



Lucien Bruyas
Conseiller délégué en charge des Circuits courts
► Maire de Longes



Lévon Sakounts
Conseiller délégué en charge de l'Informatique dans les écoles
► Adjoint au Maire de Vienne

Les 19 autres conseillers communautaires



Jacques Boyer
Conseiller communautaire
► Vienne



Erwann Binet
Conseiller communautaire, Conseiller départemental
► Vienne



Dalila Brahmi
Conseillère communautaire
► Pont-Évêque



Michèle Cédric
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



Jean-Yves Curtaud
Conseiller communautaire
► Vienne



Patrick Curtaud
Conseiller communautaire, Vice-Président du Département de l'Isère
► Vienne



Florence David
Conseillère communautaire
► Vienne



Hilda Dermidjian
Conseillère communautaire
► Vienne



Annie Dutron
Conseillère communautaire
► Vienne



Anny Gelas
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Claude Luciano
Conseiller communautaire
► Vienne



Catherine Martin
Conseillère communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Daniel Parais
Conseiller communautaire
► Vienne



Brigitte Pham-Cuc
Conseillère communautaire
► Vienne



Jean-Paul Phily
Conseiller communautaire
► Pont-Évêque



Sophie Pornet
Conseillère communautaire
► Vienne



Dominique Roux
Conseillère communautaire, Conseillère régionale
► Vienne



André Jean Terra
Conseiller communautaire
► Chasse-sur-Rhône



Béatrice Tranchant
Conseillère communautaire
► Condrieu

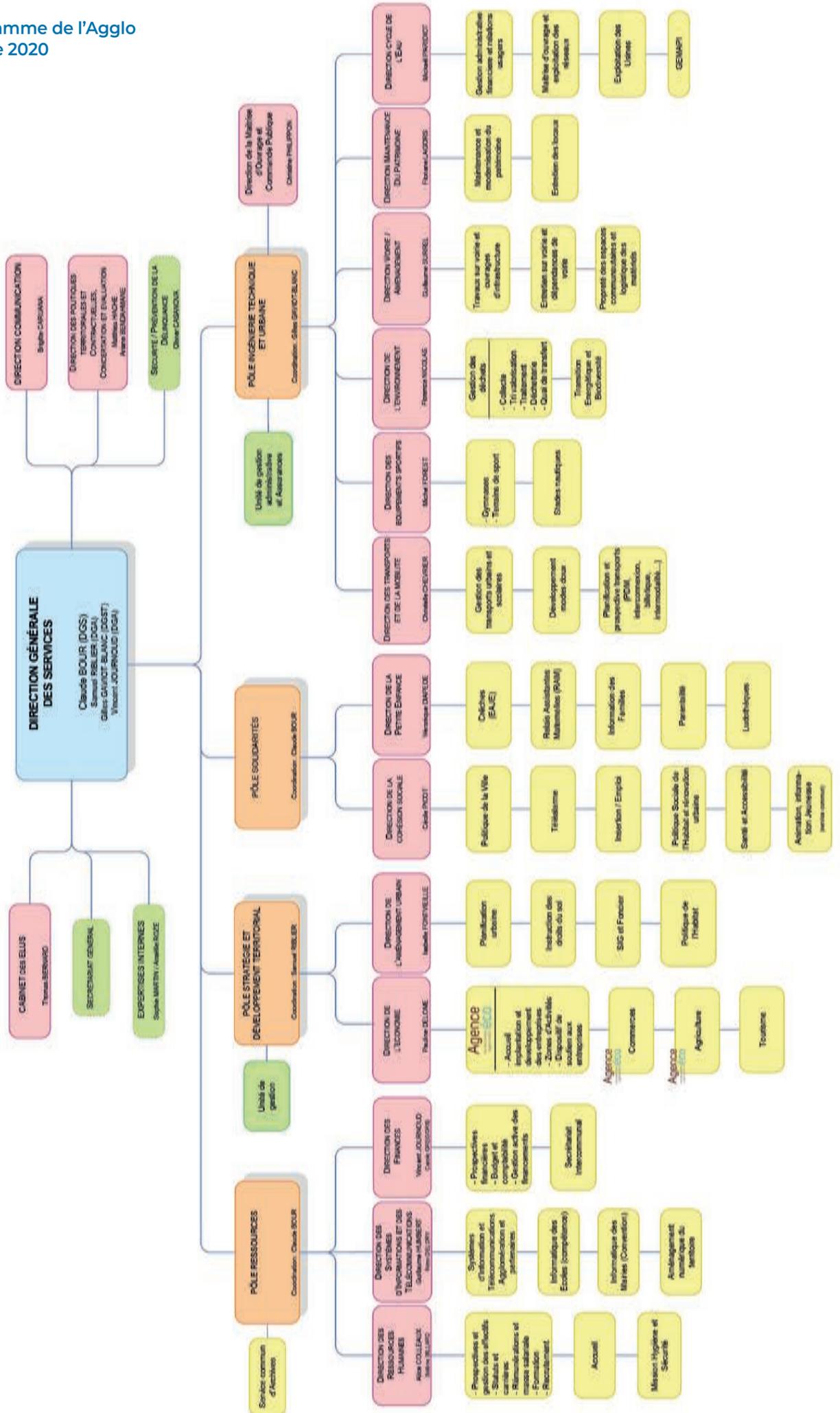


Les services transversaux sont :

- La direction des ressources humaines composée de 7 collaborateurs
- Le service expertises internes composé de 2 collaborateurs
- Le secrétariat général composé de 2 collaborateurs
- La direction des finances composée de 7 collaborateurs
- la direction de la maintenance et patrimoine composé de 4 collaborateurs
- la direction de la maîtrise d'ouvrage composée de 2 collaborateurs
- La direction de la commande publique composée de 5 collaborateurs
- la direction des politiques territoriales composée de 3 collaborateurs
- La direction des systèmes d'information et des télécommunications et de l'aménagement numérique composée de 8 collaborateurs
- La direction de la communication composée de 5 collaborateurs



Organigramme de l'Agglo novembre 2020



Ressources humaines

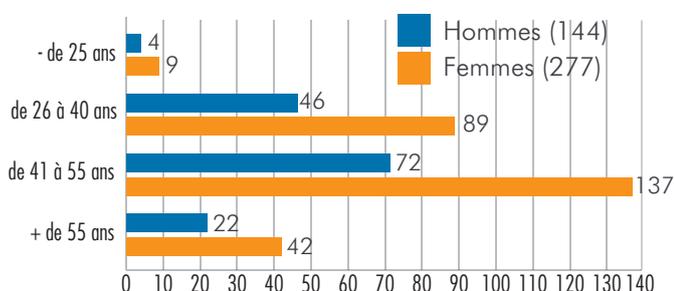
Les missions de la direction des ressources humaines sont les suivantes : gestion des carrières professionnelles des agents publics, du temps de travail, des recrutements, des retraites, des rémunérations et du suivi de la masse salariale, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, participation à la communication interne, aux instances paritaires.

La direction des ressources humaines est composée de 7 agents : 1 directrice, 1 responsable de formation, 3 gestionnaires de carrières, 1 gestionnaire de paie et 1 assistante.

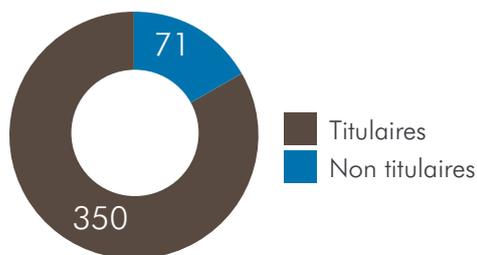
Sont rattachés à la fonction ressources humaines l'accueil assuré par 2 agents et la mission Hygiène et sécurité assurée par 1 agent.

■ Nombre d'agents sur emploi permanent : 421

Répartition des agents par tranche d'âge et sexe :



Répartition contractuels / titulaires :



Chiffres clés

70 stagiaires écoles accueillis. Ce nombre est en baisse par rapport aux années précédentes compte tenu de l'annulation des stages pendant la période de confinement total. Toutefois les stages ont repris dès lors que les services ont pu reprendre le travail en présentiel.

43 recrutements (mutation, départs à la retraite...)

1 204 arrêtés administratifs établis

Répartition des agents par entité

Direction Générale et services rattachés	13
Pôle ressources	33
Finances	6
Ressources Humaines	7
Systèmes d'information et Télécommunications	8
Autres services ressources (archives, accueil, H&S...)	12
Pôle Stratégie et Développement Territorial (PSDT)	28
Aménagement (ADS, foncier, SIG, habitat, rénovation urbaine...)	18
Développement économique	6
Politiques territoriales	3
Unité de gestion	1
Pôle Solidarités	188
Cohésion sociale (politique de la ville, PLIE)	11
Petite Enfance	164
Service commun jeunesse	6
Téléalarme	7
Pôle Ingénierie Technique et Urbaine (PITU)	156
Commande publique et maîtrise d'ouvrage	7
Équipements sportifs	25
Voirie, réseaux et équipe polyvalente	16
Transports et déplacements	6
Cycle de l'eau	47
Environnement	49
Maintenance et patrimoine	4
Unité de gestion	2

Nombres d'arrivées et de départs en 2020 sur emplois permanents

- 27 départs (retraites, mutation, fin de contrat...)
- 37 arrivées sur emplois permanents

Zoom

Gestion administrative de la crise sanitaire COVID 19 : gestion statutaire des absences, protocole de retenue de congés en fonction des jours de confinement, définition des modalités et attribution d'une prime exceptionnelle liée à la continuité des services publics pendant le confinement sanitaire.

Organisation de 3 Comités Techniques

- Définition des conditions requises pour bénéficier du Complément Indemnitaire Annuel
- Redéfinition du système d'astreintes à Vienne Condrieu Agglomération : organisation et modalités d'indemnisation
- Télétravail : début de la réflexion autour du télétravail, réflexion initiée notamment suite au confinement sanitaire et à la mise en télétravail d'une grande partie des agents.

Hygiène et sécurité

■ COVID19

L'année 2020 a été marquée par la COVID19 et l'adaptation constante des protocoles et des procédures afin de permettre aux agents de travailler en sécurité. Les agents ont été équipés en masque adapté selon leur poste (FFP2, masques chirurgicaux ou masques tissus) et des solutions hydroalcooliques ont été distribuées. L'entretien des locaux a été également renforcé. 3 CHSCT ont été tenus en 2020, afin de présenter notamment les protocoles de déconfinement et de travail en sécurité sanitaire.

■ Ergonomie des postes de travail

2020 a été aussi l'année de mise en œuvre du projet ergonomie des postes de travail à Antarès.

L'Agglo a été accompagnée par un kinésithérapeute ergonomiste afin d'étudier chaque poste de travail, de faire des préconisations mais aussi d'accompagner l'adaptation des postures via des formations pratiques. Ce projet se poursuivra en 2021.

Expertises internes

Le service expertises internes, rattaché à la Direction Générale des Services, est composé de 2 chargées de mission.

Le service expertises internes est rattaché à la Direction Générale des Services. Il assure une fonction de conseil et d'expertise en matière juridique et organisationnelle auprès de la Direction Générale, des services de l'Agglo et des Établissements Publics rattachés à Vienne Condrieu Agglomération ainsi que des communes.

Ce service intervient dans le suivi de projets transversaux, les dossiers d'administration générale, les transferts de compétences, le schéma de mutualisation des services et les conventions qui en découlent, les procédures de délégation de service public, les contrats et conventions, le conseil juridique et participe également à la passation des marchés publics en appui au service commande publique.

Au titre de l'année 2020 le service expertises internes est intervenu notamment sur les dossiers suivants :

■ Élections communales et intercommunales de mars et juin 2020, mise en place du nouvel exécutif et du conseil communautaire

L'année 2020 a été une année de renouvellement des conseils municipaux et communautaire. Les élections ont eu lieu les 15 mars et 28 juin 2020 et ont permis de désigner les nouveaux conseillers communautaires. Le conseil communautaire a pu s'installer en juillet, élire son Président, ses Vice-présidents et son Bureau. Le service expertises internes a travaillé en amont pour préparer les délibérations, élire les représentants de l'Agglo dans les différents organismes (syndicats, associations), élaborer un nouveau règlement intérieur de l'Agglo, les arrêtés, et la mise en place des commissions obligatoires (commission d'appel d'offres...). Une réunion des DGS et secrétaires des 30 communes de l'Agglo a également été organisée pour préparer les élections.

Un appui juridique du service a été apporté aux EPIC Jazz à Vienne et Office de Tourisme pour leur installation suite au renouvellement des conseils municipaux et communautaire.

■ Dématérialisation des dossiers du conseil communautaire et information des conseillers municipaux

La Loi 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, impose désormais aux collectivités la communication dématérialisée des convocations, de l'ordre du jour et des notes de synthèse des conseils municipaux et communautaires. Dans ce cadre, l'Agglo avec l'appui du service expertises internes et du service Systèmes d'information et télécommunications s'est organisée et a mis en place un dispositif permettant la dématérialisation des conseils communautaires. Les conseillers communautaires titulaires ont été équipés de tablettes numériques. Un dispositif a également été mis en place pour renforcer l'information des conseillers municipaux (envoi de l'ensemble du dossier du conseil communautaire de manière dématérialisée aux conseillers municipaux).

■ Gouvernance de l'Agglo et continuité d'action durant la crise sanitaire de la COVID 19

Le service expertises internes a réalisé une veille juridique dans le cadre de la crise sanitaire qui a fortement impacté le fonctionnement des instances de l'Agglomération. Il a fallu régler de nombreux points juridiques et suivre au jour le jour les textes qui sortaient (confinements, état d'urgence sanitaire, mandat des élus et réunions du conseil entre les deux tours des élections, pouvoirs du Président, modalités de réunions des conseils, visioconférence...).

■ Installation et animation de la commission administration générale

Le service expertises internes a organisé l'installation de la commission administration générale en novembre 2020 avec l'élection de sa Présidente (séance en visioconférence). À cette occasion les mutualisations mises en place ont été présentées aux nouveaux élus de la commission.

■ Commission consultative des services publics locaux (CCSPL)

Le service expertises internes a préparé, réuni et animé la CCSPL. La commission a examiné les rapports d'activités des délégataires des délégations de services publics et les rapports sur le Prix et la Qualité du Service.

■ Assistance juridique aux services

Le service expertises internes a travaillé avec les services sur différents sujets :

- Montage et/ou relecture et suivi de conventions,
- Relecture d'avenants,
- Réponse à des demandes juridiques des services de l'Agglo et des communes (modèles de délibération...) et accompagnement des communes dans la mise en place de leurs projets (mutualisation d'équipements, mise à disposition du domaine public),
- Suivi de pré-contentieux et de contentieux (urbanisme, téléalarme...),
- Référent télérecours (plateforme d'échanges des courriers et pièces dans le cadre des contentieux administratifs),
- Recherches juridiques,
- Lancement de consultations pour la sélection de tiers investisseurs afin d'équiper en panneaux photovoltaïques certains bâtiments appartenant à l'Agglo.

■ Délégation de service public (DSP)

- Suivi et finalisation de la procédure pour la DSP Fourrière automobile Ville de Vienne,
- Préparation, en lien avec l'AMO, du nouveau planning pour le lancement de la DSP transports urbains et scolaires en 2020 (prolongation des DSP en cours suite à la crise sanitaire et report de la nouvelle DSP),
- Préparation, en lien avec l'AMO du planning pour le lancement de la DSP Eau Nord Vienne (suite au transfert de la compétence Eau le 1^{er} janvier 2020 à Vienne Condrieu Agglomération) + marché AMO,
- Suivi de la DSP base nautique et lancement consultation AMO pour le renouvellement de la DSP
- Suivi des conventions de mutualisation conclues avec les communes et les EPIC notamment les conventions d'assistance du service commande publique (présentation du dispositif aux nouveaux élus, renouvellement des conventions).
- Règlement général sur la protection des données (RGPD) : poursuite de l'état des lieux, mise en conformité, réponse aux questions des services, plusieurs réunions sur site (ville de Vienne, plateforme de mobilité, Conseil de développement).
- Renfort du service commande publique (lancement de consultations, passation d'avenants liés à la crise sanitaire, appui juridique sur différentes problématiques rencontrées par le service marchés...)

Chiffres clés



38 conventions traitées

271 dossiers traités

21 rencontres, préconisations, réponses aux services dans le cadre du RGPD depuis 2019

Secrétariat général

Le secrétariat général, rattaché à la direction générale des services, est composé de 2 assistantes de direction.

Le secrétariat général est en charge de l'organisation des assemblées et de la gestion du courrier.

Chiffres clés



7 conseils

14 bureaux

282 délibérations

4 915 courriers enregistrés

L'année 2020 est notamment marquée par le renouvellement du conseil communautaire, de l'exécutif et la mise en place des bases de données des 592 élus municipaux.

Finances

La direction des finances est composée de 7 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjointe au directeur, 1 responsable d'exécution comptable et budgétaire et 4 agents comptables dont 1 exerçant également des missions de secrétariat dans les communes membres.

La mission du service est la gestion des finances de la collectivité. Cela comprend la préparation des budgets en lien avec les services, l'élaboration des maquettes comptables, l'exécution des budgets et la production des comptes administratifs, la gestion de la dette, la rédaction des délibérations portant sur les thématiques budgétaires, financières et fiscales, ou encore le pilotage d'études et d'analyses.

- Comme dans tous les services, l'année 2020 a été marquée par les adaptations nécessaires à la situation sanitaire créée par la pandémie de coronavirus. La continuité de la chaîne comptable a toutefois pu être maintenue grâce à la dématérialisation complète, aux moyens informatiques mis à disposition pour le travail à distance et à la poursuite sans interruption de l'activité des unités comptables dans les services.
- Pour rester dans le domaine de la dématérialisation comptable, l'ensemble de nos fournisseurs a eu l'obligation légale de déposer les factures sur le portail Chorus Pro à compter du 1er janvier 2020. Un important travail de rappel et d'accompagnement à la mise en œuvre de cette règle a été mené auprès des entreprises.
- En septembre, signature de la charte d'engagements du nouveau réseau de proximité des finances publiques. Celle-ci décrit la nouvelle organisation des finances publiques qui va être mise en place sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération, liste la localisation et les modalités de présence des différents services et fixe la gouvernance pour le suivi de cette présence territoriale.
- Sur le plan fiscal, un travail important a été mené sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères afin de la sécuriser juridiquement, avec une délibération sur l'harmonisation progressive des trois taux existant actuellement sur le

territoire et une autre précisant la définition et le mode de calcul des dépenses indirectes affectées à la gestion des déchets.

- Vote du budget de Vienne Condrieu Agglomération le 28 janvier 2020, avec deux nouveaux budgets annexes cette année : l'eau potable et le parc de stationnement de l'espace Saint-Germain.
- Et comme chaque année à l'automne, préparation du débat d'orientation budgétaire et élaboration du budget primitif de l'année suivante. Une vigilance toute particulière a dû être portée à la fiscalité qui fait l'objet de deux réformes d'envergure : la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la diminution des impôts de production qui affecte les bases de la cotisation foncière des entreprises.

Chiffres clés

15 842 mandats et titres émis dont **10 816** sur le budget principal et **3 302** sur les budgets eau et assainissement

9 573 factures enregistrées

Maintenance du patrimoine

La direction maintenance du patrimoine composée de 4 collaborateurs (1 technicien et 3 agents) assure l'entretien des 86 bâtiments dont l'Agglo est propriétaire.

La direction réalise les interventions de dépannages, réparations en électricité, plomberie, menuiserie, serrurerie, etc. dans tous les bâtiments. Il s'agit de dépannages suite à des dysfonctionnements signalés par les occupants des sites mais aussi de petits chantiers pour accompagner les projets des services.

Quelques exemples :

- remplacement des luminaires des bureaux par des leds pour améliorer la qualité de l'éclairage tout en diminuant les consommations d'énergie,
- création de branchements d'eau et d'électricité pour des appareils électroménagers,
- modification des branchements d'eau pour installer les centrales de dilution des crèches,
- aménagements de placards,
- pose de tableaux, étagères en accompagnement de travaux de rénovation ou de déménagements de services,
- pose et câblage des bornes de recharge des véhicules électriques.

Chiffres clés

En plus du siège de l'Agglo, le service assure l'entretien de :

24 structures petite enfance

11 établissements sportifs

2 stations d'épuration

7 bâtiments du service environnement

12 bâtiments des services économique et foncier

8 bâtiments transports

8 bâtiments jeunesse ou cohésion sociale

13 bâtiments techniques

Maîtrise d'ouvrage

La direction de la maîtrise d'ouvrage est composée de 2 collaborateurs, une directrice et une technicienne.

La direction de la maîtrise d'ouvrage est en charge des projets d'investissement de Vienne Condrieu Agglomération.

■ Livraisons

- Livraison de la plateforme de mobilité à Pont-Évêque (2^e partie)
- Livraison du Waterjump, à la base nautique de Condrieu Les Roches
- Livraison des bureaux réaménagés à Antarès
- Livraison du local vélo impasse de la tour peinte à Vienne

■ Étude et travaux

- Études en cours pour le projet global du site Logistirail à Saint-Romain-en-Gal – début des travaux en 2022
- Travaux en cours sur l'extension de la crèche des Cèdres – réception des travaux : été 2021
- Travaux en cours sur les façades de l'immeuble de bureaux rue Denfert
- Études en cours pour la modernisation du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal – début des travaux au printemps 2021
- Études en cours pour la création d'un parking en superstructure espace Saint-Germain à Vienne – début des travaux en 2021

- Début des études pour le nouveau local vélo place du palais à Vienne – travaux au printemps 2021
- Début des études pour la création de deux terrains de beach volley au gymnase de Saint Romain-en-Gal – travaux au printemps 2021
- Études en cours pour le ravalement des façades de la nouvelle pépinière d'entreprises – travaux au printemps 2021
- Études en cours pour la rénovation énergétique du siège Antarès
- Études en cours pour le projet d'hôtel d'entreprises à Ellipse Espace Saint Germain à Vienne

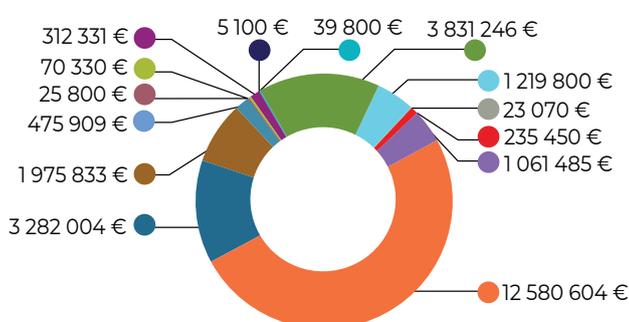
■ Concours

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'extension de la halte fluviale : mars 2021, début des travaux : dernier trimestre 2022.

Commande publique

La direction de la commande publique est un service commun entre la ville de Vienne et l'Agglo. Ce service est composé de 5 collaborateurs, 1 directrice, 3 instructeurs des procédures de commande publique (dont un référent à la ville de Vienne et assistance aux communes) et 1 assistante.

La direction de la commande publique est chargée de l'élaboration et de la mise en place de l'ensemble des marchés publics effectués par l'Agglo et la Ville de Vienne et apporte son expertise aux communes adhérentes à la convention de mutualisation pour la dématérialisation des marchés publics et l'assistance du service commande publique, à Jazz à Vienne et à l'Office de Tourisme.



Montants des marchés engagés par service (en € HT) pour un total de 12 558 788 €

- | | |
|---------------------------------|----------------------------------|
| ● Ads · 2 | ● Tourisme · 1 |
| ● Âge de la vie · 11 | ● Transports · 14 |
| ● Communication · 1 | ● Voirie et réseaux · 31 |
| ● Eau potable · 1 | ● Développement économique · 22 |
| ● Environnement et déchets · 10 | ● Marchés transversaux · 19 |
| ● Équipements sportif · 1 | ● Bâtiment- moyens généraux · 12 |
| ● Politique de la ville · 1 | ● Jazz à Vienne · 1 |

· 1 = nombre de marchés par service émetteur

Chiffres clés

20 marchés passés en groupement de commandes entre Vienne Condrieu Agglomération et les communes membres.

4 consultations pour Jazz à Vienne, soit 4 marchés

22 communes membres ont signé la convention de dématérialisation et ont fait appel à l'assistance juridique du service de la commande publique

38 consultations pour les communes membres, soit 134 marchés

Politiques territoriales

La direction des politiques territoriales est composée de 3 personnes : 1 directeur et 2 chargées de mission l'une dédiée aux politiques contractuelles, la deuxième en charge de l'évaluation, de la concertation et de l'accompagnement du Conseil de Développement.

La Direction des Politiques Territoriales a plusieurs missions. Elle s'implique dans des chantiers transversaux de la collectivité. Elle suit certains partenariats avec des acteurs privés. Elle supervise les politiques contractuelles et le financement des projets de l'Agglo et du territoire. Elle fait vivre la démarche d'évaluation de l'Agglo. Elle accompagne le Conseil de Développement de l'Agglo.

■ Démarche 3P et santé environnementale

Dans le cadre de son implication dans les chantiers transversaux de la collectivité, la direction des politiques territoriales a été missionnée pour coordonner le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Mobilité et le Plan Climat Air Énergie Territorial.

Dans le prolongement du Projet d'Agglo, il a été décidé de mener de front et de manière synchronisée ces trois schémas. Cette coordination vise à favoriser les synergies et à renforcer la transversalité entre ces trois démarches étroitement liées.

Une méthode a été définie, un socle commun aux trois schémas a été constitué et des temps d'échange et de croisement ont été mis en place.

L'année 2020 a permis de finaliser les diagnostics et travailler sur le « Chapitre commun » qui met en évidence les liens entre les trois schémas. Un partage a ensuite eu lieu avec les nouveaux élus et le travail a pu s'engager sur la définition des enjeux communs aux trois schémas. L'élaboration des programmes d'actions et l'adoption définitive des 3 schémas est prévue pour 2021/2022.

À noter qu'en lien avec la démarche de coordination PDM, PLH, PCAET, la direction des Politiques Territoriales pilote une expérimentation autour de la santé environnementale dans le cadre du 3^e Programme Régional Santé Environnement.

Il s'agit d'identifier les actions qui pourront être lancées dans les trois schémas pour agir positivement sur la santé des habitants. 2020 a permis d'établir un état des lieux et d'identifier les déterminants qui peuvent impacter la santé dans les trois plans. L'élaboration du programme d'actions aura lieu en 2021.

■ Partenariats autour du photovoltaïque

La direction des Politiques Territoriales a continué le suivi du partenariat avec Engie sur la zone du Rocher 100 % photovoltaïque.

Les ombrières photovoltaïques sur la plateforme de mobilité territoriale de Pont-Évêque ont été mises en service au printemps 2020.

Un partenariat a également été noué avec Réservoir Sun pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'espace Saint Germain.

■ Politiques contractuelles

La direction des Politiques Territoriales œuvre au bon positionnement des projets du territoire et notamment ceux de Vienne Condrieu Agglomération, dans les différents dispositifs financiers mis en œuvre par les partenaires financiers tels que l'Europe, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les Départements de l'Isère et du Rhône. Pour mener à bien cette mission, elle anime un travail de réseau avec les partenaires et des échanges transversaux avec les différents services de l'Agglo.

Dans ce cadre, 9 subventions ont été notifiées en 2020 pour les projets stratégiques de l'Agglo, pour un montant total de subvention de 3 019 214 €.

En parallèle, toutes les communes du territoire peuvent bénéficier d'un accompagnement pour la recherche de financements.

En 2020, 277 contacts ont été pris entre les communes et la direction des Politiques Territoriales. La direction a assuré le suivi des financements accordés par l'Etat, la Région et les Départements. Elle s'est assurée de l'inscription des projets des communes dans les différents dispositifs de ces derniers.

■ Démarche d'évaluation de l'Agglo

Le renforcement de l'évaluation a été mis en avant dans le Projet d'Agglo adopté fin 2018. Il exprime clairement l'importance d'évaluer les stratégies de l'Agglo, sa volonté d'aller plus loin pour mesurer l'impact de ses actions et d'adapter en continu sa politique publique pour plus d'efficacité. Depuis cette date, un travail a été engagé avec les services pour identifier les indicateurs d'évaluation des schémas stratégiques et de suivi d'activité.

La période de confinement a permis de réaliser un état des lieux auprès de chaque directeur et de faire évoluer la base de donnée IVOIRE qui consolide 448 indicateurs actifs au 31 décembre.

Suite aux élections et à l'installation du nouvel exécutif, l'évaluation fait l'objet d'une délégation à un conseiller délégué. Cette délégation va permettre d'assurer un meilleur portage politique du sujet et de renforcer cette démarche.

Il a été décidé en ce début de mandat de lancer les actions suivantes :

1. Éditer un rapport annuel sur l'évaluation
 2. Présenter les résultats de l'évaluation à l'occasion de la rencontre annuelle avec les élus communaux
 3. Associer le Conseil de Développement à la démarche
- Il y a désormais un enjeu à faire vivre la démarche d'évaluation et à favoriser son appropriation. L'enjeu est d'inciter les services et les élus à utiliser ces données pour suivre et ajuster l'activité de l'Agglo mais également communiquer sur leur action.

■ L'accompagnement du Conseil de Développement de l'Agglo

Composé de citoyens volontaires, le Conseil de Développement accompagne depuis 2004 l'Agglo dans son action. Il donne son regard d'habitant et d'usager du territoire sur les projets et la vie de l'Agglo. Au cours des dernières années, le Conseil de Développement a pu apporter des contributions sur la vie de l'Agglo et sur des sujets concrets relatifs au quotidien des habitants (développement des aménagements cyclables, économies d'énergie...). Cette année, malgré le confinement et les difficultés à animer les groupes de travail, le Conseil de développement a finalisé son avis relatif à la Mobilité avec des propositions pour lutter contre l'autosolisme et avancé sa réflexion sur la qualité de l'air.

L'Agglo a décidé de renforcer le rôle du Conseil de Développement et de lui confier de nouvelles missions pour le mandat 2020-2026. Un nouveau Protocole de Coopération a donc été adopté par le Conseil Communautaire le 10 novembre 2020. Afin d'associer au mieux les habitants et usagers aux politiques menées, le Conseil de Développement accompagnera l'Agglo dans sa politique de concertation. Dans le même souci d'associer des usagers et de garantir l'efficacité de l'action publique, le CdD contribuera à l'évaluation de l'action de l'Agglo. Il apportera son regard sur les indicateurs retenus pour mesurer l'impact des projets menés sur le quotidien des habitants. Le Conseil de Développement continuera enfin à être force de proposition pour les élus et poursuivra sa mission actuelle d'aide à la décision via la rédaction d'avis. Un appel à candidatures a été lancé par l'Agglo pour recomposer le Conseil de Développement qui s'investira sur ces sujets pour le mandat 2020-2026.

Le bilan d'activité spécifique au CdD et plus complet est édité chaque année, il peut être consulté sur cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr.

Chiffres clés

13 communes représentées au sein du CdD (20 après le recrutement)

27 habitants participent au CdD (46 nouveaux candidats après l'appel à volontaires)

53 rencontres avec les services pour l'évaluation

32 accompagnements individuels ou collectifs sur l'outil IVOIRE

Informatique

La direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications et de l'aménagement numérique est composée de 6 collaborateurs : 1 directeur, 1 adjoint au directeur et 4 techniciens informatiques.

La direction des Systèmes d'Information, des Télécommunications et de l'aménagement numérique veille à mettre en place des outils numériques de communication permettant aux utilisateurs de l'Agglo, de ses partenaires, de l'Office de Tourisme et de Jazz à Vienne d'accéder à l'information simplement et avec la plus grande efficacité.

■ Le très haut débit

Au total, sur le territoire, cela représente 48 100 prises adressables (contre 30 000 fin 2019) et 29 200 prises raccordables (contre 16 000 fin 2019).

■ Écoles

Le service a renouvelé 30 PC tout-en-un pilotant des VPI :

- le renouvellement des PC de direction s'est achevé avec l'achat de 13 postes.
- 25 nouveaux VPI + poste dédié ont été déployés.

■ Opérations sur le parc informatique et téléphonique pour l'Agglo et ses structures partenaires

Pour l'Agglo, Jazz à Vienne et l'Office de tourisme :

- Poursuite de la mise en place de l'architecture de virtualisation serveurs 100% libre.
- Refonte du système de sauvegarde avec utilisation de sites externes et liaisons optiques.
- Préparation de la transition système IPBX pour Jazz et OT avec interfaçage Agglo.

Pour l'Agglo :

- Changement complet du système de téléphonie fixe avec mise en place d'un IPBX.
- Mise en place d'une double liaison opérateur Trunk SIP.
- Changement de 140 postes téléphoniques.
- Mise en place de 2 systèmes de visio supplémentaires en plus de celui existant.
- Installation d'une salle de conférence avec un système de diffusion audio-visuel.
- Équipement de 5 salles de réunion en visio.
- 90 ordinateurs changés dont une majorité de PC portables

- Mise en place du logiciel RH configuration DSN.
- Mise en place de solution de partage et d'échange cloud interne.
- Lancement du changement du logiciel Petite-Enfance.
- Lancement du changement logiciel instruction urbanisme avec dématérialisation à 100% au 01/01/2022.
- Organisation de centaines de réunions en visio.
- Conseils/Bureaux/Commissions 100% dématérialisés (avec visio et échange de documents).
- Mise en place du télétravail pour les postes administratifs du siège, soit avec des PC portables soit avec outil de prise en main.
- Fin 2020 => 90% des postes administratifs sont télétravaillables à 100%.

Chiffres clés

- Haut débit - communes de l'Isère :

38 600 adressables

23 900 raccordables

- Communes du Rhône

9 500 adressables

5 300 raccordables

soit un total de **48 100 adressables** et **29 200 raccordables**

Communication

Les missions de la direction de la communication sont les suivantes : organisation des temps forts de l'Agglo, conception et rédaction de l'ensemble des supports de communication, rédaction de l'Agglomag et du rapport d'activité annuel, gestion des relations presse, réalisation des reportages photos, gestion et animation du site internet et du facebook.

La direction de la communication est composée de 5 collaborateurs : 1 directrice, 2 chargées de communication, 1 graphiste (mi-temps) et 1 assistante.

La communication institutionnelle

■ L'Agglomag

3 numéros de l'Agglomag sont parus en 2020. Le numéro de mars a été supprimé en raison du confinement.

■ Le rapport annuel d'activités des services

Le rapport d'activités des services a été édité en juin 2020.

■ Quelques faits marquants de la communication mise en place en période de crise sanitaire

Un travail important a été réalisé pour maintenir le lien avec les usagers et ce dans de multiples domaines :

- Création de supports pour la mise en place d'un dispositif d'accueil du public à l'heure de la Covid-19
- Création de supports de communication pour informer le public des différents services de l'Agglo (déchèteries, crèches, équipements sportifs...)
- Développement de la stratégie digitale de l'Agglo avec renforcement du site internet dont les informations ont été réactualisées et consolidées quotidiennement fonction des évolutions des services. Des pages spécifiques ont été créées pour informer sur les dispositifs mis en place par l'Agglo ou ses partenaires pour faire face à la crise sanitaire (distribution de gel, les marchés ouverts sur le territoire, promotion des producteurs locaux.



- Création d'une carte interactive des producteurs locaux mise sur le site internet de l'Agglo
- Renforcement du Facebook de l'Agglo afin que les usagers puissent avoir les infos facilement et ce dans les meilleurs délais.
- Renforcement des relations presse doublées d'une information aux maires et mairie
- Mail quotidien aux agents de l'Agglo mis en télétravail pour maintenir le lien social avec les agents autour de la diffusion de la revue de presse quotidienne réalisée par la Direction communication.
- Création d'une lettre d'info aux maires diffusée par mail.



Zoom

Création de clips de promotion de l'Agglo et de ses actions

Afin de promouvoir au mieux les actions et services de l'Agglo, la direction communication a amplifié la réalisation de clips. Ceux-ci sont diffusés au cinéma les Amphis à Vienne, sur Facebook et sur YouTube. Dans le domaine de l'économie, la direction communication a réalisé plusieurs clips :

- un pour la manifestation de ferme en ferme,
 - un pour la pépinière Ariane,
 - une série de 7 clips sur les industries du territoire et plus précisément sur les métiers de l'industrie
- Dans le domaine des transports, un clip pour la manifestation Vélo village a été conçu.

Dans le domaine de l'aménagement urbain, le clip OPAH a été réactualisé. Dans le domaine de la petite enfance, un clip a été tourné retraçant toutes les activités proposées aux enfants sur une journée à la crèche.

Dans le domaine de l'environnement, un clip sur le compostage a été fait. Enfin, un clip sur les services de l'Agglo et plus précisément sur l'intervention concrète de ceux-ci sur le quotidien des habitants du territoire a été réalisé et diffusé lors des cérémonies de vœux des communes de janvier 2020.

Chiffres clés

2 729 nouveaux abonnés en 2019 portant à 10 534 le nombre total d'abonnés Facebook

71 communiqués de presse édités

343 supports créés

5 inaugurations

■ Groupe de travail communication

Afin de mieux se connaître et de faciliter les collaborations entre l'Agglo et les communes, sur le plan de la communication et de l'information, un groupe de travail communication a été mis en place.

Celui-ci regroupe toutes les personnes, élus ou agents, en charge de la communication au sein des mairies. Ce groupe de travail permet d'échanger sur les expériences de chacun dans le domaine de la communication, de mutualiser certaines initiatives, de s'informer et de se former. Ce groupe composé de 57 personnes se réunit en moyenne une fois par trimestre sous forme de séance plénière. Des ateliers en petit comité sont organisés parallèlement sur des sujets concrets qui font partie du quotidien des communicants.

■ 1^{re} campagne régionale de promotion du territoire

L'Agglo a réalisé en lien étroit avec l'Office de Tourisme une campagne de promotion du territoire afin d'inciter les touristes à venir à Vienne. Cette initiative avait pour objectif de participer activement à la relance économique en pleine crise sanitaire. Diffusée sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (France 3, affichage Decaux et TV Mag du groupe Dauphiné), cette campagne vantait les points forts du territoire, et mettait en avant la proximité de Vienne au cœur de la région.



Affichage format Atribus décliné également en 8 m² et 12 m²



Parution presse, encarté en double page dans TV Magazine

Le groupe projet accessibilité est composé de :

- 1 chargée de mission accessibilité
- 1 équipe projet formée des services suivants : économie, aménagement urbain, infrastructures, équipements et réseaux, environnement, transports et mobilité, petite enfance

L'équipe



Rendre l'Agglo accessible à tous

L'Agglo a une responsabilité directe dans le domaine de l'accessibilité en matière de transports, de voirie et d'établissements recevant du public (ERP). L'Agglo assure la mise en œuvre de différentes mesures d'adaptation et d'aménagement de l'espace destinées à en faciliter l'accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le transport public

Le contexte sanitaire et les élections municipales ont fortement contraint la réalisation du programme de mise en accessibilité des points d'arrêts.

La mise en accessibilité de 2 quais a été réalisée.

17 quais ont été techniquement impossibles à rendre accessibles, pour des raisons diverses.

Et la mise en accessibilité de plusieurs quais reste suspendue aux études menées dans certains secteurs de l'Agglo.

L'environnement

- Déploiement de conteneurs enterrés dans le centre-ville de Vienne (place de la République, place des Capucins et rue des Carmes).

Ces containers remplacent les bacs roulants, difficiles à manipuler, encombrants et inesthétiques sur les trottoirs déjà restreints dans le centre-ville historique. Leur hauteur permet d'être accessible aux personnes à mobilité réduite ou aux enfants.

- Action de communication auprès des usagers pour un bon remisage des bacs après la collecte (*AggloMag*).

La petite enfance

- Sur le territoire : 76 enfants ayant un suivi médical ou paramédical ont été accueillis dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant : 16 sont suivis par le CAMSP (Centre d'Actions Médico-Social Précoce), 46 ont un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) et 14 ont un suivi médical régulier (hôpital ou spécialiste).

- Baisse d'accueil due à la crise sanitaire.

- Mise en place de « renfort d'équipe » pour 3 enfants dans 3 structures différentes.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES COMMERCIALES DANS LEUR MISE EN CONFORMITÉ EST SUIVI PAR L'AGENCE ÉCONOMIQUE

- Sensibilisation au handicap avec le CAMSP pour les professionnelles de la petite enfance et les assistantes maternelles.

- Pas de psychomotricienne en 2020.

- Pas de demande d'Aide au répit de la part des familles.

Les établissements recevant du public (ERP)

Deux chantiers avec une mise en accessibilité ont été réalisés à Pont-Évêque (plateforme de mobilité territoriale) et Vienne (Réaménagement des locaux du rez-de-chaussée du bâtiment Antarès).



Quais mis en accessibilité en 2020, à Vienne (Jeu de Paume)

Adaptation des logements privés

La réhabilitation du parc de logements privés est un enjeu important. Deux dispositifs existent pour aider les propriétaires à réhabiliter leur logement, avec des conseils techniques et financiers gratuits, et un soutien financier.

Ces dispositifs visent à inciter les propriétaires les plus modestes à améliorer leur logement (adaptation au vieillissement/handicap) et à leur permettre de rester chez eux dans de bonnes conditions.

Les personnes handicapées ou en perte d'autonomie peuvent bénéficier, sous condition de ressources, d'aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) pour financer les travaux d'adaptation de leurs logements. D'autres aides peuvent être mobilisées pour les personnes hors plafond de ressources.

Chiffres clés

2 quais mis en accessibilité, à Pont-Évêque (La Feyta) et Vienne (Jeu de Paume).

5 opérations de voirie réalisées pour améliorer le cheminement piétonnier, à Vienne (Montée du Gravier rouge), Ampuis (Chemin des Coutures), Sainte-Colombe (Rue Cochard), Trèves (Route des Deux vallées) et Reventin-Vaugris (RN7).

76 enfants ayant un suivi médical ou paramédical ont été accueillis dans les Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

23 logements privés adaptés grâce à une aide de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).



L'équipe de l'agence économique est composée de 6 collaboratrices :

- 1 directrice
- 1 chargée de mission commerce
- 1 chargée de relation entreprises et commercialisation des zones d'activités
- 1 chargée de relation entreprises et immobilier
- 1 chargée de mission agriculture
- 1 assistante

L'équipe

L'agence économique

L'agence économique a pour mission de faciliter le quotidien, l'implantation et le développement des entreprises sur le territoire. L'agence économique met en œuvre des actions dans tous les domaines de l'économie : industrie, service, artisanat, commerce, tourisme, agriculture. Attentive aux besoins et aux demandes des chefs d'entreprises, l'équipe de l'agence éco est en mesure de les guider et les aider dans leur démarche de projet pour apporter des solutions opérationnelles et sur-mesure.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire puis économique. L'agence éco s'est mobilisée durant toute l'année pour accompagner au plus près les entreprises du territoire.

Synthèse des actions « spécifiques COVID-19 »

- **Recherche d'équipements** disponibles dans les entreprises (blouses, gants, masques..) pour le milieu hospitalier et de santé du territoire
- **Suivi hebdomadaire** des entreprises du Dialogue Dirigeant sur la situation économique
- **Mise en relation** entre certaines entreprises et les pôles de compétitivité qui recherchaient des « confectionneurs » de masques
- **Appel téléphonique de tous les agriculteurs du territoire**, susceptibles de faire de la vente directe, pour faire le point sur les difficultés d'écouler leurs productions (suite notamment à l'arrêt de certains marchés) : création d'une cartographie en ligne
- **Communication mail** auprès des commerces sur les aides
- **Création d'une page dédiée sur le site de l'agence éco** pour centraliser les mesures d'aides
- **Création d'une page dédiée aux formations gratuites** et en ligne pour accompagner les entrepreneurs pendant le confinement et les inciter à se former pour anticiper la reprise
- **Paiement accéléré** des aides directes aux commerçants
- **Distribution gratuite** de gel hydroalcoolique
Afin d'encourager et de soutenir la reprise économique, l'agence économique a distribué aux entreprises (artisans, industriels, agriculteurs, entreprises du tertiaire, commerçants, etc.) du territoire, du gel hydroalcoolique à compter du mercredi 22 avril. Cette distribution avait pour objectif de dépanner les entreprises en attendant que celles-ci reçoivent leur livraison de gel hydroalcoolique ou puissent effectuer leur commande. Ce gel a été acheté par l'Agglo à l'entreprise Novasep de Chasse-sur-Rhône qui à titre exceptionnel, a accepté d'en fabriquer afin de participer à l'effort territorial de soutien à la reprise économique. Entre le 22 avril et le 15 mai, ce sont 1992 litres qui ont été distribués à 434 entreprises.
- **Création et diffusion d'un listing** de fournisseurs locaux et régionaux pour assurer les approvisionnements en équipements de protection (gel, masques...)
- **Relation étroite avec les partenaires** consulaires, Région, acteurs de la création d'entreprise pour coordonner les actions.
- **Aides aux entreprises.**



Agence
Vienne Condrieu Agglomération **éco**

■ Implantation des entreprises

L'agence économique facilite aux porteurs de projets, l'implantation en apportant les réponses à leurs questions (immobilières, foncières, questions pratiques sur le territoire...).

Malgré le contexte de crise sanitaire, l'activité d'accompagnement de projets d'implantation reste stable avec **109 demandes immobilières enregistrées en 2020** (contre 116 demandes en 2019).

Sur ces 109 demandes, **51 sont des demandes exogènes** (soit près de 46%, même tendance que les 2 dernières années).

Pour ces 109 demandes, la répartition par secteur d'activités et type d'activités est la suivante :

Chiffres clés



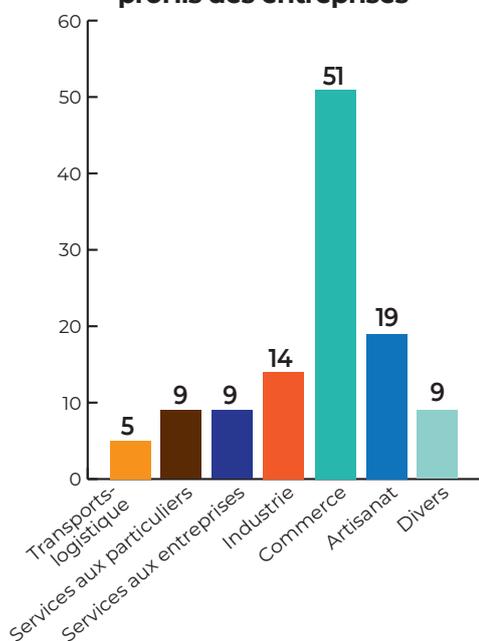
315 biens disponibles

109 demandes immobilières accompagnées

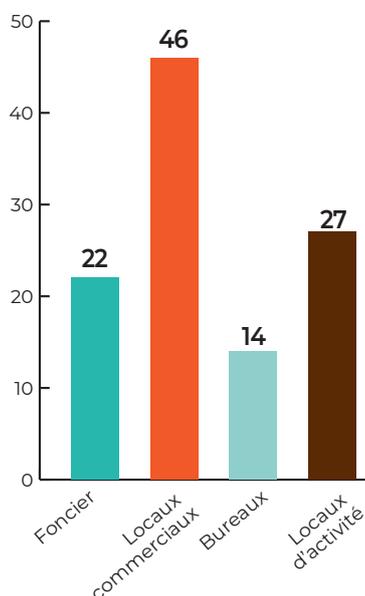
83 605 € d'aides directes

119 dialogues dirigeants

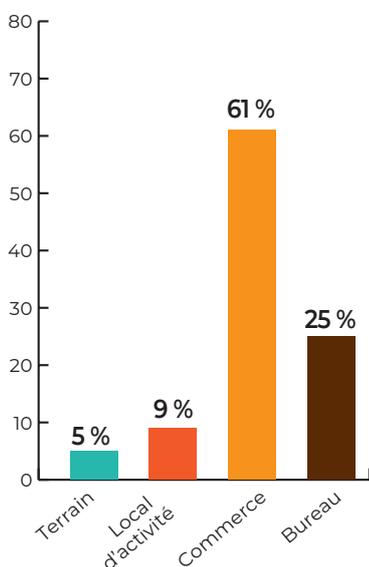
Demande immobilière : profils des entreprises



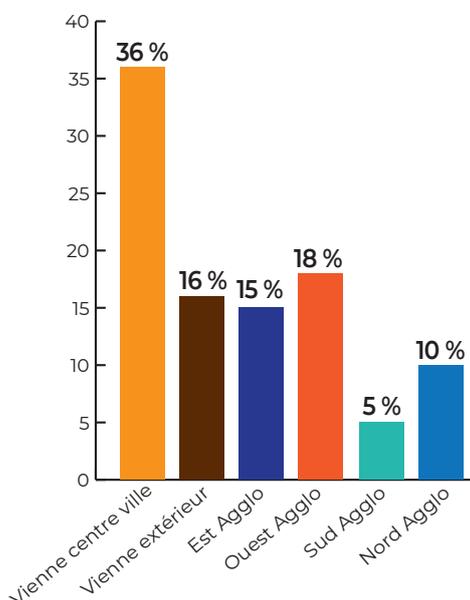
Typologie des demandes



Offre immobilière / foncière 2020
Typologie de l'offre



Localisation de l'offre



Concernant l'immobilier, un travail permanent de recensement et de mise à jour de la base de données des locaux est réalisé. En 2020, la base comptabilisait en moyenne 315 biens disponibles (en baisse). Ce travail se fait en étroite partenariat avec les agences immobilières complété par un travail de recensement terrain.

■ Quotidien et développement des entreprises

Concrètement, l'agence économique a mis en œuvre depuis 2005 son « dialogue dirigeant ». Cela consiste à être en relation étroite avec les dirigeants des entreprises de plus de 20 salariés du territoire. De ces discussions naissent un certain nombre de questions auxquelles l'agence économique apporte des réponses concrètes et pratiques. Là encore, elle va jouer pleinement son rôle d'interface entre les entreprises, les collectivités et les partenaires locaux du développement économique. En 2020, ce sont 126 dialogues dirigeants qui ont été effectués avec les entreprises majeures du territoire. L'ensemble de ces dialogues sont consignés dans une base de données.

En complément de l'accompagnement individuel réalisé avec ces entreprises, l'agence économique organise, en collaboration avec les communes, des réunions à l'échelle des zones d'activités (petit-déjeuner économique) pour faire le point sur le fonctionnement et l'organisation de la zone, et faciliter les contacts entre les élus et les entreprises d'une part, et entre entreprises d'autre part. En 2020, compte-tenu du contexte sanitaire et de l'installation retardée du conseil communautaire, aucun événement de ce type n'a eu lieu.

L'agence éco anime également un club RH pour permettre aux chefs d'entreprises du territoire de partager leurs expériences en matière de ressources humaines, et réfléchir collectivement aux actions de rapprochement école-entreprises, qui peuvent être menées pour améliorer le sourcing des candidats. En 2020, 2 réunions se sont tenues.

■ Ariane, pépinière d'entreprises

La convention de mise à disposition d'une animatrice à mi-temps a été renouvelée avec la CCI Nord Isère. Après une année 2019 sous le signe de sa nouvelle implantation (nouveaux locaux au 23 rue Denfert Rochereau), l'année 2020 a été marquée par la mise en œuvre d'une stratégie de communication active pour séduire de nouveaux porteurs de projets.

Des clips vidéos ont été créés, avec une campagne de diffusion au cinéma Amphi de Vienne, mais aussi sur les réseaux sociaux. C'est aussi le lancement d'une page LinkedIn Ariane (190 abonnés) ayant pour objectifs de rendre plus lisible l'outil pépinière, d'accompagner la prospection auprès des porteurs de projets et de promouvoir les entreprises hébergées.

C'est aussi deux nouvelles arrivées : Studio Oxymore (agence de communication) et Green Jumangy (cabinet d'ingénierie économie d'énergie) et un départ : BeeCom qui a été accompagné par l'agence éco pour sa nouvelle implantation (locataire au sein d'Ellipse).

■ Commerce

Observatoire :

Pour permettre une intervention fine de l'agence économique, il est important de connaître l'appareil commercial. Celui-ci a été recensé en août 2020 pour les pôles majeurs, d'agglomération et bassin de vie. Le cœur de ville de Vienne a fait l'objet d'un recensement fin pour suivre l'évolution de la vacance commerciale et la typologie d'activité.

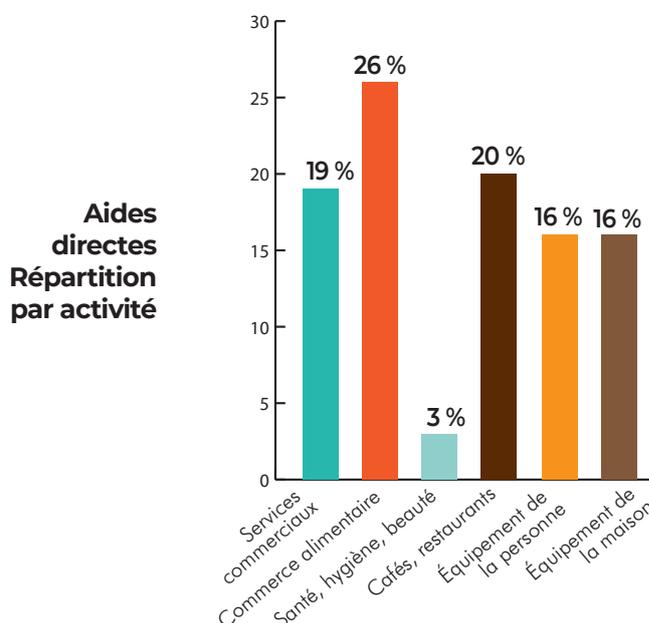


■ Aides directes aux entreprises

En 2020, l'agence économique a accompagné les entreprises dans leur modernisation et 31 ont déposé un dossier. Sur ces 31 demandes :

- 4 entreprises ont abandonné (souvent car les entreprises n'ont pas donné les éléments dans les délais ou pour des problématiques juridiques).
- Après instruction de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère et de la Chambre de métiers, 17 dossiers ont été validés par le conseil communautaire, et, en raison de la crise sanitaire, 12 dossiers ont été validés par décision.
- 21 dossiers sont en cours d'instruction

Le montant sollicité auprès de l'Agglo en 2020 est de 83 605 €, soit une demande moyenne par dossier de 2 697 €. Le montant total de travaux prévus par les commerçants s'élève à 1 548 443 € HT.



• Développement du commerce sur le territoire

Le commerce étant une compétence partagée, les communes ont sollicité l'agence économique pour :

- Réaliser une expertise commerciale pour l'installation de projets (Loire-sur-Rhône, Pont-Évêque, Les Côtes-d'Arey, Villette-de-Vienne, Trèves) ;
- Accompagner la revitalisation commerciale en centre village (Septème) ;
- Accompagner la mise en place d'un état des lieux de l'offre commerciale (Condrieu) ;
- Accompagner la démarche Cœur de ville avec la commune de Vienne et participer aux différentes études (livraisons urbaines, étude foncière commerciale, ateliers thématiques) ;

L'agence économique a poursuivi en 2020 l'accompagnement des associations de professionnels avec la réalisation d'une réunion technique et d'entretiens téléphoniques réguliers.

• Prospection et implantation d'enseignes

Compte-tenu du contexte, ni la journée des enseignes traditionnellement organisée pendant Jazz à Vienne, ni le salon de la franchise à Lyon n'ont pu se tenir. Néanmoins, le travail initié depuis quelques années continue de porter ses fruits, c'est le cas notamment de l'ouverture de Petit Bateau en 2020 (enseigne prospectée il y a quelques années).

Une plaquette présentant les chiffres clés a été réalisée.

Commercialisation des zones

En 2020, 3 groupes implantation (instruction des dossiers en amont des commissions) se sont réunis, étudiant les candidatures de 6 entreprises.

■ Zone du Rocher (Estrablin)

L'année 2020 est marquée par l'avancement des différents projets engagés en 2019 :

- **4 délibérations de cession ont été prises** : EMGECASE (lot 19), Syrius (lot 18), Idéal Système (lot 10) et Hélioscopie (lot 2).
- **3 permis de construire ont été acceptés.**

■ Zone des Platières (Chasse-sur-Rhône)

L'année 2020 est marquée par la construction et finalisation des 3 nouvelles implantations sur l'extension des Platières : Fives Intralogistics, Coplex et Accance.

■ Zone de la Noyérée III (Luzinay)

L'année 2020 est marquée par l'avancement des travaux des différents projets d'entreprise engagés en 2018. L'entreprise 3D Process a achevé la construction de son bâtiment en fin 2020. La construction des bâtiments des entreprises BV Plomberie et JEB Agencement est en cours (achèvement prévu au 1^{er} trimestre 2021)



■ Zone du Chalet (Échalas)

L'année 2020 est marquée par l'achèvement des travaux des 4 entreprises suivantes : Saucisson Chalaron, Domisol, Good Sarl et Promatic.

■ Site Industriel Portuaire (Loire-sur-Rhône)

Le comité partenarial de développement ne s'est pas réuni sur 2020. L'année a été consacrée à l'avancement des travaux réalisés par la CNR : renforcement du quai et démarrage des études pour la création d'un 4^e faisceau ferroviaire.

■ Site embranché Saint-Romain-en-Gal

Le projet de rénovation du site se poursuit. Le groupement a été retenu courant décembre, au terme d'une procédure concurrentielle avec négociation.

- Le programme de rénovation et de création de nouvelles surfaces permettra de proposer à terme 2 530 m².
- Actuellement utile à l'une des entreprises les plus importantes du territoire, ce site s'inscrit dans un potentiel d'avenir sur la logistique urbaine, celle du dernier kilomètre. Si cette thématique n'est pas stabilisée pour l'avenir, on peut penser que l'avenir tend à considérer un site de stockage proche du centre comme une opportunité intéressante et très rare, surtout quand il est embranché et qu'une collectivité en est le propriétaire.

■ Espace Saint-Germain

• Programmes tertiaires

La première tranche du programme Apollo a été livrée en septembre 2020. La poursuite de la commercialisation de la tranche centrale a été accompagnée par l'agence éco. Cette commercialisation devrait se finaliser sur le début 2021 en même temps que ses travaux d'aménagements. La commercialisation de la dernière tranche devrait pouvoir se lancer fin 1er semestre 2021.

• Aménagement

Une borne digitale dynamique a été implantée début septembre 2020. Cette borne répond à la poursuite de

la qualification du site tertiaire mais aussi un besoin d'orientation des publics pour les organismes présents. L'agence éco assure son administration.

• Animation

La page Facebook de l'Espace Saint-Germain est dynamique (880 abonnés) et permet aux occupants du site d'avoir les actualités concernant les travaux, les animations, les mouvements d'entreprises...

L'année 2020 n'est malheureusement pas révélatrice de l'activité d'animation habituelle. Néanmoins, le Challenge Mobilité a pu être réalisé en septembre 2020 avec une participation supérieure à l'année 2019.

■ Promotion économique

Compte-tenu du contexte sanitaire, et des échéances électorales, aucune visite d'entreprise n'a pu se tenir sur 2020. La conférence économique, temps fort de l'année, n'a pas pu se tenir également.

• **La Lettre éco** : la newsletter du service est adressée tous les 2 mois à plus de 4 500 destinataires (chefs d'entreprises, acteurs économiques, partenaires).

• La présence digitale

Chaque semaine, une programmation de post est réalisée répondant à la ligne éditoriale : actu éco, portraits d'entreprises, promotion des sites d'implantation, agenda éco, bienvenue sur le territoire...

- 843 abonnés LinkedIn

- 880 abonnés page Facebook Espace Saint-Germain

- 554 abonnés

• Le site Internet entreprendre

Un travail de fonds est mené et se concrétise par le projet de refonte du site en appui d'un AMO depuis novembre 2020.

• Publications

La plaquette Territoire de Commerçants a été élaborée et éditée fin 2020.

• Action métiers d'art

Un partenariat a été engagé avec les Chambres de Métiers et de l'Artisanat pour accompagner et promouvoir les Métiers d'art de notre territoire.

Cette action a permis de réaliser 15 diagnostics individuels et d'identifier pour chaque entreprise des difficultés ou des points à améliorer.

Ces différents rendez-vous avec les artisans d'art ont permis à l'agence éco de mobiliser 12 artisans à l'occasion des Journées Européennes des Métiers d'Art 2020, qui ont été annulées pour endiguer l'épidémie de COVID.

Chaque artisan a par ailleurs été photographié par un photographe professionnel engagé dans la démarche.

• Territoires d'industrie

En 2020, de nombreux industriels et partenaires avaient accepté de se mobiliser dans le cadre de la semaine de l'industrie prévue en mars. Un programme de visites d'entreprises notamment, et de présentation de métiers au Trente était finalisé. L'événement a été annulé.

Pour accompagner la démarche, l'Agglo a réalisé des clips de promotion des métiers de l'industrie, qui ont été diffusés au cinéma les Amphis et via les réseaux sociaux.

En tout 5 clips de 20 secondes intitulés « Je choisis l'industrie ».

■ Agriculture

• Favoriser les circuits courts qui valorisent les productions locales

- > Répertoire des lieux de vente des produits locaux ;
- > Benchmarking et base de données réalisées par des étudiants ISARA de mars à mai 2020 ;
- > Création par la direction de la communication d'une carte interactive avec les points de vente directe sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération ;
- > Accompagnement des communes dans leurs projets de restauration collective ;

Cette première rencontre s'est déroulée le 9 décembre 2020 en présence de représentants de 13 communes de l'Agglo. À cette occasion, les participants ont eu une présentation de la plateforme Régal de la Région, du pôle alimentaire de l'Isère et de deux plateformes de producteurs Récolter et Bio Appro.

• Accompagner les exploitations du secteur des ZDS modifié

- > Rencontres et échanges avec 10 exploitants impactés (été 2020) ;
- > Mise en place de l'outil d'accompagnement appelé Traceur d'avenir ;
- > Signature d'une convention avec la Chambre d'Agriculture 69 ;
- > Envoi d'un courrier informant de la démarche à l'ensemble des exploitants du territoire ;



Ferme La croisée des vents
1605, route de Condrieu

Zoom

1^{re} année de la stratégie agricole

La stratégie agricole a été adoptée en novembre 2019.

L'année 2020 est donc la première année de sa mise en place.

La stratégie agricole est le fil conducteur de l'action de l'Agglo en matière d'agriculture, aussi le bilan d'activité de l'agriculture reprend-il les 4 axes de la stratégie agricole.

- > Mise en lien entre les éleveurs et les céréaliers dans le but de contractualiser des partenariats locaux.

Organisation de deux réunions en février 2020 : peu de participants

• **Gérer l'espace agricole et préserver le cadre de vie**

> Organiser des réunions d'information à destination des propriétaires fonciers et élus pour les informer de leur rôle dans l'activité agricole via le foncier.

Cette action n'a pas pu être réalisée mais des représentants de la SAFER ont été intégrés dans le groupe installation transmission.

> Réaliser une étude à l'échelle d'un bassin pour réduire les phénomènes de ruissellement et d'érosion sur la commune d'Échalas

> Une visite a eu lieu sur le terrain le 30 janvier avec la Chambre d'Agriculture, la direction de l'eau de l'Agglo, l'exploitant, RTE, la DDT et la mairie.

> Une étude a été lancée, visant à limiter l'érosion hydrique du secteur identifié.

• **Affirmer le rôle économique du secteur agricole**

> Créer un parcours à la transmission

Le parcours à la transmission a été créé par la direction Communication et mis en ligne le 2 novembre 2020 sur le site internet de l'Agence éco.

• **Mettre en place un atelier spécifique avec MiiMosa (financement participatif)**

> Partenariat avec le parc du Pilat et la chambre d'agriculture : journée du 16 novembre reportée en 2021 à Saint-Cyr-sur-le-Rhône.

• **Mettre en place un système alimentaire du milieu (SYAM)**

> Opportunité d'une filière viande (vache de réforme) territorialisée.

> Réalisation d'enquêtes auprès des acteurs de la production et de la distribution à l'été 2020 et synthèse des échanges.

• **Identifier les freins-leviers pour le maintien dans l'emploi agricole**

> Mise en place d'un groupe de travail avec les acteurs de l'emploi (3 rencontres en 2020) ;

> Organisation d'une journée découverte des métiers dans l'agriculture : 40 participants dont 14 candidats ont montré avoir le potentiel pour travailler dans le secteur agricole ;

> Promouvoir l'agriculture du territoire et communiquer sur ses atouts ;

> Sensibilisation sur les risques psycho-sociaux chez les agriculteurs ;

> Programmation le 16 octobre, d'une pièce de théâtre « Un temps de Cochon » avec près de 100 spectateurs.

• **Événement autour de l'opération de ferme en ferme**

> Non réalisé, reporté en 2021

• **Visites d'exploitation**

> Aucune visite programmée (élections municipales et crise sanitaire)

> Rencontre avec près de 10 exploitations intéressées et partantes pour des visites.



De ferme en ferme



L'équipe de l'Office de Tourisme est composée d'une équipe de 22 collaborateurs permanents, renforcée par des saisonniers et des vacataires :

•1 directeur

•2 personnes à l'administration générale dont l'ajointe du directeur

•7 personnes à l'accueil, l'information et aux boutiques dont le responsable des services et de la qualité

•4 personnes au guidage

•7 personnes à la communication, promotion et commercialisation dont la responsable marketing et commerciale.

•1 personne au développement et à l'œnotourisme

L'équipe

Le schéma touristique de l'Agglo

Depuis l'automne 2019, l'Office de Tourisme et l'Agglo, mettent en place et/ou animent les premières briques de ce projet. Le nouveau schéma touristique a été voté en Conseil communautaire à l'unanimité.

Fruit d'un travail collectif entre les élus et les professionnels du tourisme, ce schéma 2019-2024 réaffirme que le développement touristique est un pilier majeur de la stratégie économique de l'Agglo.

Il s'appuie sur le duo Vienne-Condrieu et fait le pari de la créativité, de l'audace et de l'innovation.

1^{re} année du schéma touristique de l'Agglo

Rappel du contexte

Dans le prolongement de son précédent schéma de développement touristique, l'Agglo a souhaité passer la vitesse supérieure et a adopté une stratégie claire, qui propose une offre lisible et différenciante.

Cette stratégie vise à tracer les grandes orientations et inspirer les acteurs locaux, prescripteurs et investisseurs.

Ce nouveau schéma mise sur le duo « Vienne-Condrieu », sur la synergie entre le tourisme et la culture, sur la dimension émotionnelle et la promesse d'inattendu.

La stratégie d'intervention et de mise en œuvre conforte les fondamentaux de la destination touristique et ambitionne de décloisonner les différentes politiques publiques concernées par le tourisme en la rendant plus visible et en la mettant au centre des réflexions.

Le schéma mise aussi sur la capacité du territoire à se mobiliser largement et à entretenir cette mobilisation dans le temps notamment en matière d'événementiels et de communication.

Le schéma touristique 2019-2024 s'organise en 5 axes :

- production événementielle,
- sites et équipements touristiques,
- qualification des espaces publics,
- schéma d'accueil et d'information,
- communication, marketing et image.

La réussite de ce schéma repose sur un engagement collectif de tous les acteurs locaux, dépassant la seule compétence juridique de l'Agglo. En adoptant ce schéma, Vienne Condrieu Agglomération souhaite impliquer l'ensemble des acteurs locaux et notamment les communes.



Office de tourisme de Condrieu

AXE 1

Production événementielle

Enjeu > L'événementiel fait partie de l'identité du territoire et doit à ce titre être un enjeu majeur, dans une optique de diversification et de fil conducteur en matière de communication sur l'offre touristique. Les capacités d'ingénierie et de production sont donc un axe majeur d'investissement au titre du nouveau schéma pour :

- **Expérimenter et développer** une offre décloisonnée et à forte identité
- **Concevoir et coordonner** une programmation événementielle partenariale et transversale ;
- **Renforcer** les partenariats publics et privés ;
- **Faire de l'événementiel une clé d'entrée** pour la valorisation de l'offre touristique et de loisirs.

■ Action 1

Création et montée en puissance d'événementiels touristiques

- Jazz à Vienne
- Les Templiers
- Journées Gallo Romaines
- Marché au vin d'Ampuis
- Vin et Rigotte en fête
- Les Pressailles

Pilote : Agglo et OT

Point d'étape

Compte tenu de la crise sanitaire et des confinements successifs, le développement de cette action n'a pas pu se concrétiser sur l'année 2020.

■ Action 2

Émergence d'une cellule " production événementielle "

Pilote : Agglo et OT

Point d'étape

Compte tenu de la crise sanitaire et des confinements successifs, le développement de cette action n'a pas pu se concrétiser sur l'année 2020.

AXE 2

Sites et équipements touristiques

Enjeu > Le décor, l'aménagement urbain, les sites et équipements forgent l'imaginaire de la destination et font partie intégrante de l'expérience de visite. La capacité à offrir une ambiance qualitative et cohérente avec la promesse d'accueil est un axe clé d'investissement au titre du nouveau schéma pour :

- **Satisfaire le visiteur** (cohérence avec la promesse) ;
- **Surprendre le visiteur** sur le volet de l'inattendu notamment ;
- **Renforcer les retombées économiques** directes et indirectes en faveur du territoire.

■ Action 3

Règlement des aides et ingénierie de projet en faveur des sites et hébergements touristiques

Pilote : Agglo

Point d'étape

Le règlement de soutien aux hébergements touristiques existe (l'Agglo s'adosse aux aides de la région pour les hôtels indépendants et les gîtes, et verse une aide correspondant à 50% de l'aide apportée par la Région).

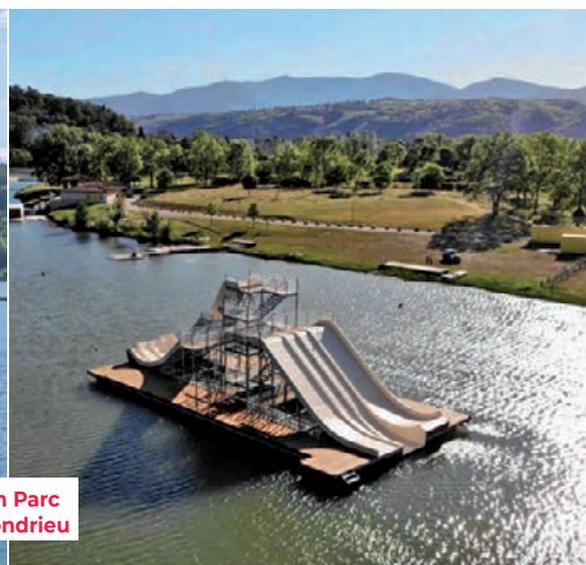
Depuis l'adoption du schéma, le conseil a validé le soutien au projet de rénovation du Grand Hôtel de la Poste à Vienne (35 000 €)

Réflexion sur la rédaction d'une fiche « accueil des porteurs de projets » par l'agence éco en collaboration avec la CCI et l'office de tourisme.

■ Action 4

Soutien au développement d'équipements touristiques publics

Pilote : Agglo



Wam Parc
de Condrieu

Point d'étape

• Base de Loisirs :

En prévision de la fin du contrat de DSP fin 2022, l'Agglo mène une réflexion sur le devenir du site afin de le traduire dans l'organisation future.

Une étude prospective est en cours.

La première phase a été présentée au bureau communautaire en décembre 2020 qui a approuvé le scénario d'un développement du site.

La seconde phase de l'étude doit préciser les contenus possibles dans ce scénario et déterminer les investissements nécessaires.

En parallèle, le futur contrat de DSP se prépare avec l'analyse du contrat précédent et la rédaction du cahier des charges.

Le planning prévoit le lancement de la consultation pour le futur délégataire en septembre 2021 et le choix un an après.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre ce sujet.

• Haltes Contemplatives

Un groupe d'étudiants de l'IUL a travaillé sur le concept des haltes contemplatives et le repérage sur la rive droite de 3 sites potentiels (Ampuis / Trèves / Saint-Cyr-sur-le-Rhône). Dans le cadre de la biennale du design, un concours est lancé auprès des écoles pour avoir des propositions d'aménagement de ces haltes.

• Belvédère sur les coteaux viticoles

Il a été proposé au bureau communautaire de créer un réseau de belvédères de part et d'autre du fleuve et de commencer par le site de Tupin-et-Semons. Un accompagnement est recherché pour l'étude de ce site. L'IUL sera sollicité pour le repérage des autres sites.

• Camping-cars

L'étude pour la création d'aires de camping-cars a été réalisée et les propositions ont été faites aux communes. Le début des travaux est prévu au deuxième semestre 2021.

Les supermarchés seront sollicités pour installer des aires de services pour compléter l'offre.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre ce sujet.

• Sites patrimoniaux et qualification d'une offre de balade à pied

Ces deux dossiers seront travaillés en 2021.

■ Action 5

ViaRhôna

Pilote : Agglo et OT

Volet 1 – Qualification de l'infrastructure

Point d'étape

Véloroute du futur : une partie des travaux est effectuée (revêtement Ile du Beurre), d'autres travaux sont prévus (aire de service à Condrieu...).

De plus, une étude est en cours sur l'itinéraire Vallée de Gère

Volet 2 – Valoriser de façon originale le linéaire ViaRhôna

Véloroute du futur : Lancement d'une application immersive et mobiliers complémentaires

Point d'étape

Cahier des charges élaboré en 2020 pour un développement prévus fin 2021 pour 2022

Volet 3 – Vienne grand départ

Vienne Grand Départ :

Point d'étape

Atelier de conception prévu avec la Cité du Design pour qualifier l'itinéraire (annulé en raison du covid). En parallèle, il est proposé une réflexion spécifique pour les sites de Maison Blanche à Saint-Cyr-sur-le-Rhône et l'Ile Barlet à Saint-Romain-en-Gal.

Volet 4 - Faire de la ViaRhôna entre Vienne et Condrieu une voie verte « inattendue » et qualitative

Point d'étape

C'est dans ce volet que la réflexion sur les sites Maison Blanche et Île Barlet s'inscrit.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre le sujet ViaRhôna.



AXE 3

Qualification des espaces publics

Enjeu > Les espaces publics comme les sites et équipements doivent nourrir le positionnement validé dans le cadre de la stratégie. Leur qualification doit permettre de :

- **Expérimenter et développer une expérience** de visite décrochée et à forte identité ;
- **Supporter une scénographie urbaine** qualifiée et garante de la promesse d'accueil ;
- **Étonner, surprendre et faire entrer de « plain pied »** le visiteur dans la tonalité de son voyage.-

■ Action 6

Insertion de la dimension "culturelle, identitaire et ludique" dans les espaces publics

Pilote : Agglo

Point d'étape

La mission a été confiée au cabinet BIG BANG pour nous accompagner sur la démarche. Le bureau d'études doit notamment travailler sur deux sites concrets pour montrer des exemples (le centre-bourg d'Ampuis et Vienne).

AXE 4

Schéma d'accueil et d'information

Enjeu > Dans le cadre de la stratégie, l'objectif est de démultiplier les points de contact avec les visiteurs en proposant une démarche partenariale de diffusion de l'information touristique et événementielle à travers :

- Des outils physiques et numériques adaptés au fonctionnement des sites et des partenaires de l'accueil touristique ;
- Une stratégie de fidélisation multicanal vis-à-vis des clientèles de proximité, en particulier autour de l'événementiel.

■ Action 7

Mise en œuvre d'un schéma global de signalétique touristique et identitaire

Pilote : Agglo

Point d'étape

La mission a été confiée au cabinet ALKHOS. Un premier rendu est fait sur des préconisations de signalétique pour le territoire.

En parallèle, des échanges ont eu lieu avec VINCI concernant les panneaux autoroutiers de signalisation touristique à modifier.

Un groupe de travail au sein de la commission a été créé pour suivre ce sujet.

■ Action 8

Optimisation de la relation client

Pilote : OT

Point d'étape

Cette action a pour objectif de permettre d'approfondir l'usage de l'outil de gestion de la relation client partagé et améliorer la satisfaction ; d'assurer le suivi des achats, d'opérer le reporting de la fréquentation des différents points d'information touristique, d'assurer la gestion des mauvaises expériences et retours sur la destination, de conserver les coordonnées des visiteurs, d'analyser les données et de nourrir un fichier de reporting et enfin de générer des enquêtes de satisfaction d'une part, et d'autre part de mener des actions de marketing direct très ciblées.

■ Action 9

Qualification de l'accueil dans les murs sur le côté viticole

Pilote : OT

Point d'étape

En raison du covid, action reportée en 2021

■ Action 10

Développement de l'accueil hors les murs

Pilote : OT

Point d'étape

Mise en place d'un accueil « Hors les murs » mobile sur la **ViaRhôna**. Cette décision s'est avérée payante puisque contrairement aux autres points d'accueil, le nombre de contacts a explosé : + 60 % à +150% selon les mois, par rapport à l'accueil fait en 2019 sur le site de Maison Blanche. Ce principe correspond donc bien aux attentes des clients rencontrés.

■ Action 11

Développement de l'accueil "partenaire" - renforcement des points i-mobile

Pilote : OT

Point d'étape

Cette action sera expérimentée en 2021.

AXE 5

Communication, marketing et image

Enjeu > La destination Vienne Condrieu doit renverser sa dimension « secrète » pour basculer du côté de « l'inattendu ».

Cela passe par un effort marqué en matière de communication et de promotion au titre du nouveau schéma, qui participera également à une dynamique de marketing territorial qui dépasse le seul sujet du tourisme. Dans ce cadre les enjeux sont de plusieurs types :

- **Faire évoluer la marque et l'univers graphique** de la destination Vienne Condrieu autour du positionnement retenu ;
- **Déployer un plan de communication** et de relation média ambitieux, ancré sur la dimension culturelle et touristique du territoire ;
- **Faire de l'événementiel l'axe majeur de communication et de marketing**, en particulier sur le digital.

■ Action 12

Évolution de la charte graphique Vienne Condrieu

Pilote : OT

Point d'étape

2020 : Vienne Condrieu, devient la destination des « ÉpiCurieux » de tout !



Un endroit où il fait bon vivre et bon découvrir à travers des expériences inattendues, des instants à vivre, à partager... et à vivre de nouveau, version face B !

Du travail mené en 2019 et après avoir exploré différentes pistes, ce positionnement s'est presque imposé à nous. De ce travail est né en 2020 :

- Un document de fond : une charte éditoriale
- Un univers graphique « bien à Nous » le concept des statues
- Une démarche d'appropriation de ces nouveaux codes notamment avec les partenaires de l'office de tourisme qui désormais contribuent à enrichir cette démarche.

Ce sont les prémices et le socle de ce qui sera conduit au fil des prochaines années.

L'ÉpiCurieux est à la fois celui ou celle qui vient découvrir le territoire, mais également le local qui est dans une démarche de transmission et de partage.

Dans le contexte de la communication, ce terme est utilisé comme signature pour l'offre touristique, tandis que « Vienne Condrieu Tourisme » sert à désigner la structure en tant que telle.

■ Action 13

Animer une stratégie d'influence autour de la destination

Pilote : OT

Point d'étape

L'Office de Tourisme a confié au cabinet Media Conseil Presse (Grenoble) une grande partie de ses relations presse et média avec un double objectif :

- Développer un véritable réseau régional
- Ouvrir les portes de grands médias nationaux (voire européens)

L'Office de Tourisme garde en interne les relations presse locales et mène en complément des actions thématiques

en collaboration avec Auvergne-Rhône-Alpes et Isère attractivité ;

Ceci s'est traduit par la rencontre des équipes de Vienne Condrieu Tourisme d'une cinquantaine de journalistes, par deux événements presse et par une vingtaine de journalistes accueillis via AURA Tourisme et Isère attractivité sur deux thématiques principales : ViaRhôna et art de vivre.

En parallèle, l'OT a mis en place une stratégie de rapprochement avec les équipes de France Bleu Isère, première radio locale en Isère et très écoutée dans le bassin sud-lyonnais. Ceci a donné lieu à une émission spéciale en direct sur France Bleu national le 14 octobre 2020.

■ Action 14

Renforcer la politique commerciale

Pilote : OT

Point d'étape

Avril 2020 lancement d'une consultation pour la refonte des outils internet précédée d'un audit sur les performances de la « prise de parole » digitale et la pertinence, versus digital, du nouveau positionnement.

De décembre 2020 à mars 2021 : mise en œuvre opérationnelle de ce nouveau site internet.

■ Action 15

Diffuser la culture de marque

Pilote : OT-Agglo

Point d'étape

Action non traitée en 2021 compte tenu de la crise sanitaire.



Lancement de la saison devant 30 journalistes



L'équipe de Jazz à Vienne en visio

Pendant Jazz à Vienne, l'équipe est composée de près de 450 collaborateurs dont les bénévoles, les saisonniers, les stagiaires, les techniciens et l'équipe permanente.

L'équipe



Jazz à Vienne

Jazz à Vienne a pour mission d'organiser le festival « Jazz à Vienne » au théâtre antique et/ou sur d'autres sites, de produire et/ou de commercialiser des spectacles et des manifestations participant au rayonnement de l'Agglo autour du festival pendant la saison estivale, de développer des activités culturelles en lien avec le jazz et le spectacle vivant tout au long de l'année et de commercialiser des produits dérivés liés au festival « Jazz à Vienne ».

Un festival, c'est un rassemblement de plusieurs milliers de personnes qui ne se connaissent pas et qui se retrouvent les unes à côté des autres pour partager une même expérience.

Il vise le collectif, la proximité, les contacts.

Il combat la distanciation et ignore les barrières.

La musique live est une expérience réelle, physique.

C'est un moment de partage et de libération.

On danse, on saute, on chante à côté d'inconnus.

Pourtant, pendant la durée du concert, on sera ensemble, comme complice d'un moment unique.

Si cet été 2020, bien des événements culturels ont été tentés à distance, sous des formes différentes, rien ne remplacera la chaleur de spectateurs qui regardent ensemble dans la même direction.

Fort d'une histoire de 40 ans, Jazz à Vienne est ancré dans un patrimoine musical et local. Pourtant, ce que l'on croyait impossible s'est réalisé.

L'annulation de Jazz à Vienne 2020 fut un coup de tonnerre, annihilant plusieurs mois de travail. Tout était prêt pour présenter ce qui devait être la 40^e édition avec des surprises, des opérations nouvelles, des idées folles...

L'équipe de Jazz à Vienne

Le personnel permanent et intermittent

Cette période a évidemment touché en premier lieu le personnel de Jazz à Vienne au sens large, qu'il soit permanent ou intermittent.

Jazz à Vienne a fait appel au dispositif du chômage partiel. En tout, environ 17 500 heures seront déclarées dont environ la moitié pour les intermittents (techniciens et artistes)

Dès l'annonce du confinement, toutes les équipes permanentes se sont mobilisées et organisées en télétravail. Une nouvelle organisation s'est mise en place : maintien des réunions du mardi matin avec l'ensemble du personnel, réunions entre membres de chaque service, réunions de projets entre services. Les membres de l'équipe se sont relayés les matins de semaine pour assurer la permanence téléphonique au bureau.

Les équipes ont travaillé à imaginer tous les scénarios possibles durant plusieurs semaines avant l'annulation de l'édition puis à faire vivre la marque Jazz à Vienne sur les réseaux sociaux.

Pendant cette période, Jazz à Vienne a encouragé la mise en place de formations pour le personnel. En tout, 205 heures de formation ont pu bénéficier à 10 salariés.

La billetterie

Jazz à Vienne n'avait pas lancé toutes les ventes au moment de l'annulation du festival (la présentation de la programmation était prévue le 24 mars). Néanmoins, les Pass, Jazz Tickets et pack Trio avaient été lancés, ainsi que les billets individuels pour les 4 dates annoncées (J. Cullum, Jill Scott/M. Kiwanuka, Winton Marsalis, Nas et le concert dessiné).

Toutes les demandes de remboursement et de reports ont été honorées, après plus de 11 000 mails échangés. A cette occasion, on a pu constater l'avantage de disposer de notre propre dispositif de billetterie et les retours du public ont été très bienveillants. 85 % des porteurs de Pass ont choisi de le conserver en vue de 2021.

La communication pour la 40^e édition de Jazz à Vienne

■ La préparation de la 40^e édition du festival a débuté concrètement en septembre, date à partir de laquelle se sont déclinés les différents axes de la communication.

Dès la rentrée de septembre 2019, la Saison Jazz à Vienne a été dévoilée avec l'objectif de faire parler du festival tout au long de l'année. La Saison comprend les soirées à l'Auditorium de Lyon, les concerts en partenariat avec d'autres lieux du Pôle métropolitain, Jazz à Val Thorens, le Jazz Day.

2019

Le 20 novembre 2019

la présentation de l'affiche de l'édition 2020 a été l'occasion de dévoiler les premiers noms de la programmation (Jamie Cullum, Julia Sarr et Jem Kanam Project, le spectacle jeune public l'Afro Carnaval des Animaux, le concert dessiné avec Hugh Coltman et Juanjo Guarnido) et de présenter les offres de Noël avec une ouverture de la billetterie.

Le mois de décembre

a été marqué par une opération de communication sur nos réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Twitter) sous la forme d'un calendrier de l'avent.

Le 25 décembre a eu lieu la croisière Jazz en Mer (d'une valeur de 5 300 €) à bord du Costa Mediterranea organisée avec TMR. Au final, ce sont 12 000 participants qui ont interagi à nos posts sur les réseaux sociaux.

■ Afin de garder le contact avec les festivaliers plusieurs annonces ont été faites au début de l'année.

2020

Le 10 janvier 2020, la programmation complète de Jazz à Val Thorens a été dévoilée avec l'ouverture de la billetterie et des réservations pour cet événement qui aurait dû se dérouler du 10 au 13 avril.

Le 20 février, l'annonce de 3 nouveaux noms : Nas, Jill Scott, Michael Kiwanuka, avec l'ouverture en avant-première de la billetterie.

Le 21 janvier, nous avons annoncé la soirée swing avec Jazz at Lincoln Center with Wynton Marsalis et The Count Basie Orchestra feat. Patti Austin.

Le 27 février, envoi des invitations pour les présentations publiques de présentation de la programmation programmées le 24 mars à Vienne au Manège, le 25 mars à Lyon à l'UGC Ciné Cité Confluence, le 26 mars à Paris au Bal Blomet en partenariat avec Jazz Mag, le 30 mars à Saint-Étienne à l'Usine, le 9 avril à Bourgoin-Jallieu aux Abattoirs.

JAZZ VIENNE

40^e



25 ► 11 / 2020
JUN JUILLET 40^e ÉDITION

À une semaine de la conférence publique d'annonce de la programmation qui était prévue le 24 mars, l'ensemble des éléments de communication étaient prêts à être déployés et tout a été stoppé : organisation des conférences à Vienne, Lyon, Paris, Saint-Étienne, Bourgoin-Jallieu, dossier de presse, 300 000 programmes dépliant imprimés et prêts à être diffusés, communication numérique (site, appli, play-lists, réseaux sociaux), campagnes d'affichage public en région, campagne de publicités régionale et nationale (print, web et spots radios), billetteries Jazz à Vienne.

du 17 mars, de nouvelles opérations de communication se sont mises en place.

3 communiqués de presse ont été réalisés, dont le contenu a été décliné en newsletters et sur les réseaux sociaux via de nombreux posts.

- report de l'annonce de la programmation à une date non définie « aux beaux jours » : 17 avril
- annonce de l'annulation du festival : 14 avril
- annonce des reports, remboursements et ouverture de la billetterie 2021 : 14 mai

À cela viennent s'ajouter les newsletters hebdomadaires regroupant tous les événements quotidiens qui ont été déclinés sur nos réseaux sociaux pendant le confinement dans le cadre de l'opération Jazz à la Maison. Dates d'envoi : le 27 mars, 04 avril, 11 avril

17 mars

Obligation de confinement

■ Jazz à Vienne à la maison

Pendant le confinement, Jazz à Vienne a été très présent sur les réseaux sociaux. A l'époque, il s'agissait d'assurer une présence tous les jours quand le confinement était annoncé pour 15 jours. Ainsi, "Jazz à Vienne à la Maison" a permis de garder le lien avec les festivaliers. Près de 7 000 téléchargements/clics sur les différentes propositions ont été enregistrés (Jamopoly, playlist, quizz, vidéos, jeux...)

■ Jazz à Vienne 2020 " Édition limitée "

Durant la période prévue de l'édition 2020, Jazz à Vienne a souhaité marquer sa présence sur la scène jazz au travers des réseaux sociaux avec l'aide notamment de plusieurs partenaires médias. Cette opération baptisée « Jazz à Vienne Édition limitée » s'est déclinée du 18 juin au 19 juillet avec la diffusion de 50 Posts Facebook, 50 Posts Instagram et 34 Tweets.

Sur Facebook, notamment, la portée des publications a permis de toucher 130 608 personnes entre le 15 juin et le 11 juillet. Il y a eu 31 240 interactions avec les publications (j'aime, commentaires, renvois...) et on a pu compter 73 042 vues de vidéos de plus de 3 secondes.

■ Programme complet des publications sur Facebook, Instagram, Twitter, Youtube

Dans le cadre de ce programme « Jazz à Vienne Édition limitée », France TV accompagnait le festival avec la diffusion sur France TV Culture de deux concerts

d'exception imaginés spécialement pour cette édition très particulière de Jazz à Vienne. Dans un contexte hors normes, ces deux concerts ont été enregistrés à huis-clos au Théâtre Antique de Vienne où l'âme même du spectacle vivant continuait de mettre en scène une musique live en dépit des circonstances.

- Dans un Théâtre Antique vide de son public mais habillé d'une foule de minuscules points lumineux, comme autant d'oreilles attentives, la performance émouvante entièrement improvisée du duo Ballaké Sissoko et Vincent Segal était un moment suspendu hors du temps, totalement magique ! Les deux artistes étaient heureux de se retrouver pour ce live, premier concert depuis leur dernier en Côte d'Ivoire, juste avant le confinement. La musique à l'état pur !

- Manifestement très content de se retrouver pour enfin jouer de la musique live ensemble, le trio d'Eric Legnini invitait au cœur même du Théâtre Antique entièrement vide, les artistes Hugh Coltman et Thomas Dutronc qui pour l'occasion interprétait quelques extraits de son nouvel album Frenchy. Un plaisir communicatif à partager et un autre regard sur le célèbre coucher de soleil du Théâtre Antique de Vienne.

Deux concerts inédits, disponibles en ligne jusqu'au 25 juillet 2021 à redécouvrir sur Culturebox.



La direction de la petite enfance est composée de 160 collaborateurs (149,95 équivalents temps plein) :

- 1 directrice
- 1 coordinatrice
- 3 responsables de secteur
- 3 secrétaires de secteur
- 2 agents au pôle administratif et comptable
- 2 agents au PIMG
- 1 agent au pôle santé
- 4 médecins vacataires (au total 28h par mois réparties sur les 16 EAJE)
- 16 équipes d'EAJE
- 9 responsables de RAM
- Accompagnement professionnel de 55 stagiaires

L'équipe



L'accueil des enfants de moins de 6 ans hors temps scolaires

La direction petite enfance gère directement l'ensemble des équipements publics situés sur le territoire (Relais Assistantes Maternelles, Établissements d'Accueil du Jeune Enfant et Lieu d'Accueil Enfants-Parents). Elle finance des établissements et des dispositifs relevant du volet « enfance » du Contrat Enfance Jeunesse.

Vienne Condrieu Agglomération coordonne et anime le schéma petite enfance, sa mise en œuvre, le développement et le financement d'actions en direction des parents ainsi que l'information des familles.

Un service divisé en 3 secteurs

■ Secteur Nord

- La structure « La Farandole » (quartier d'Estressin), est en cours de transformation en vue d'un élargissement du fonctionnement pour mieux répondre aux besoins des familles.
- Depuis septembre 2020, l'EAJE « La Ronde des Collines » (Échalas) fonctionne du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h.

■ Secteur Sud

- La fusion entre l'EAJE « L'Isle aux Enfants » et l'EAJE « Les Cèdres » est actée : les locaux de « L'Isle aux Enfants » ont été libérés officiellement à la rentrée de septembre 2020. Les familles et les enfants ont été accompagnés par les deux directrices des structures pour une adaptation en douceur à l'EAJE « Les Cèdres ».
- Démarrage des travaux d'extension du bâtiment des « Cèdres » en novembre 2020 qui accueillera le relais « L'Isle aux Trésors » à compter du second semestre 2021.

■ Secteur Est

- La micro-crèche de Moidieu-Détourbe « Les Elfes du Meunier » a ouvert ses portes en janvier 2020. Elle peut accueillir 10 enfants du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30.
- Accompagnement de l'EAJE « Malissol » sur un nouveau projet d'établissement avec rénovation des locaux, en vue d'une ouverture tous les jours de la semaine, de 7h30 à 18h30, à partir de septembre 2021.

Petite enfance et Covid-19

2020 a débuté normalement, puis la crise sanitaire est arrivée, demandant réactivité et solidarité de la part des agents (roulement de travail, travail le week-end, protocoles sanitaires stricts...).

Du 17 mars au 10 mai 2020 : confinement

- Service minimum d'accueil pour le public prioritaire (soignants, gendarmes, pompiers...)
- Ouverture 7 jours sur 7 de 6h à 22h pour trois EAJE de 10 places (service gratuit)
- Familles non prioritaires déjà accueillies : maintien de place jusqu'en septembre 2020
- Relais d'Assistants Maternelles : permanence d'accueil téléphonique et messagerie commune.
- Maintien d'un accueil téléphonique du Point Information Mode de Garde

À compter du 11 mai 2020 : déconfinement progressif

- Travail axé sur la communication et l'accompagnement des familles
- Nouveaux protocoles sanitaires
- Réouverture progressive de l'ensemble des EAJE sous condition d'activité professionnelle
- En 15 jours : capacité d'accueil multipliée par deux (environ 30 % d'enfants de retour)

Mise en place de protocoles sanitaires stricts

Ceux-ci ont été élaborés dès mars 2020 et réajustés selon l'évolution de la crise.

- Port du masque, tenue de travail et douche obligatoires pour l'ensemble des agents
- Désinfection journalière des espaces, des jeux, du linge
- Accueil des parents : dans un espace dédié (SAS), une personne à la fois, dans le respect des gestes barrières
- Conduite à tenir en cas de température chez l'enfant ou le professionnel
- Mise en place de trois référents Covid-19 désignés en lien avec la PMI, l'ARS et le service ressources humaines de l'Agglo

- Dès le 22 juin : retour des familles en accueil régulier
- Relais d'Assistants Maternelles : gel hydroalcoolique distribué aux assistantes maternelles et permanence téléphonique maintenue.

À partir de fin août 2020 : rentrée

- Renfort des missions d'accompagnement et de soutien auprès des familles
- Ouverture de toutes les structures avec capacité d'accueil habituelle
- Cas positifs à la Covid-19 parmi le personnel : fermeture complète d'un EAJE pendant 2 semaines et réduction d'accueil sur une autre structure.
- RAM : reprise des activités sur site (nombre restreint et protocoles spécifiques)

Fin novembre 2020 : reconfinement partiel

- Révision des contrats avec les familles, arrêt des temps collectifs en RAM.
- Fermeture totale ou partielle des places : soutien de la CAF (distribution de masques transparents...)

Jeux en autonomie



Chiffres clés

16 EAJE

390 places

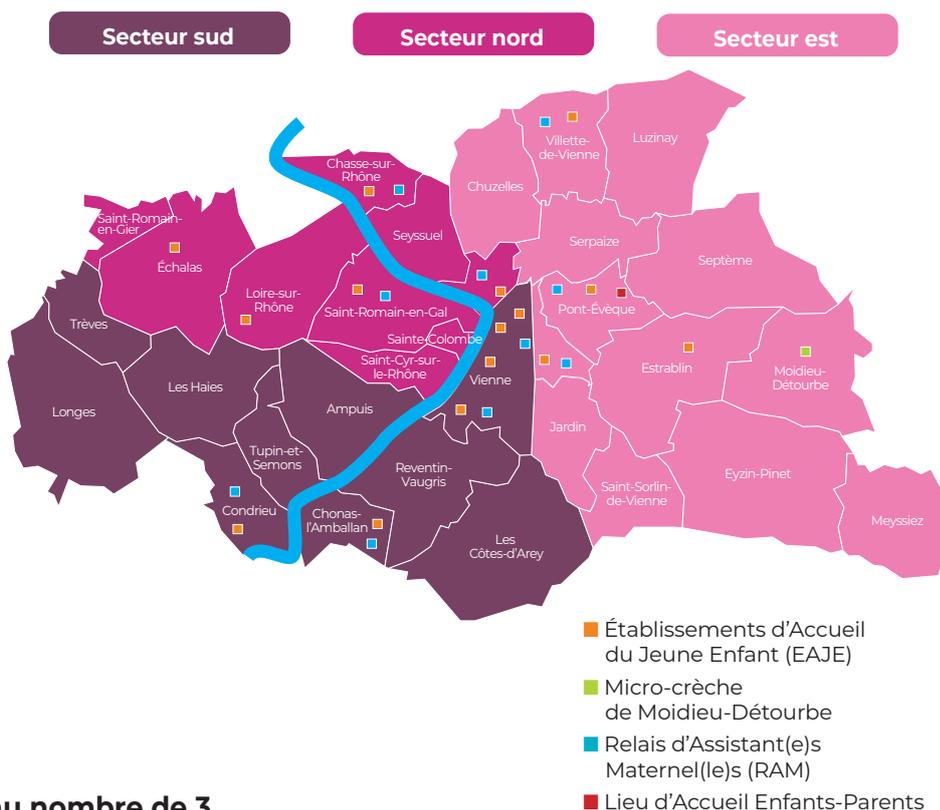
1 043 enfants accueillis

9 RAM répartis sur 10 sites

742 assistantes maternelles agréées

2 541 places d'accueil

626 dossiers présentés en commissions d'attribution



Les missions transversales sont au nombre de 3

■ Mission " Santé / hygiène "

- **Poursuite des actions** autour du handicap en lien avec la CAF et le CAMSP.
- **Mise en place d'un Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS)** dans toutes les cuisines satellites des EAJE de Vienne Condrieu Agglomération, avec formation aux mesures HACCP pour tous les agents concernés ainsi que les directrices.
- **Diagnostic en cours** sur les méthodes de travail dans les locaux.

LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LA LUDOTHÈQUE DE VIENNE S'EST POURSUIVI. IL DEVRAIT VOIR LE JOUR EN 2021.

■ Mission Parentalité et éveil culturel

Ces missions ont été très perturbées par la crise sanitaire.

- **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) a bien fonctionné jusqu'à mi-mars.** On enregistre une moyenne de 7 visites par séance allant de 3 à 13 présences-enfants. Dès le premier confinement, l'activité de ce lieu a été stoppée. L'accueil a pu reprendre début octobre à raison d'une séance par semaine. Le lieu a refermé ses portes pour les vacances scolaires et a pu rouvrir fin novembre, toujours avec une seule séance par semaine. En effet, face à la crise sanitaire, nous avons dû limiter l'accès du pôle petite enfance à son public (EAJE, RAM, LAEP), limitant ainsi les risques de contagion du virus. Au cours de cette dernière période, le LAEP avait une moyenne de 3,5 présences-enfants.

- **Un projet commun autour de l'usage des écrans** (informations, soirées débats, actions avec des établissements scolaires, etc.) a débuté sur le territoire. La crise sanitaire a suspendu cette action.

■ Ludothèques

- **Acquisition d'un deuxième ludomobile :** cela permet de couvrir plus de communes en animation autour du jeu. Les restrictions sanitaires ont bien entendu touché l'activité des ludothèques.

- **Le projet d'aménagement de nouveaux locaux pour la ludothèque de Vienne s'est poursuivi.** Il devrait voir le jour en 2021. Cette nouvelle implantation permettra un meilleur stockage des jeux et des jouets, une gestion plus aisée et une offre d'espace de jeu plus adaptée aux différents publics de la ludothèque.

Le pool de remplacement

Mis en place en 2019 et composé de 6 agents (3 auxiliaires de puériculture et 3 CAP petite enfance), il a permis de pallier en partie les nombreuses absences liées à la crise sanitaire.



Activités d'extérieur

Zoom

Fermeture estivale des structures

Un nouvel ajustement de l'organisation des fermetures des EAJE (Établissements d'Accueil du Jeune Enfant) permet désormais d'améliorer encore le service aux familles.

Trois périodes de fermeture estivale ont été définies, avec une seule semaine de fermeture commune à tous les établissements.

Un système d'accueil relais permet aux parents, justifiant d'impératifs professionnels, de se voir proposer, dans la limite des places disponibles, une solution lorsque l'établissement habituellement fréquenté est fermé.

Cette mise en œuvre n'a pas pu pleinement fonctionner du fait de la crise sanitaire, mais elle sera reconduite.



Apprentissage de l'hygiène de base



Temps calme et sieste



La direction de la cohésion sociale est composée de 30 collaborateurs :

- 1 directrice
- 2 assistantes comptables
- 1 responsable du service emploi / insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE
- 1 médiateur santé mentale
- 1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance
- 1 coordinateur réussite éducative
- 1 référente de parcours réussite éducative
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'Habitat
- 1 chargée d'écoute Relais Oxyjeunes
- 1 psychologue Relais Oxyjeunes
- 1 responsable du service jeunesse
- 3 animateurs jeunesse
- 2 informatrices PIJ
- 1 assistante comptable jeunesse
- 1 agent technique Maison des Services Publics
- 1 responsable du service téléalarme
- 4 techniciens téléalarme
- 1 assistante comptable téléalarme
- 1 réceptionniste des tests mensuels des communes
- 1 agent technique

7 personnes sont rattachées au Service Commun appelé "Animation et Information Jeunesse"

L'équipe

Réduire les inégalités sociales

À travers ses interventions dans les domaines de la participation des habitants, de la réussite éducative, de l'emploi et l'insertion, de la jeunesse, de la santé, de la citoyenneté et de la prévention de la délinquance, l'Agglo travaille au quotidien pour favoriser la cohésion sociale et le mieux vivre ensemble sur son territoire, notamment auprès des populations les plus en difficulté.

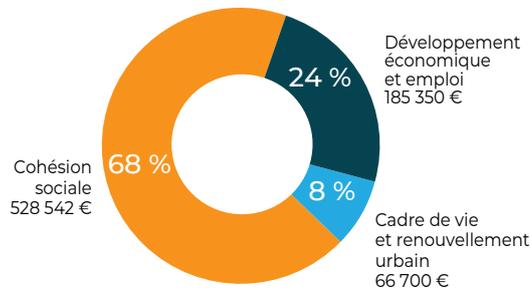
En s'appuyant sur un large partenariat et sur l'ensemble des dispositifs de la politique de la ville, la direction de la cohésion sociale et l'ensemble de ses partenaires œuvrent à la réduction des inégalités, dans un contexte en forte évolution.

Le Contrat de ville

Il s'agit d'un outil pour l'accompagnement des projets de développement social et urbain dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Signé en 2015, il établit jusqu'en 2020 les priorités du territoire en matière de cadre de vie et renouvellement urbain, de cohésion sociale, de développement économique et d'emploi.

■ Programmation 2020

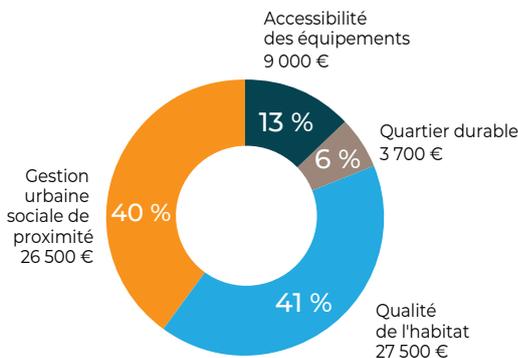
Répartition de la programmation par piliers



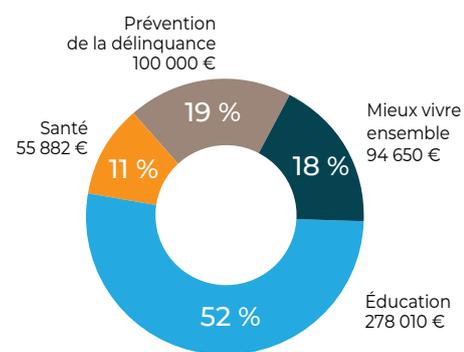
L'équipe :

- 1 directrice
- 1 assistante
- 1 responsable du service emploi / insertion
- 1 chargée de mission santé, accessibilité et FPH
- 1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance
- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat

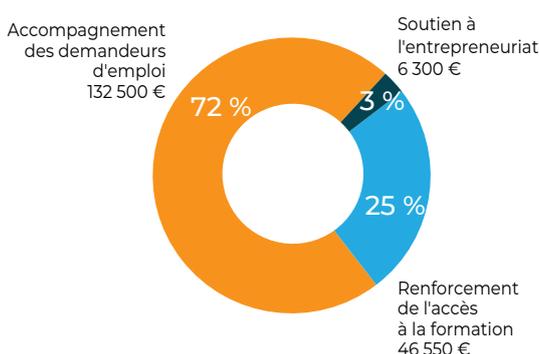
Répartition des 8 actions cadre de vie et renouvellement urbain



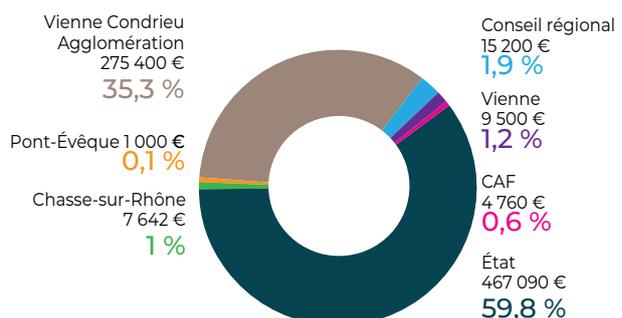
Répartition des 56 actions cohésion sociale



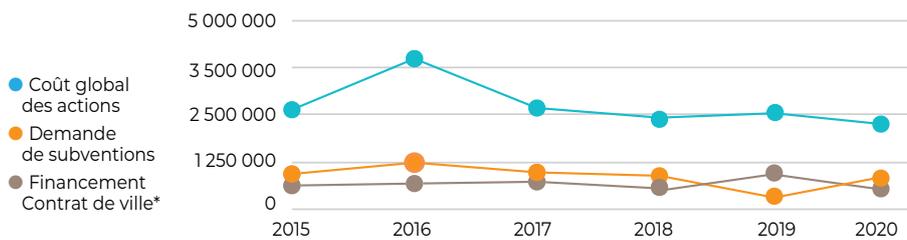
Répartition des 22 actions développement économique et emploi



Répartition des financements



Évolution des demandes de subventions (en Euros)



* Hors Programme de Réussite Éducative

La subvention allouée par l'État pour le Programme de Réussite Éducative ne figure pas dans les montants mentionnés de 2015 à 2018. En effet, le portage direct du PRE par l'Agglo a amené à revoir les modalités de demande de subvention et à l'inscrire dans le cadre de la programmation annuelle.

L'emploi et l'insertion

Depuis 2008 l'Agglo porte le PLIE. Ce dispositif, inscrit dans le code du travail, permet aux collectivités d'établir des Plans Locaux pluriannuels pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) afin de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle dans le cadre de parcours individualisés en associant accueil, accompagnement social, orientation, formation, insertion et suivi.

Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) est soutenu par différents financeurs :

- > Le Fonds Social Européen (FSE) dans le cadre du Programme Opérationnel National « Emploi et Inclusion »,
- > Les Départements de l'Isère et du Rhône pour l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, pour le développement du lien avec les entreprises et pour l'animation et la coordination du PLIE
- > L'Agence Nationale de Cohésion Territoriale pour la réalisation d'actions en direction des habitants des quartiers prioritaires.

Son plan d'action comprend :

■ Un accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi intégrant le dispositif

- L'accompagnement est réalisé par deux structures (choisies dans le cadre d'un marché public) : l'ACFAL Formation et ALYNEA.
- 3 lieux d'accueil (à Vienne, Condrieu et Givros) permettent de rencontrer les personnes au plus près de leur domicile. L'accompagnement renforcé est complété par des actions

L'équipe :

- 1 responsable du service emploi / insertion
- 1 facilitateur clauses d'insertion
- 1 chargée de parcours PLIE

collectives visant à répondre à des besoins ne trouvant pas d'autres réponses sur le territoire et des aides financières permettant de faciliter la reprise d'un emploi ou l'entrée en formation.

En 2020, en partenariat avec l'agence économique et les partenaires emploi du territoire, a été organisée une **journée d'information sur les métiers de l'agriculture**. Via des activités ludiques, **42 personnes** ont pu tester leur habileté à exercer dans ce secteur. **17** ont poursuivi les tests avec la méthode de recrutement par simulation proposée par Pôle Emploi.

Chiffres clés

395 personnes accompagnées

375 étapes emploi - 202 personnes ont obtenu des contrats de travail

54 % de sorties positives vers des emplois pérennes de plus de 6 mois, création d'entreprise ou formation qualifiante



■ Un rapprochement entre les demandeurs d'emploi du territoire et les entreprises

> Animation d'un **lieu ressource** au sein de la Maison des Services Publics à Condrieu.

Ce lieu permet de faire des recherches d'emploi, d'avoir les conseils d'un professionnel et de participer à des ateliers et informations collectives pour dynamiser la recherche d'emploi.

Il est animé par l'ACFAL Formation

> Actions ayant pour objet de **faciliter le lien entre les demandeurs d'emploi et les entreprises**.

Sont notamment développées ici les visites d'entreprises, l'organisation de recrutements spécifiques ou des informations sur les métiers.

Cette action est animée par l'ACFAL Formation

> **Développement des clauses d'insertion dans les marchés publics**. Depuis 2010, le PLIE accompagne les maîtres d'ouvrage publics et privés du territoire dans la mise en œuvre des clauses d'insertion au sein des marchés de travaux ou de services.

En lien avec le service des marchés de l'Agglo, le service emploi insertion a travaillé sur l'application du nouveau code de la commande publique. Ces nouvelles dispositions ont permis le développement des marchés réservés aux structures de l'insertion et aux structures du handicap. Un travail de réseau, opéré avec les différents acteurs insertion du territoire, permet l'harmonisation des pratiques et la mutualisation des personnes éligibles à l'insertion.

Cette action est portée par la collectivité.

Chiffres clés

25 400 heures en 2020

59 marchés

85 contrats de travail signés

83 personnes ont bénéficié du dispositif



Le Fonds de Participation des Habitants (FPH)

Le FPH est une enveloppe financière définie dans le cadre des priorités du Contrat de ville de Vienne Condrieu Agglomération. Il vise à soutenir et accompagner les initiatives d'habitants des territoires retenus au titre de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

L'enveloppe annuelle est constituée par Vienne Condrieu Agglomération, l'État et la ville de Vienne.

L'équipe :

- 1 chargée de mission FPH

Malgré cela, les membres du comité de gestion restent mobilisés et ont accueilli deux nouveaux membres titulaires.

LE FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS VISE À SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES INITIATIVES D'HABITANTS.

■ Principal organe du FPH

Le Comité de gestion, composé de deux membres de chaque quartier prioritaire du territoire, a pour mission de recevoir les porteurs de projets, d'étudier leurs propositions d'initiatives, de décider de la recevabilité et du montant accordé (dans la limite de 800 € par projet), de s'assurer de la réalisation du projet et enfin d'analyser le bilan des actions et d'en évaluer les résultats et les impacts. Pour ce faire, il se réunit tous les mois.

En 2020, à cause de la crise sanitaire, un seul projet a été subventionné à hauteur de 300€.

La santé

L'objectif général de l'ASV et du CLSM est de faciliter l'accès à la prévention et aux soins des publics, notamment ceux en situation de précarité. Ainsi, l'Agglo associe tous les acteurs dans une même démarche afin de mieux identifier les besoins et construire de manière partenariale des réponses adaptées.

L'équipe :

- 1 chargée de mission santé
- 1 médiateur santé mentale

■ Atelier Santé Ville

- Animation des commissions "Addictions", "Nutrition" (alimentation et activités physiques) et " Prévention / Accès aux droits et aux soins " et aide au développement des actions portées par les partenaires.
- Suivi de l'action des médiatrices en santé des quartiers politique de la ville.
- Poursuite de l'élargissement de l'Atelier Santé Ville au territoire de l'ex CCRC et Meyssiez.
- Réalisation d'un diagnostic territorial de santé en vue de la création d'un Plan Local de Santé à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération.

Affiche extraite de la campagne « ET ALORS ! », imaginée par l'Association MESSIDOR et utilisée pendant la SISM.

■ Conseil Local de Santé Mentale

- 6 Temps forts ont été organisés à l'occasion des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) sur le thème « Santé mentale et discriminations » (Stand d'info, exposition, ciné-débat, atelier conte). Initialement prévues en mars, les manifestations se sont déroulées en octobre.
- Travail en réseau avec les acteurs de l'urgence sociale pour soutenir l'accompagnement des personnes en situation d'errance : organisation de maraudes dans un cadre partenarial depuis 2008.

La mobilisation a été renforcée pendant les périodes de confinement.



Relais Oxyjeunes (ROJ)

L'équipe :

- 1 chargée d'écoute Relais Oxyjeunes
- 1 psychologue Relais Oxyjeunes

Situé à Vienne, dans les locaux de la mission locale, ce Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ) s'adresse aux 12/25 ans mais aussi à leurs parents et aux professionnels. Il prend en compte les conduites à risques chez les adolescents et les demandes d'information et d'écoute sur tous les problèmes liés aux comportements des jeunes : relation parents/adolescents, conduites addictives, violence et sexualité.

RELAIS OXYJEUNES



Chiffres clés

128 personnes ont été accompagnées, dont 111 jeunes et 17 parents

111 jeunes accompagnés, dont

63 filles et **48** garçons

> Chez les 12/15 ans : 50 jeunes ;

> Chez les 16/18 ans : 29 jeunes ;

> Chez les 19/25 ans : 32 jeunes ;

340 jeunes ont bénéficié d'au moins une action collective de prévention. En raison du contexte sanitaire, toutes les interventions programmées n'ont pas pu être honorées.

La réussite éducative

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et vise à donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il permet d'accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement.

En 2020, dans le contexte compliqué de la crise sanitaire, il est apparu important de pouvoir proposer des ateliers **bien-être et confiance en soi**, pour aider les enfants qui en avaient besoin à se remobiliser et à mieux gérer leurs émotions avant leur entrée au collège.

L'équipe :

- 1 coordinateur réussite éducative
- 1 référente réussite éducative

Chiffres clés

273 enfants bénéficiaires d'un parcours individuel dont

247 enfants (2/16 ans) et

26 jeunes (16/18 ans) bénéficiaires du PRE

68 nouveaux parcours mis en œuvre



Zoom

Ateliers bien-être et confiance en soi

Dans le cadre du PRE, des enfants ayant besoin de se remobiliser et de mieux gérer leurs émotions avant leur rentrée au collège ont pu participer en juillet et août à des ateliers bien-être et confiance en soi proposés par l'Agglo et encadrés par une psychopédagogue.

Se déroulant en 4 séances, les ateliers comptaient de 4 à 6 enfants chacun. Un temps de présentation et un bilan avec les familles ont complété les sessions.

Dans chaque centre social, un référent faisait le lien avec les familles, action primordiale pour le bon déroulement des ateliers.

Aux séances théoriques consacrées au fonctionnement du cerveau visant à « apprendre à apprendre », ont succédé des séances de mise en pratique via des jeux de rôle, en lien avec les situations vécues au collège et très appréciées des enfants.

Les enfants se sont montrés investis et curieux. Pour beaucoup, l'expression des ressentis et les questions autour du bien-être ont été une découverte. Ils ont exprimé un besoin d'être rassurés face aux inquiétudes sur la rentrée scolaire et le contexte sanitaire.

Chaque enfant est reparti avec un cahier personnalisé, des supports papier contenant des illustrations du cerveau et des fiches pour la mémoire et l'organisation du travail, outils qu'ils ont pu utiliser au moment de la rentrée scolaire.

Le bilan de ces ateliers est très positif puisque parents et enfants ont exprimé leur souhait de retrouver la dynamique de ces temps d'atelier sur de prochaines vacances.



La prévention de la délinquance

L'objectif de cette démarche est de soutenir et de promouvoir les actions de prévention de la délinquance sur tout le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Il s'agit de coordonner les dispositifs ayant trait à la prévention de la délinquance et de faciliter les relations entre les partenaires participant à ces dispositifs. Par ailleurs, le chef de projet prévention de la délinquance participe à la sécurité des bâtiments de l'Agglo.

L'équipe :

- 1 chargé de mission sécurité et prévention de la délinquance

■ Faits marquants

• À partir de septembre 2020, financement d'un intervenant social en commissariat et en gendarmerie :

Le développement de ces postes fait partie des priorités de la stratégie nationale de prévention de la délinquance au rang desquelles se situe la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales et l'aide aux victimes.

Les intervenants sociaux en police et en gendarmerie jouent un rôle de premier accueil social, d'écoute,

d'orientation voire d'accompagnement à la plainte. Ils ont vocation à assurer l'interface entre la police ou la gendarmerie et les services sociaux afin de favoriser une prise en charge globale des personnes reçues.

Les permanences se répartissent entre le commissariat de Vienne et les gendarmeries de Vienne, d'Ampuis et de Chasse-sur-Rhône.

Au total, 116 personnes ont été reçues en gendarmerie ou au commissariat, victimes pour la moitié d'entre elles de faits de violences conjugales ou intrafamiliales. Le reste concerne principalement des faits de menaces, injures, harcèlement et des faits de viols et agressions sexuelles.

• Mise en place d'un projet de cellules de veille visant à lutter contre le décrochage scolaire.

Mises en oeuvre en 2020, ces cellules permettent d'établir des suivis individuels pour les collégiens en risque de décrochage scolaire. Elles réunissent pour cela les services des collèges, du département, de la prévention spécialisée, de l'Agglo avec le Programme de Réussite Éducative et la prévention de la délinquance.

En 2020, 83 situations ont été évoquées dont 53 concernaient des collégiens issus des "Quartiers Politique de la Ville" ou des "Quartiers de Veille Active".



Le Comité Local de l'Habitat / La Conférence Intercommunale du Logement

La Loi Égalité et Citoyenneté de 2017 stipule l'impossibilité, pour les EPCI qui ne sont pas dotés de l'aide à la pierre, d'assurer la gestion des logements relevant du contingent préfectoral.

Or, Vienne Condrieu Agglomération ne disposait pas de la gestion des aides à la pierre mais avait délégué la gestion du contingent préfectoral (comme pour l'ensemble des EPCI de l'Isère) jusqu'en 2019, dans le cadre de la Commission Sociale des Attributions (CSA). Celle-ci avait pour double objectif de labelliser la demande prioritaire et de pré-positionner des dossiers sur des logements se libérant dans le contingent préfectoral (ou PLAI tout contingent).

L'équipe :

- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat
- 1 assistante

• Au 1^{er} avril 2019, le Préfet de l'Isère a modifié ce fonctionnement pour entrer en conformité avec la Loi Égalité et Citoyenneté. Les services de l'Etat en Isère ont donc repris en direct la gestion du contingent préfectoral.

• **La Commission Sociale des Attributions ayant été supprimée, il n'existe plus véritablement d'instance relevant du « Comité Local de l'Habitat ». L'instance partenariale de référence traitant des enjeux d'attribution de logement social est désormais la Conférence Intercommunale du Logement (CIL).**

• La CIL a été créée en septembre 2016 à l'échelle de l'ex. ViennAgglo pour définir une stratégie intercommunale d'attribution. Il s'agit d'une instance obligatoire dans toute agglomération dotée d'un Programme Local de l'Habitat (PLH) et comprenant des Quartiers prioritaires Politique de la Ville (QPV).

La CIL a élaboré une Convention intercommunale d'attributions validée en 2017, déterminant des objectifs d'attributions partagés par les bailleurs et les réservataires, pour aller vers plus de mixité dans le parc social.

• En janvier 2019, la CIL a été refondée et élargie à l'échelle de Vienne Condrieu Agglomération. Pour prendre en compte plusieurs évolutions (notamment les obligations issues de la Loi Égalité et Citoyenneté et de la Loi ELAN), **la nouvelle CIL a travaillé à l'élaboration d'un avenant à la Convention intercommunale des attributions qui a été formalisé fin 2019 et validé au premier trimestre 2020.**

Cet avenant :

> reprend les objectifs réglementaires d'attributions de logements sociaux, en QPV et hors QPV, et au profit de ménages prioritaires,

> donne à chaque réservataire et bailleur la responsabilité de l'identification des ménages prioritaires à reloger sur leur parc respectif, et des pré-positionnements,

> indique l'objectif de définir, en partenariat avec les acteurs locaux du logement, un système de cotation de la demande de logement social de manière à hiérarchiser les demandes les plus prioritaires.

Le Programme National de Renouvellement Urbain

Le quartier de la Vallée de Gère a été retenu pour bénéficier d'un projet d'intérêt régional cofinancé par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) et la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'équipe :

- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat

■ Objectif

• **Ce projet global vise à mieux ancrer le quartier au sein de l'agglomération, d'améliorer les conditions de vie des habitants et l'attractivité du quartier.**

• Pour ce faire, des interventions sur le parc social sont prévues (démolition, réhabilitations) ainsi qu'une amélioration des équipements publics (réhabilitation des locaux du centre social à Locagère et de l'école Ferdinand Buisson) et des commerces, ou encore une requalification des espaces extérieurs (Place de l'Affûterie, Place de l'Église...).

■ En 2020

• Réhabilitation et travaux de sécurisation des résidences Saint-Martin 2 et Teytu (106 logements) par Advivo

• Poursuite par Advivo du relogement des ménages de la résidence Albert Thomas, vouée à être démolie.

• Reprise de l'information et de la communication auprès des habitants et du public en général, avec des permanences, un temps de concertation sur la place de l'Affûterie en juillet 2020 et l'édition, en décembre, d'un flyer "Info des travaux", adressé aux habitants, usagers et professionnels du secteur.

• Poursuite des réunions partenariales animées par l'Agglo, permettant de préparer les opérations, notamment d'espace public : conduite des études de maîtrise d'œuvre sur les bords de Gère (Agglo), la place de l'Affûterie et les espaces publics cœur de quartier (Ville de Vienne).

Chiffres clés

1 projet urbain

5 volets : habitat, espaces extérieurs, commerces, équipements publics, ingénierie

23,7 M € : coût global estimé

2 M € de subvention ANRU

3,9 M € de subvention Région

1 M € de prêt bonifié Action logement pour les opérations du bailleur social

2 770 habitants concernés (quartier prioritaire)

106 logements en cours de réhabilitation

La gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, modifiée par la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 Egalité et Citoyenneté, impose une obligation d'accueil des gens du voyage aux communes de plus de 5 000 habitants ainsi que la prise de compétence par les EPCI, depuis le 1er janvier 2017, pour la création, l'aménagement, la gestion et l'entretien des aires d'accueil. Vienne Condrieu Agglomération gère ainsi 3 aires d'accueil sur son territoire.

L'équipe :

- 1 chargée de mission rénovation urbaine et politique sociale de l'habitat
- 1 assistante

■ Bilan

• Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de passage)

- > 26 places
- > 32 ménages accueillis (95 personnes)
- > Taux d'occupation moyen : 74 %

• Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône (partie ex aire de séjour)

- > 26 places
- > 20 ménages en permanence (49 personnes) et jusqu'à 25 ménages ponctuellement
- > Taux d'occupation : 100 %

• Aire de passage de Pont-Évêque

- > 13 ménages accueillis (50 personnes)
- > Taux d'occupation moyen : 48 %

Le taux d'impayés est en légère hausse par rapport à l'an dernier sur les aires de Pont-Évêque et l'aire de Chasse-sur-Rhône partie « ex passage », mais reste très faible par rapport aux années précédentes. Il baisse sur la partie « ex séjour » de l'aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône

Taux d'impayés	2019	2020
Aire de Séjour de Chasse-sur-Rhône	4,78 %	0,54 %
Aire de Passage de Chasse-sur-Rhône	1,29 %	1,90 %
Aire d'accueil de Pont-Évêque	0,39 %	1,41 %

• Aire de grand passage de Vienne

- > 80 à 100 places
- > En raison de la crise sanitaire, la fête foraine de Vienne n'a pas eu lieu et aucun forain n'a été accueilli.
- > Deux groupes de voyageurs de 24 et 40 caravanes ont occupé l'aire en 2020, du 26/06 au 12/07 et du 19/09 au 04/10.

■ Faits marquants

> La crise sanitaire a contraint des familles à un confinement en caravane sur les aires d'accueil. L'implication du gestionnaire a permis que la période se déroule sans difficulté majeure, avec par exemple le maintien d'un passage quotidien ou la facilitation du suivi scolaire par l'impression des cours.

> Pour répondre aux besoins constatés sur le territoire mais aussi aux exigences du décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil des gens du voyage et terrains familiaux locatifs, les règlements intérieurs des aires d'accueil de Chasse-sur-Rhône et Pont-Évêque ont été actualisés fin 2020, pour entrer en vigueur en février 2021.



Aire d'accueil de Chasse-sur-Rhône

Téléalarme : accompagner et soutenir le soutien et le maintien à domicile

L'équipe :

- 1 responsable du service téléalarme
- 4 techniciens téléalarme
- 1 assistante comptable téléalarme
- 1 réceptionniste des tests mensuels des communes
- 1 agent technique

Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est un dispositif à destination des personnes âgées, handicapées ou isolées qui apporte une réponse à l'isolement, à l'insécurité, à la maladie, ou simplement aux incidents de la vie quotidienne et permet de rassurer les familles.

Ce service permet aux abonnés d'être mis en relation 24h/24 et 7 jrs/7 avec un opérateur du centre d'écoute Téléalarme pour obtenir une aide rapide et adaptée sur un simple appel.

Ce centre d'écoute Téléalarme est implanté dans les locaux du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Isère dans le cadre d'un partenariat.

■ Le service téléalarme de Vienne Condrieu Agglomération est également un centre " backup ".

Il est doté d'un équipement de secours spécifique à ce dispositif en cas de panne au SDIS 38. Ainsi, une procédure technique se met en place pour rediriger l'ensemble des appels des 3 opérateurs téléalarme isérois (CCAS de Bourgoin-Jallieu, Sud Isère Téléalarme à Grenoble et Vienne Condrieu Agglomération) et gérer les interventions.

■ Salon des séniors

Organisé par le CCAS de la ville de Vienne, ce salon a pour objectif de renseigner les séniors et leur famille sur toute l'offre des prestations et services des structures présentes sur le territoire.

Il n'a pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Zoom

Évolution du système de téléalarme

Depuis le 15 novembre 2018, il n'est plus possible de souscrire un nouvel abonnement sur le RTC (Réseau Téléphonique Commuté).

La suppression de ces lignes RTC, qui devrait intervenir fin 2023, doit être anticipée. C'est pourquoi les nouveaux abonnés des communes sont désormais exclusivement équipés d'appareils de nouvelle génération avec GPRS.

Techniquement, 800 appareils devront être remplacés d'ici 2023 car ils ne seront plus opérationnels.

Cette évolution technique a entraîné la mise en place d'un tarif unique au 1^{er} janvier 2020.

Chiffres clés

95 communes couvertes, dont 26 situées dans l'Agglo (18 dans l'Isère et 8 dans le Rhône)

2 153 abonnés dont 791 sur l'Agglo

482 installations

554 déposes

2 575 dépannages techniques

24 496 appels

1 919 interventions

312 hospitalisations dont 247 par le SDIS



La direction de l'aménagement urbain est composée de 18 collaborateurs :

- 1 directrice
- 5 assistantes
- 1 responsable habitat
- 1 responsable service application du droit des sols et chargée de mission planification urbaine
- 2 chargées de mission planification urbaine
- 5 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières

L'équipe

L'Agglo a participé au financement des études réalisées par la ville de Vienne dans le cadre du dispositif Cœur de Ville

Accompagner l'aménagement du territoire

L'équipe met en œuvre les Programmes Locaux de l'Habitat approuvés avant la fusion afin de répondre aux besoins en logement des habitants du territoire. Pour le compte des communes membres, l'Agglo instruit les autorisations d'urbanisme, conduit des procédures et des études de planification. Elle effectue également un travail de fond autour de l'information géographique et déploie une stratégie d'intervention foncière.

Les Programmes Locaux de l'Habitat : des actions en faveur du logement

L'équipe :

- 1 responsable habitat
- 1 assistante

L'animation des PLH consiste à **élaborer et mettre en œuvre les PLH** (Programmes Locaux de l'Habitat) qui fixent la politique de l'Agglo en faveur de l'habitat : le rythme de constructions neuves, la création de logements sociaux dans toutes les communes de l'Agglo, la réhabilitation des logements existants, l'accès au logement des plus fragiles, etc.

■ Poursuite des actions des PLH

• **La construction de logements sociaux** : accompagnement des communes dans le montage des projets, travail avec les services de l'État pour la programmation de logements sociaux.

L'Agglo finance la construction des logements sociaux en accordant une subvention par logement :

- > En 2020, **aucune nouvelle opération de construction de logements sociaux n'a été financée en pays viennois.**
- > **Une opération nouvelle a fait l'objet d'une décision de financement par l'Agglo en région de Condrieu** : éco-quartier d'Échalas (Alliade Habitat) avec la création de 12 logements sociaux (subvention de 24 000 €).

• **L'amélioration du parc de logements existants**

> **En ce qui concerne le parc public, 175 logements sociaux** ont fait l'objet de travaux de réhabilitation conduits par Advivo et subventionnés par l'Agglo :

- Quai Riondet à Vienne : 32 logements (subvention de 32 000 €).
- Quai Pasteur à Vienne : 114 logements (subvention de 114 000 €).
- Résidence Les Nymphéas 1 à Vienne : 29 logements (subvention de 29 000 €).



Réhabilitation de logements sociaux, quai Pasteur à Vienne (avant/après)

Zoom

OPAH : Accompagnement de la copropriété Le Calypso à Vienne

Le syndic de la copropriété Le Calypso, située à Vienne, a contacté SOLIHA en septembre 2018 en informant que le conseil syndical avait pris la décision de réaliser des travaux d'économie d'énergie.

L'audit énergétique réalisé au préalable sur cette copropriété prévoyait un gain énergétique de 25 % pour des travaux d'isolation des murs extérieurs, seuil minimum à atteindre pour prétendre à des aides de l'Anah et de l'Agglo.

SOLIHA est rentré en contact avec tous les copropriétaires pour les informer des aides existantes à destination des ménages modestes et très modestes. Suite à la réalisation de cette enquête sociale, 23 copropriétaires sur les 46 étaient éligibles.

Les ménages ont pu être accompagnés dans le montage des dossiers de subvention qui ont été déposés en novembre 2018. Les travaux ont pris du retard en raison de la situation sanitaire, mais ont pu être réalisés en 2020 et les aides versées aux ménages début 2021.

Le montant total de l'opération est de 940 000 € TTC (travaux et honoraires). Les aides obtenues pour les ménages les plus modestes représentent un total de 130 862 € (90 862 € de l'Anah, 23 500 € des caisses de retraite et 16 500 € de l'Agglo).

> **En ce qui concerne le parc privé, les dispositifs mis en place par l'ex CCRC et ViennAgglo ont été reconduits jusqu'en 2021** et font l'objet d'une communication régulière (flyers, articles de presse, campagne d'affichage, posts Facebook, etc.). Les agences immobilières ont été informées et mobilisées pour accompagner les propriétaires bailleurs et les copropriétaires sur les projets de réhabilitation énergétique de copropriétés.

Sur la rive gauche, l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), initiée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) en 2016 pour une durée de trois ans, a été reconduite jusqu'en août 2021.

Cette opération permet à l'Agglo d'aider les propriétaires à réhabiliter leur logement :

- En leur apportant un conseil technique avec la mission d'accompagnement confiée à SOLIHA Isère-Savoie.
- En mobilisant les aides financières de l'Anah et de Vienne Condrieu Agglomération.

L'étude pré-opérationnelle, démarrée en septembre 2019 et visant à recenser les habitations concernées par la réalisation de travaux obligatoires dans le cadre des



Chiffres clés

12 logements du parc public agréés

175 logements du parc public réhabilités

23 logements du parc privé rénovés avec une amélioration de la performance énergétique ont bénéficié d'une aide de l'Agglo

30 logements du parc privé rénovés avec mise en accessibilité

8 permanences de SOLIHA Rhône-Grand Lyon en mairie d'Échalas et de Condrieu

23 permanences de SOLIHA Isère-Savoie au siège de l'Agglo

290 propriétaires renseignés par les deux opérateurs de l'Agglo (SOLIHA Rhône-Grand Lyon et Isère-Savoie)

Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de Chasse-sur-Rhône et de Serpaize, Luzinay et Villette-de-Vienne, s'est poursuivie en 2020. Tous les propriétaires concernés par le PPRT de Serpaize, Luzinay et Villette-de-Vienne ont été informés et rencontrés par SOLIHA Isère-Savoie afin d'estimer le coût des travaux de sécurisation de leur logement (24 habitations concernées). Concernant la commune de Chasse-sur-Rhône, les visites se sont déroulées début 2021 pour un rendu d'étude attendu avant l'été 2021.

Au total, depuis la mise en œuvre du dispositif, **272 logements ont pu bénéficier des aides de l'Anah et de l'Agglo dans le cadre de l'OPAH, parmi lesquels 38 propriétaires occupants aux revenus modestes sur l'année 2020 :**

- 12 propriétaires ont pu engager des travaux d'amélioration thermique (isolation, chauffage, etc.) en logement individuel ou en copropriété.
- 26 propriétaires ont pu bénéficier d'une aide de l'Anah pour des travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

Sur la rive droite, le partenariat débuté avec SOLIHA Rhône-Grand Lyon en 2015 a été reconduit en 2019. Celui-ci confie une mission d'animation et d'accompagnement à l'association.

Au total, depuis la mise en œuvre du dispositif, **248 personnes ont pu être renseignées. Le bilan de l'année écoulée fait état de 68 contacts et de 15 propriétaires occupants qui ont pu être accompagnés :**

- 11 logements réhabilités avec des travaux de rénovation énergétique.
- 4 logements ont bénéficié de travaux d'adaptation de leur logement au vieillissement ou au handicap.

• Les besoins spécifiques en logement et hébergement

Le PLH du pays viennois tient compte des problématiques de maintien et d'accès au logement pour les jeunes.

Pour cela, l'Agglo a fait le choix de s'appuyer sur l'association RIVHAJ qui développe des actions d'accompagnement et propose des solutions d'hébergement ou de logement adapté pour ceux qui veulent accéder à un logement autonome.

Conformément à la convention d'objectif établie en 2019, **Vienne Condrieu Agglomération s'engage à apporter un concours financier au fonctionnement de l'organisme chargé de mettre en œuvre ce volet.**

Cette convention permet à RIVHAJ d'intervenir sur tout le territoire communautaire, et notamment sur la région de Condrieu, ce qui n'était pas le cas auparavant. Une permanence d'information a lieu tous les premiers mercredis du mois à la Maison des Services Publics de Condrieu.

En 2020, 323 jeunes ont pris contact avec RIVHAJ et 213 ont été reçus en entretien individuel. 53 jeunes ont participé à des actions collectives et **56 ont accédé à un logement ou à un hébergement grâce à l'accompagnement de l'association.**

La planification urbaine

Le PLU ou Plan Local d'Urbanisme permet de construire un **projet d'aménagement durable** sur un territoire à partir d'un diagnostic et d'un état initial de l'environnement. Il fixe ensuite les règles d'urbanisme qui s'appliquent pour mettre en œuvre ce projet. À ce titre, il s'agit d'un **document prescriptif relatif à l'utilisation des sols**.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'Agglo est compétente en matière de planification. En conséquence, elle a en charge de conduire l'évolution des documents d'urbanisme (révision, modification, etc.).

Les dossiers traités en 2020

■ Révisions de PLU

- **Procédures de révision finalisées** : Saint-Romain-en-Gal (approuvée le 28/01/2020) et Longes (approuvée le 15/09/2020).
- **Procédures de révision en cours au 31/12/2020** : Loire-sur-Rhône, Saint-Romain-en-Gier et Trèves.

■ Révision allégée de PLU

- **Procédure de révision allégée en cours au 31/12/2020** : Tupin-et-Semons.

■ Modifications de PLU

- **Procédures de modification finalisées** : Chasse-sur-Rhône (approuvée le 28/01/2020) et Ampuis (approuvée le 10/11/2020).
- **Procédures de modification en cours au 31/12/2020** : Saint-Romain-en-Gal et Pont-Évêque.

L'équipe :

- **3 chargées de mission planification urbaine**
- **1 assistante**

■ Modifications simplifiées de PLU

- **Procédures de modification simplifiée finalisées** : Les Haies et Tupin-et-Semons (approuvées le 28/01/2020).

■ Révision de Règlement Local de Publicité

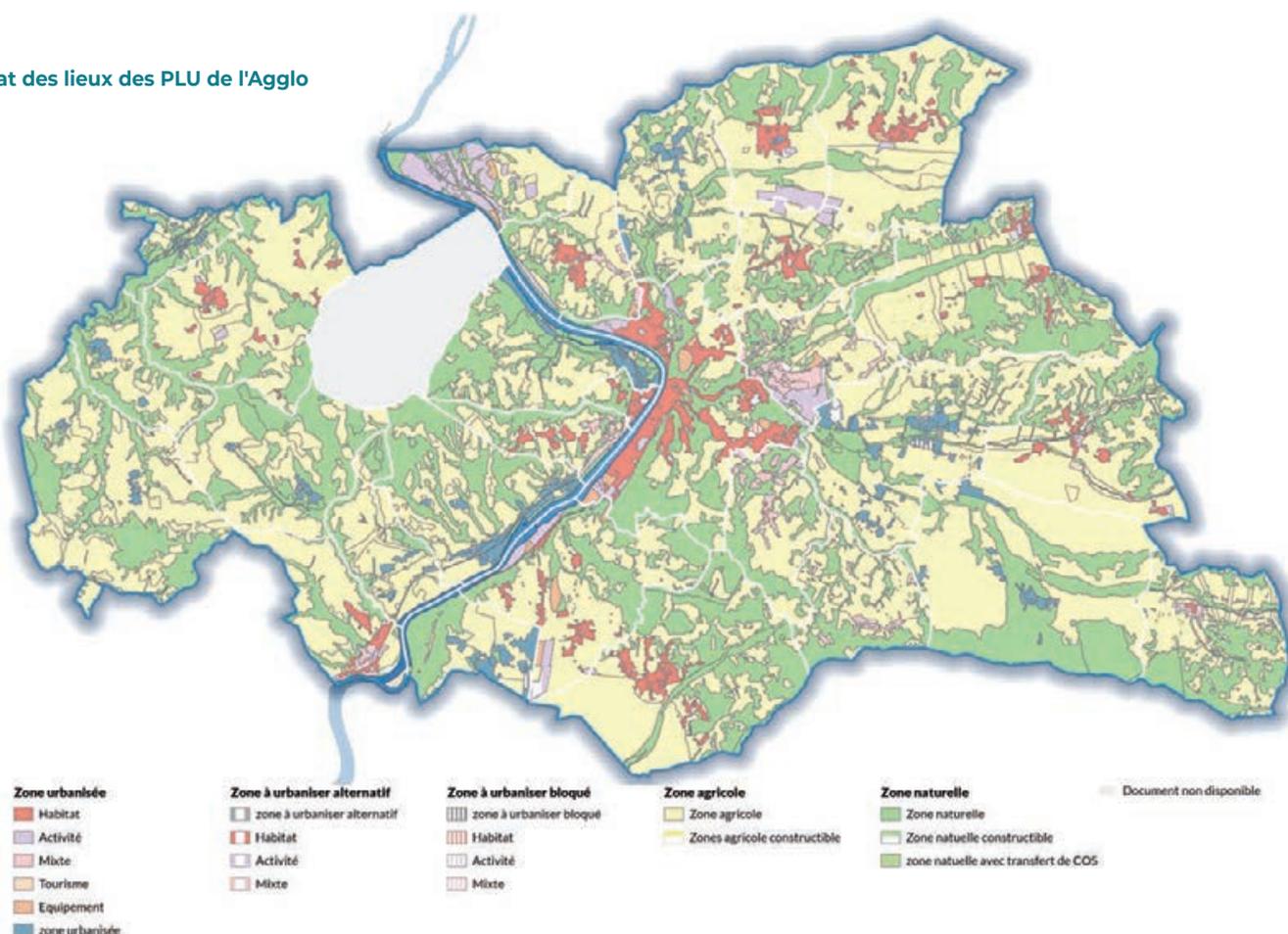
- **Procédure finalisée** : Vienne (approuvée le 28/01/2020).

Chiffres clés

- 5** révisions de PLU
- 1** révision allégée de PLU
- 4** modifications de PLU
- 2** modifications simplifiées de PLU
- 9** arrêtés de mises à jour de PLU* suite à de nouvelles servitudes (risques naturels, servitudes de gaz, etc.)

* Les communes concernées par ces mises à jour sont : Ampuis, Chuzelles, Luzinay, Saint-Romain-en-Gal, Saint-Romain-en-Gier, Septème, Serpaize, Vienne et Villette-de-Vienne.

État des lieux des PLU de l'Agglo



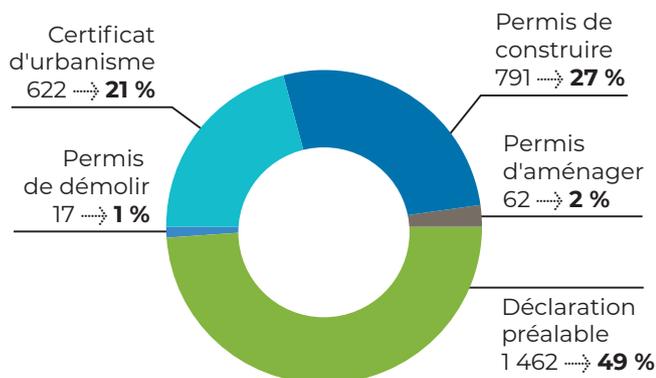
Le droit des sols

Le service instruit les autorisations d'urbanisme (déclaration préalable de travaux, permis de construire, permis d'aménager, etc.) pour le compte de ses communes membres en analysant les demandes à deux niveaux : réglementaire et architectural.

L'équipe :

- 5 instructeurs du droit des sols
- 1 responsable service application du droit des sols
- 2 assistantes

■ Répartition des autorisations d'urbanisme instruites par type



Chiffres clés

2 954 autorisations d'urbanisme instruites

18 permanences du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

300 dossiers analysés par l'architecte conseil du CAUE

■ Les autorisations d'urbanisme instruites par commune et par type

COMMUNES	Permis de construire	Déclaration préalable	Certificat d'urbanisme	Permis d'aménager	Permis de démolir	TOTAL
Ampuis	18	52	17	1	2	90
Chasse-sur-Rhône	38	79	48	2	2	169
Chonas-l'Amballan	12	47	15	2	0	76
Chuzelles	34	79	18	3	0	134
Condrieu	24	0	0	1	1	26
Échalas	29	46	4	2	0	81
Estrablin	31	95	31	6	0	163
Eyzin-Pinet	36	34	26	1	0	97
Jardin	22	43	13	0	0	78
Les Côtes-d'Arey	27	36	10	2	0	75
Les Haies	6	16	2	2	0	26
Loire-sur-Rhône	25	15	17	0	1	58
Longes	6	23	1	0	0	30
Luzinay	31	54	41	2	0	128
Meyssez	7	39	19	1	0	66
Moidieu-Détourbe	13	43	31	0	0	87
Pont-Évêque	58	52	28	4	0	142
Reventin-Vaugris	38	55	14	2	0	109
Sainte-Colombe	4	0	3	2	2	11
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	22	36	4	0	1	63
Saint-Romain-en-Gal	17	28	18	0	1	64
Saint-Romain-en-Gier	3	13	0	0	0	16
Saint-Sorlin-de-Vienne	19	21	6	1	0	47
Septème	33	47	11	1	0	92
Serpaize	16	39	17	0	1	73
Seyssuel	45	67	8	6	0	126
Trèves	9	17	18	1	0	45
Tupin-et-Semons	2	11	3	0	0	16
Vienne	156	351	177	19	6	709
Villette-de-Vienne	10	24	22	1	0	57
COMMUNES	791	1 462	622	62	17	2954

L'information géographique et l'action foncière

L'équipe :

- 1 responsable des services système d'information géographique (SIG) et foncier
- 1 géomaticien
- 1 chargée des affaires foncières et immobilières
- 1 assistante

L'équipe crée et met à jour des bases de données géographiques. Elle produit des documents (cartes, tableaux) pour faciliter le travail des services et aider la prise de décision. En parallèle, le service définit et met en œuvre une stratégie d'intervention foncière. Il procède à des acquisitions et cessions de biens immobiliers, assure la gestion des locaux mis en location par l'Agglo, rédige les baux et les conventions d'occupation et assure le suivi du paiement des loyers et des charges locatives.

■ Information géographique

• Mise à jour de l'orthophotographie à 5 cm

Suite à son adhésion en 2019, l'Agglo a demandé au Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG) de lui **fournir des prises de vues aériennes de 17 chantiers terminés** :

- > Travaux sur des réseaux d'assainissement
- > Aménagements de voiries
- > Abribus
- > Réhabilitation du centre-bourg de la commune de Serpaize
- > Construction d'un bâtiment sur l'Espace Saint-Germain
- > Aménagements de terres viticoles sous le belvédère de Pipet
- > Réhabilitation d'une partie du Théâtre Antique
- > Parking provisoire sur l'Espace Saint-Germain
- > Base de loisirs de Condrieu
- > Voie verte, côté nord à Vienne

L'ensemble des photos a permis la mise à jour de l'orthophotographie existante.

• Mise à jour du serveur de base de données SIG

L'arrêt programmé de l'application DynMap a entraîné la mise à jour complète du serveur SIG pour l'installation de la plateforme de webmapping collaborative GÉO.

Cet outil consultable et partagé via internet permet un travail collaboratif, dans la mesure où plusieurs collectivités peuvent travailler sur les mêmes données et échanger des informations opérationnelles.

Capture d'écran du WebSIG GÉO



• Formation des élus et des agents des communes au WebSIG GÉO

Sur l'année 2020, **11 séances de formation ont été données à la Maison des Services Publics** à Condrieu.

Au total, ce sont **25 agents/élus qui ont pu être formés à l'outil** sur les services en relation avec les espaces verts et l'urbanisme.

■ Action foncière

• Signature et renouvellement de conventions

> **Vienne** : mise à disposition d'un bureau du bâtiment Ellipse à l'Institut d'Urbanisme de Lyon.

> **Saint-Romain-en-Gal** : mise à disposition de la plateforme multimodale au profit de la société Sud Services pour l'exercice de son activité de transport routier de fret de proximité.

> **Pépinière d'entreprises Ariane** : sociétés Lmae Création Studio Oxymore et Green-Jumangy.

• Transitions actées

> **Acquisitions** : un terrain nu pour la création d'un poste de refoulement des eaux usées au lieu-dit Serein à Chasse-sur-Rhône ; une parcelle pour la régularisation d'un poste de relevage d'assainissement au lieu-dit Garenne à Chasse-sur-Rhône ; un terrain nu pour la création d'un bassin de dissipation des eaux de ruissellement au lieu-dit Combe Boussole à Chuzelles ; un garage pour la création d'un local à vélos sur la place François Mitterrand à Vienne ; un tènement immobilier pour la régularisation de la propriété de l'assiette foncière de la micro-crèche à Échalas ; un bâtiment pour la propriété des murs de locaux à usage de restaurant sur l'Espace Saint-Germain à Vienne.

> **Cessions** : plusieurs bureaux situés au premier étage de la rue Denfert Rochereau à Vienne ; plusieurs terrains sur la ZA "La Noyerée" à Luzinay pour la construction de 4 bâtiments d'activités commerciales et industrielles ; un tènement immobilier situé chemin de Durandal à la commune de Vienne (fin de portage foncier pour ladite commune).

> **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**. Le droit de préemption a été transféré des communes à l'Agglo de manière concomitante à la prise de compétence PLU. De ce fait, si les déclarations d'intention d'aliéner sont toujours déposées dans les communes, leur instruction relève de la compétence de l'Agglo. En 2020, le Président a délégué 9 fois son droit de préemption en faveur des communes.

Répartition des DIA par commune

Ampuis	37	Moidieu-Détourbe	38
Chasse-sur-Rhône	127	Pont-Évêque	111
Chonas-l'Amballan	26	Reventin-Vaugris	45
Chuzelles	35	Sainte-Colombe	47
Condrieu	72	Saint-Cyr-sur-le-Rhône	19
Échalas	45	Saint-Romain-en-Gal	22
Estrablin	51	Saint-Romain-en-Gier	19
Eyzin-Pinet	26	Saint-Sorlin-de-Vienne	14
Jardin	34	Septème	32
Les Côtes-d'Arej	25	Serpaize	25
Les Haies	2	Seyssuel	35
Loire-sur-Rhône	-	Trèves	7
Longes	13	Tupin-et-Semons	5
Luzinay	46	Vienne	641
Meysiez	14	Villette-de-Vienne	16

* Lorsqu'une commune n'a pas de PLU approuvé, le droit de préemption ne peut être instauré, il n'y a donc pas de DIA.

Chiffres clés

3 conventions renouvelées et / ou signées

9 transitions actées

1 629 DIA instruites

La direction du cycle de l'eau est composée de 47 agents et 3 alternants :

- 1 directeur
- 1 assistante
- 1 chargée du Système d'Information Géographique (SIG)
- 13 agents en charge de la relation usagers et du suivi administratif et financier
- 21 agents et 2 alternants en charge de l'exploitation et de la maîtrise d'ouvrage réseaux
- 10 agents et 1 alternant en charge de l'exploitation des usines

L'équipe

L'assainissement, collectif et non collectif

Vienne Condrieu Agglomération exerce la compétence assainissement. Le service s'occupe du suivi du réseau d'assainissement collectif ainsi que du suivi des installations d'assainissement non-collectif. En lien avec les syndicats auxquels elle adhère, l'Agglo est en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations. Depuis le 1^{er} janvier 2020, Vienne Condrieu Agglomération gère également l'alimentation en eau potable.

L'assainissement collectif

On parle d'assainissement collectif pour les zones raccordées à un réseau public et équipées d'une station d'épuration traitant les rejets urbains d'origine domestique.

Le service s'assure du bon fonctionnement des équipements de collecte et de transport des eaux usées (entretien électromécanique des postes de relevage, curage des réseaux, etc.) et gère 7 stations de traitement

des eaux usées en régie. L'équipe suit également les travaux d'investissement sur le réseau ainsi que les contrats d'affermage.

■ Modes de gestion

Vingt-sept communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire :



1- En régie : gestion du réseau d'assainissement de 7 communes (en bleu sur la carte) en régie et exploitation de 7 stations de traitement des eaux usées (en vert sur la carte)

2- En affermage : les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo. Délégation à 3 entreprises délégataires via 6 contrats de délégation de service public :

Communes	Entreprise délégataire	Durée	Échéance du contrat	Périmètre
Saint-Romain-en Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Luzinay, Villette-de-Vienne et Chuzelles	CHOLTON	7 ans	31/12/2024	Réseaux
Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Moidieu-Détourbe, Les Côtes-d'Arey et Eyzin-Pinet	SAUR	7 ans	31/12/2024	Réseaux + STEP
Ampuis	CHOLTON	12 ans	31/12/2024	Réseaux
Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Trèves et Tupin-et-Semons	SUEZ	5 ans	31/12/2024	Réseaux
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	SUEZ	7 ans	31/03/2023	Réseaux
Collecteur Rhône Gier	SUEZ	12 ans	31/12/2024	Transit

> Traitement des eaux usées en dehors du territoire communautaire

Les effluents de 5 communes sont traités hors de l'Agglo : Condrieu : station de Saint-Alban-du-Rhône (communauté de communes Entre Bièvre et Rhône) ; Trèves-Bourg : STEP de Tartaras (SIAMVG) ; Loire-sur-Rhône, Échalas, Saint-Romain-en-Gier : STEP de Givors (SYSEG).

Zoom

Nouveaux modes de gestion pour l'assainissement

Au 1^{er} janvier 2018, Vienne Condrieu Agglomération a repris les modes d'exploitation existants pour chaque commune de l'ex-Communauté de Communes de la Région de Condrieu.

Néanmoins afin rationaliser les interventions de la régie d'assainissement et de définir des périmètres cohérents pour les secteurs exploités en délégation de service public, 5 communes de la rive droite sont exploitées en délégation de service public (DSP) par SUEZ depuis le 1^{er} janvier 2020 : Condrieu, Les Haies, Longes, Sainte-Colombe, Tupin-et-Semons.

Cette DSP, d'une durée de 5 ans, se terminera le 31 décembre 2024, comme la majorité des autres DSP assainissement sur le territoire de l'Agglo.

■ Mise à jour des zonages d'assainissement et autres études

- Mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Saint-Romain-en-Gal pour être en adéquation avec le PLU. Passée en enquête publique fin 2019, cette modification a été **votée par le conseil communautaire lors de sa réunion du 28/01/2020**.

- Retour des remarques du service urbanisme de la DDT sur le dossier relatif aux servitudes et déclaration d'utilité publique pour le **redimensionnement du transit de la Sévenne à Chuzelles**.

- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **suppression de la lagune d'Eyzin-Pinet et pour le raccordement au système d'assainissement de Vienne Sud**.

- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour le **raccordement des hameaux du Rousset, de la Marauque et du Colas à Eyzin-Pinet**.

- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **reprise des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales sur la commune des Haies** (routes de la Croix-Régis et du Pilon).

- Malgré les études de maîtrise d'œuvre réalisées, l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées à **Meysiez** n'a pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire.

- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour l'**auscultation du transit sur 190 ml, le remplacement du collecteur d'eaux usées et la réhabilitation du collecteur d'eaux pluviales situés route du Barrage à Reventin-Vaugris**.

- Suite des études de maîtrise d'œuvre pour la **suppression de l'acheminement des eaux pluviales de voirie dans le collecteur unitaire afin de limiter le risque d'inondation des habitations situées en aval du chemin Noir à Vienne**.

- Études de maîtrise d'œuvre (études préalables) pour la **réhabilitation électromécanique des stations de relevage sur les sites de Vienne Nord, La Gère et Vienne Sud**.

Chiffres clés

33 452 abonnés à un réseau d'assainissement collectif, 91 % de la population de l'Agglo raccordée

598 km de conduites de collecte des eaux usées

151 km de conduites de collecte des eaux pluviales

88 contrôles de branchement des particuliers au réseau ont été réalisés

1,92 € TTC : prix moyen sur le territoire du m³ d'eau assainie calculé pour une consommation de 120 m³ au 1^{er} janvier 2020

3 599 918 € HT d'investissements réalisés en 2020 pour des études et travaux d'assainissement

■ Réduction de la pollution au milieu naturel

- **Identification d'un point de dysfonctionnement majeur du système de collecte qui a fait l'objet d'un rapport à la police de l'eau :**

> En avril sur le réseau d'assainissement de Jardin.

Suite à cet incident, des mesures ont été prises pour limiter les problèmes et renforcer la surveillance du réseau d'assainissement.

- **Identification de trois points de pollution sur les cours d'eau du territoire :**

> En septembre **sur la Gère à la limite communale Pont-Évêque / Vienne**

> En novembre **sur la Sévenne à Vienne**

> En décembre **sur le ruisseau Saint Marcel à Vienne**.

Des investigations sont en cours pour identifier l'origine possible de ces problèmes et trouver des solutions limitant les risques de pollution des cours d'eau.

- **Validation du dispositif d'autosurveillance** par un organisme de contrôle.

22 points de mesure sont installés pour permettre d'analyser la pollution reçue dans les réseaux d'assainissement et les stations d'épuration, ainsi que sur leurs rejets. L'objectif est de s'assurer du respect des normes en vigueur et des performances des ouvrages.

En 2020 les dispositifs de surveillance ont été contrôlés et sont conformes. L'impact sur les milieux naturels est limité.

22 POINTS DE MESURE SONT INSTALLÉS POUR PERMETTRE D'ANALYSER LA POLLUTION REÇUE DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET LES STATIONS D'ÉPURATION...

■ Réalisation de travaux d'assainissement

• Actions réalisées dans le cadre des zonages d'assainissement ou de coordination de voirie :

- > **Reventin-Vaugris** (Saint-Christ-Gerbole) : Extension du réseau de collecte des eaux usées sur 130 mètres linéaires (7 branchements) et mise en place d'un poste de refoulement.
- > **Saint-Sorlin-de-Vienne** (Les Terres Rouges) : Extension du collecteur pour permettre le raccordement de 6 habitations.
- > **Vienne** (chemin de Beauregard et chemin de Seigne) : Extension du réseau de collecte des eaux usées.

• Actions réalisées dans le cadre du Schéma Directeur d'Assainissement :

- > **Les Côtes-d'Arey** : Démarrage des travaux de construction du poste de transfert pneumatique et de la conduite de refoulement pour le raccordement des eaux usées **au réseau de Vienne Sud** (consultation des entreprises, dossier d'urbanisme, porté à connaissance de la DREAL).
- > **Reventin-Vaugris** : Début des travaux pour le renforcement des tronçons du collecteur de transit en vue du raccordement des Côtes-d'Arey.

Étape 1 : **création d'une canalisation sous la N7** permettant de sortir de l'emprise des futurs travaux d'aménagement de la commune au carrefour de la RN7 et de la route du barrage.

Étape 2 : **renforcement du réseau de transit**, le long du complexe sportif de Reventin-Vaugris.

- > **Serpaize** (lotissement Le Valeron) : Mise en séparatif avec création de noues en vue de la déconnexion des eaux claires parasites.

- > **Saint-Romain-en-Gal** (route de Rive-de-Gier) : Mise en séparatif du réseau d'assainissement.



Saint-Romain-en-Gal :
Mise en séparatif

- > **Sainte-Colombe** (rue Cochard) : Reprise des branchements et mise en séparatif

- > **Vienne** (secteur de Leveau/RD 123) : Renforcement du collecteur de transit

- > **Chasse-sur-Rhône** (rue Kouzoubachian) : Mise en séparatif

- > **Villette-de-Vienne** : création d'un nouveau poste de relevage et renouvellement du réseau de transit.



Reventin-Vaugris :
Création d'une canalisation sous la N7



Les Côtes-d'Arey :
raccordement des eaux usées au réseau Vienne Sud

L'assainissement non collectif

L'assainissement non-collectif concerne les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public d'assainissement et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel par des installations spécifiques.

Le service a en charge le contrôle des installations neuves et réhabilitées ; il effectue également le contrôle de bon fonctionnement des installations existantes.

■ Modes de gestion

La majorité des communes est gérée en régie, sauf :

- **Saint-Cyr-sur-le-Rhône** où les contrôles sont réalisés par le fermier dans le cadre de son contrat de délégation du service public.
- **Loire-sur-Rhône, Échalas et Saint-Romain-en-Gier**, communes dans lesquelles la compétence est exercée par le SYSEG.

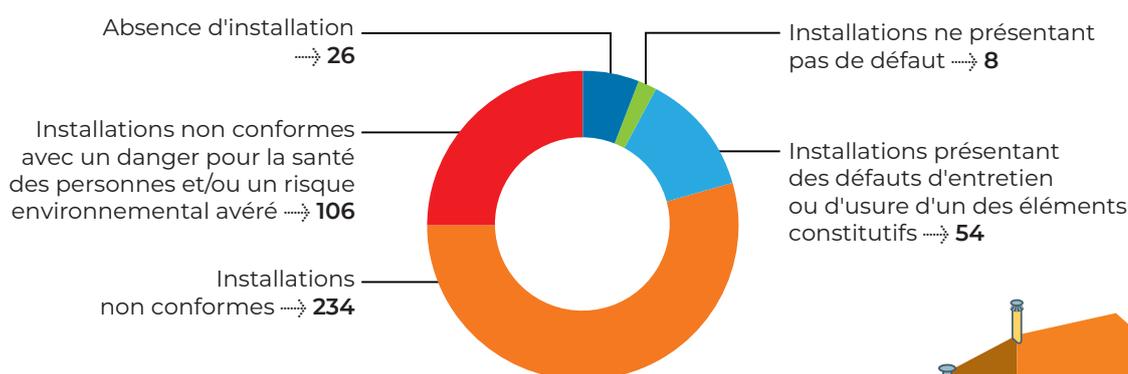
■ Contrôle des installations

• Poursuite de la deuxième **campagne de contrôle périodique des installations existantes**, avec les communes de :

- > Rive gauche : Vienne, Reventin-Vaugris, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel et Serpaize
- > Rive droite : Ampuis, Tupin-et-Semons, Les Haies et Trèves.

Sur les 428 contrôles réalisés, les résultats sont les suivants :

État des installations contrôlées



Chiffres clés

428 installations existantes ont été visitées dans le cadre de contrôles de l'existant et de contrôles périodiques de bon fonctionnement (dont 72 dans le cadre de ventes immobilières)

88 branchements de particuliers au réseau ont été contrôlés

Visites d'installations neuves ou à réhabiliter :

55 examens préalables à la conception

42 chantiers ont fait l'objet d'une vérification de la bonne exécution des travaux

■ Instruction des demandes d'urbanisme et du contrôle des branchements

Créé en septembre 2020, ce poste vise à instruire les volets eaux usées et eaux pluviales des autorisations d'urbanisme (permis d'aménager, permis de construire, déclaration préalable), puis, le cas échéant à instruire les demandes de branchements en lien avec l'avis rendu par le service lors de la demande d'urbanisme.





L'eau potable

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la compétence eau potable a été transférée à Vienne Condrieu Agglomération. L'Agglo assure ainsi l'alimentation en eau des habitants du territoire, depuis la production jusqu'à la distribution au robinet, en passant par le traitement et le stockage.

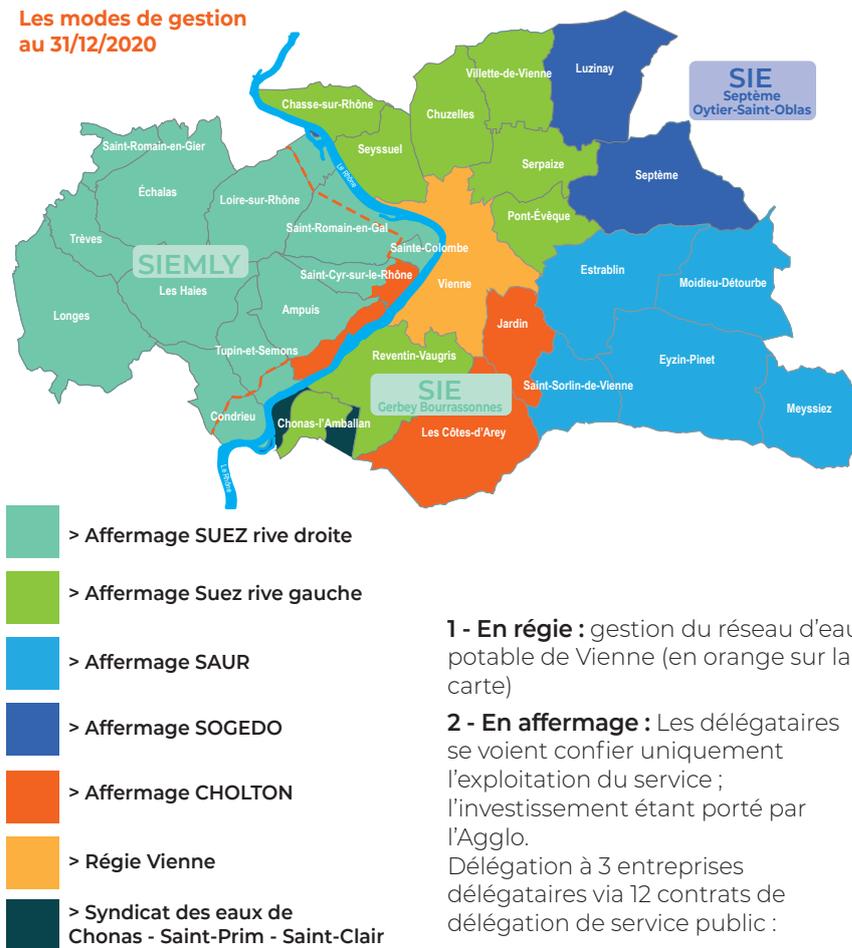
■ Modes de gestion

21 communes sont sous maîtrise d'ouvrage de Vienne Condrieu Agglomération (dont 6 sur seulement une partie de leur territoire), et deux modes de gestion cohabitent sur le territoire.

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération est membre de 5 syndicats :

- Le Syndicat des eaux des Monts du Lyonnais : Échalas, Longes, Les Haies, Saint-Romain-en-Gier, Trèves, Ampuis (partie haute), Condrieu (partie haute), Saint-Cyr-sur-le-Rhône (partie haute), Saint-Romain-en-Gal (partie haute), Loire-sur-Rhône (partie haute), Tupin-et-Semons (partie haute)
- Le Syndicat des eaux de Chonas-Saint-Prim – Saint-Clair : Chonas-l'Amballan (pour partie)
- Le Syndicat des eaux de Gerbey Bourrassonne : Chonas-l'Amballan (pour partie), Reventin-Vaugris
- Le Syndicat des eaux de Septème-Oytier-Saint-Oblas : Septème et Luzinay
- Le SMEP de Rhône-Sud, compétent uniquement pour la production d'eau potable : Chasse-sur-Rhône et Loire-sur-Rhône.

Les modes de gestion au 31/12/2020



1 - En régie : gestion du réseau d'eau potable de Vienne (en orange sur la carte)

2 - En affermage : Les délégataires se voient confier uniquement l'exploitation du service ; l'investissement étant porté par l'Agglo.

Délégation à 3 entreprises délégataires via 12 contrats de délégation de service public :

Contrat	Communes concernées par l'affermage	Délégataire	Durée	Fin contrat
Tupin-et-Semons	Tupin-et-Semons	Suez	15 ans	31/12/2021
Les Côtes-d'Arej	Les Côtes-d'Arej	Cholton	10 ans	31/12/2021
SIE Nord de Vienne	Seyssuel, Chuzelles, Vilette-de-Vienne, Serpaize	Suez	13 ans	31/12/2021
SIE Amballon	Estrablin, Eyzin-Pinet, Saint-Sorlin-de-Vienne, Meyssiez, Moidieu-Détourbe + 3 communes hors Agglo : Beauvoir-de-Marc, Savas-Mépin, Villeneuve-de-Marc	Saur	13 ans et 4 mois	30/04/2022
Saint-Cyr-sur-le-Rhône	Saint-Cyr-sur-le-Rhône (bas de la commune)	Cholton	7 ans	31/03/2023
Loire-sur-Rhône	Loire-sur-Rhône (bas de la commune)	Suez	12 ans	31/12/2023
Ampuis	Ampuis (bas de la commune)	Cholton	12 ans	31/12/2024
Condrieu	Condrieu (bas de la commune)	Suez	8 ans	31/12/2026
SIE Saint-Romain-Sainte-Colombe	Saint-Romain-en-Gal (bas de la commune), Sainte-Colombe	Suez	12 ans	31/12/2026
Chasse-sur-Rhône	Chasse-sur-Rhône	Suez	12 ans	30/06/2027
Jardin	Jardin	Cholton	10 ans	30/09/2028
Pont-Évêque	Pont-Évêque	Suez	12 ans	31/12/2028

■ Réalisation de travaux sur le réseau d'eau potable

- **Pont-Évêque** (chemin des Plantées) : renouvellement du réseau de refoulement au réservoir
- **Meysiez** (secteur RD41/route de Villeneuve-de-Marc) : renouvellement et déplacement de la conduite d'alimentation en eau potable sur 620 mètres (18 reprises de branchements).
- **Les Côtes-d'Arey** (montée Bellevue et chemins de la Mulatière et du Gay) : renouvellement du réseau de distribution
- **Ampuis** (chemin de la Brocarde) : renouvellement du réseau de distribution
- **Vienne** (avenue du Général Leclerc) : renouvellement du réseau de distribution
- **Vienne** (montée du Gravier Rouge) : renouvellement du réseau de distribution
- **Vienne** (station de production de Gémens) : réparation du refoulement près du réservoir de Jardin
- **Vienne** (rue Lamarck) : renouvellement du réseau de distribution
- **Chasse-sur-Rhône** (ZAC des Platières) : sécurisation de la distribution (création d'un maillage du réseau)
- **Serpaize** (chemin de la Pivollée) : renouvellement du réseau de distribution
- **Loire-sur-Rhône** (Le Freyssinet) : renouvellement du réseau d'adduction et de distribution
- **Serpaize** (route de Mons) : renouvellement du réseau de distribution



Vienne (Gravier Rouge) :
renouvellement du
réseau de distribution

Zoom

L'eau du robinet, à consommer sans modération

L'eau distribuée au robinet de chaque habitation fait l'objet d'un traitement spécifique pour la rendre potable. En plus des auto-contrôles faits par l'exploitant, le contrôle sanitaire de l'eau potable réalisé par l'Agence Régionale de Santé – ARS – fait de l'eau l'un des produits alimentaires les plus contrôlés en France.

Malgré cela, en 2017, 51 % des français ont déclaré boire de l'eau en bouteille tous les jours ou presque*, ce qui représente 7 milliards de bouteilles d'eau.

Sur le territoire de l'Agglo, 1 litre d'eau du robinet est 80 à 120 fois moins cher que l'eau en bouteille.

L'eau du robinet, c'est :

- > Un produit local,
- > Une qualité contrôlée régulièrement,
- > Une faible empreinte écologique,
- > Très peu cher.

Alors consommez là à volonté !

* Baromètre CIEAU/TNS-SOFRES 2017

Chiffres clés

785 km de réseaux d'eau potable
(hors syndicats)

7 captages d'eau (hors captages de syndicats)

2 416 430 €
de travaux sur les réseaux d'eau potable



La gestion des rivières et des eaux de ruissellement

Vienne Condrieu Agglomération est compétente en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations) – compétence obligatoire des intercommunalités – et en matière de ruissellement et d'érosion sur les bassins versants – compétence facultative – depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour exercer ces compétences, elle est membre de plusieurs syndicats.

■ Organisation de la compétence

Vienne Condrieu Agglomération exerce directement la compétence sur 9 communes (Ampuis, Chasse-sur-Rhône, Condrieu, Loire-sur-Rhône, Saint-Cyr-sur-le-Rhône, Saint-Romain-en-Gal, Sainte-Colombe, Seyssuel, Tupin-et-Semons).

Pour l'exercice de la compétence sur les autres communes, elle est membre des syndicats suivants :

- > Le SyGR (Syndicat du Gier Rhodanien) pour les communes de Longes, Trèves, Échalas, Les Haies et Saint-Romain-en-Gier.
- > Le SIRRA (Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval) : Ce syndicat, issu de la fusion de 4 syndicats dont 2 sur le territoire de Vienne Condrieu

Agglomération (le SR4V et le Syndicat Hydraulique de la Varèze et du Saluant), a vu le jour au 1^{er} janvier 2019. Il couvre les 18 communes de la rive gauche de l'Agglo, Chasse-sur-Rhône et Seyssuel l'ayant intégré en 2020.

■ Études

Vienne Condrieu Agglomération mène plusieurs études sur des secteurs impactés par des phénomènes de ruissellement et d'érosion. En 2020, les études ci-dessous ont connu des avancées sur les aspects foncier et réglementaire, et des travaux devraient être réalisés en 2021 :

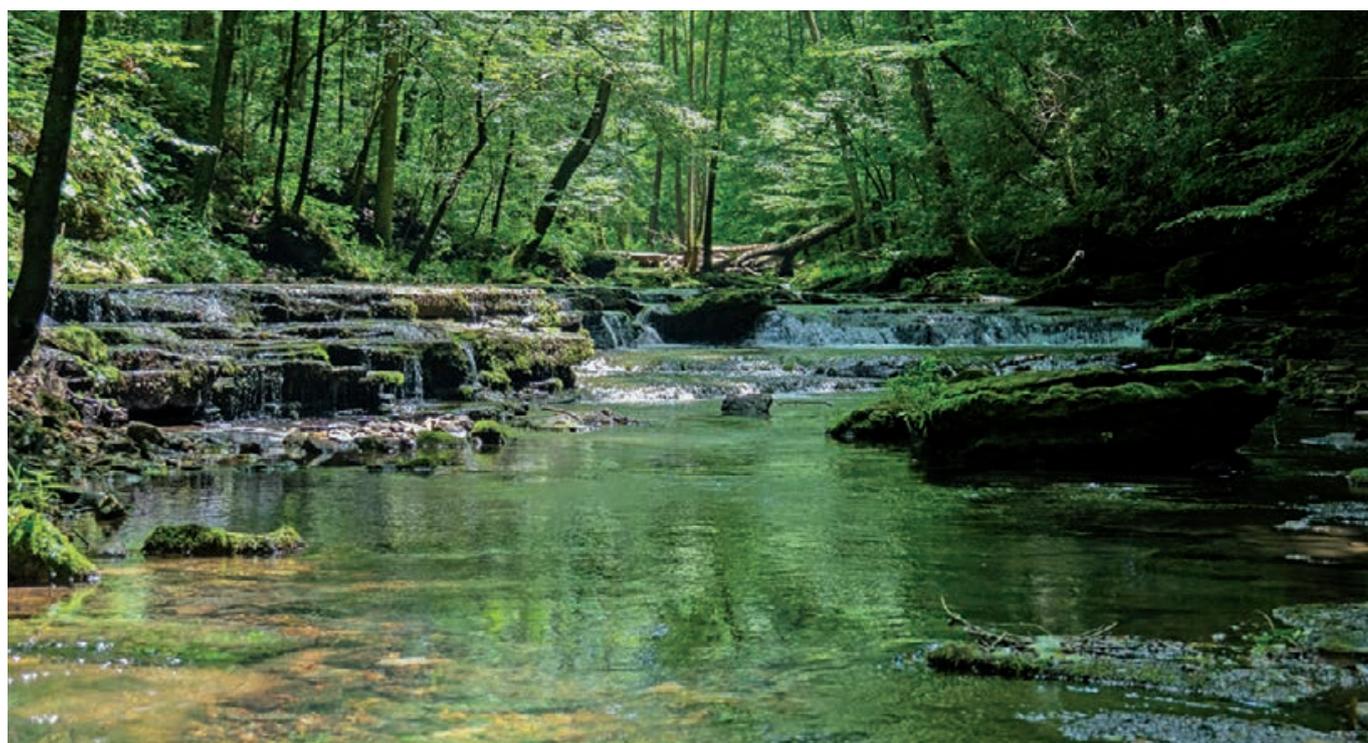
- Combe Boussole à Chuzelles
- Combe Malissol à Vienne
- Le Valeron à Serpaize

Zoom

Recrutement lancé pour renforcer l'équipe GEMAPI

L'Agglo exerce la compétence GEMAPI en direct sur les communes de la rive droite riveraines du Rhône. Toutefois, compte-tenu de nombreux enjeux identifiés sur ce secteur, Vienne Condrieu Agglomération a décidé de renforcer ses équipes à partir de 2021, et initié fin 2020 le recrutement d'un chargé de mission GEMAPI dont les missions principales seront les suivantes :

- > Réaliser un état des lieux des cours d'eau et proposer les priorités d'intervention
- > Assurer le pilotage des travaux
- > Assurer le suivi des actions engagées par les syndicats dont l'Agglo est membre





Le service voirie est composé de 12 collaborateurs :

- 1 directeur
- 4 techniciens voirie
- 1 secrétaire
- 1 comptable
- 1 chef d'équipe
- 4 chauffeurs

L'équipe

Aménager et entretenir la voirie

Le service voirie et aménagement de l'Agglo assure l'ensemble des travaux d'entretien et d'investissement des voiries d'intérêt communautaire classées dans la voirie communale. Il gère ainsi un réseau d'environ 900 km.

Les travaux sur la voirie communale

■ Sainte-Colombe : Sécurisation de la rue Cochard

Située sur la commune de Sainte-Colombe, la rue Cochard permet la liaison en modes doux de la Via Rhona au centre de Vienne, via la passerelle franchissant le Rhône.

Le projet portait sur l'aménagement de la rue et sa transformation en zone 20 (zone de rencontre), entre la place Aristide Briand et la rue Paul Doumer.

Les objectifs poursuivis :

- Sécurisation du cheminement des piétons et des cyclistes
- Transformation des stationnements en bataille en stationnements longitudinaux afin de sécuriser tous les usagers,
- Création d'une zone de rencontre avec la réalisation d'une voirie « à plat », les piétons devenant prioritaires sur la chaussée,
- Réalisation de plateaux ralentisseurs à chaque extrémité pour renforcer la perception de la zone,
- Inscription du projet dans le cadre architectural du lieu.

Montant des travaux : 120 470 € TTC



Aménagement de la rue Cochard à Sainte-Colombe et sa transformation en zone de rencontre

■ Longes : Restructuration de la rue de Griffoney

Cette voirie dessert, entre autres, une entreprise de livraison de lait.

L'objectif du projet était de restructurer la chaussée, dégradée par le passage des véhicules, sur une longueur de 400 mètres, afin de redonner du confort aux usagers. Cette intervention garantit la pérennité de la chaussée.

Montant des travaux : 80 460 € TTC



Restructuration de la chaussée, rue de Griffoney à Longes



Zoom

Vienne : Aménagement du chemin du Gravier Rouge

Le chemin du Gravier Rouge présentait un profil en travers de faible largeur, rendant délicat le croisement des véhicules y circulant.

De plus, la voie était dépourvue d'aménagements dédiés aux déplacements des piétons.

Le projet a permis :

- Une nouvelle répartition de l'espace public au profit des piétons,
- La mise en place d'une circulation alternée,
- L'abaissement des vitesses pratiquées par les automobilistes. Sur la section concernée, la vitesse limite autorisée est désormais abaissée à 30km/h.

Montant total des travaux : 293 200 € TTC

■ Saint-Cyr-sur-le-Rhône : Aménagement du parc de Maison Banche

Le parc de Maison Banche fait partie des étapes touristiques de la ViaRhôna.

Le projet consistait à le rendre plus accueillant et sécuritaire, à la suite de remarques de riverains et d'usagers.

- Installation d'un point d'eau potable,
- Pose de bancs le long du Rhône,
- Reprise des murs de soutènement des berges,
- Renouvellement des tables de pique-nique,
- Remplacement des zones en terre délaissées par de l'engazonnement
- Réparation et confortement des barrières en bois tout autour du périmètre.

Montant des travaux : 55 185 € TTC

■ Serpaize : Sécurisation des routes du Village et de Vienne

Situées en périphérie de la commune, ces voies étaient dépourvues d'aménagements dédiés au déplacement des piétons et les vitesses pratiquées y étaient importantes.

La chaussée a été élargie afin de faciliter le cheminement des piétons et permettre l'accès au centre du village situé à environ 900 mètres.

Sur une partie de l'aménagement, des chicanes ont été mises en place afin de limiter la vitesse de circulation.

Cet aménagement a été réalisé en peintures et balises provisoires, afin d'être testé. Il pourra être conforté avec des bordures si cela convient aux usagers. Sur la section concernée, la vitesse limite autorisée est désormais de 30 km/h.

Montant des travaux : 126 925 € TTC



Aménagement du parc de Maison Banche à Saint-Cyr-sur-le-Rhône avec l'installation de nouvelles tables de pique-nique

■ Saint-Romain-en-Gal : Rénovation de l'éclairage public

Vienne Condrieu Agglomération est propriétaire et gestionnaire de l'éclairage public pour les parkings du lycée et gymnase de Saint-Romain-en-Gal.

Dans un objectif environnemental, des luminaires vétustes ont été remplacés par des points lumineux équipés de Leds, permettant un abaissement des consommations énergétiques.

Afin de renforcer la sécurité, la mise en lumière du cheminement piétonnier du lycée a été réalisée, jusqu'au musée, avec l'ajout de projecteurs installés sur les mâts existants.

Montant des travaux : 36 142 € TTC

■ Septème : Aménagement de la route des Remparts

Lors d'événements pluvieux en juin 2018, décrétés catastrophe naturelle, la route des Remparts a subi un effondrement important de l'accotement. Ces dégâts d'orage ont conduit à une restriction de la circulation.

L'aménagement a consisté à conforter le talus sur environ 65 mètres grâce à une technique de massifs renforcés végétalisés constitués de gabions allégés. Ce système modulaire permet la réalisation d'ouvrage de soutènement en remblai renforcé sur un terrain non stabilisé.

Montant des travaux : 134 785 € TTC



Réparation d'effondrement en accotement, route des Remparts à Septème



Rénovation de l'éclairage public pour les parkings du lycée et gymnase de Saint-Romain-en-Gal

■ Reventin-Vaugris :

Rénovation de chaussée dans la zone d'activité du Curtil

Des travaux de chaussée étaient nécessaires dans la zone d'activité accueillant six entreprises.

Le projet consistait à restructurer la voie en appliquant un revêtement résistant adapté aux efforts liés à la giration de nombreux poids-lourds.

L'aménagement a permis également :

- L'amélioration de la zone d'éclairage en rajoutant un poteau d'éclairage et en remplaçant les lanternes par des systèmes à Leds,
- La délimitation du domaine public avec la pose de bordures,
- La gestion des eaux de voirie avec la création d'un puits perdu au bout de l'impasse.

Montant des travaux : 88 917 € TTC

■ Chuzelles :

Création d'une nouvelle voie d'accès au lotissement Saint-Hippolyte

Une piste provisoire a été créée sur environ 65 mètres afin d'accéder au chantier de construction d'un nouveau lotissement. Cette voie deviendra une nouvelle voie communale à terme et permettra de relier le lotissement à la RD 36.

Montant des travaux : 68 985 € TTC

■ Pont-Évêque :

Travaux dans la zone d'activité de l'Abbaye

Dans la rue Laverlochère et l'avenue Georges et Louis Frèrejean, 31 points lumineux vétustes (ampoules à vapeur de mercure de 125 W) ont été remplacés par des Leds (55 W). L'armoire de commande a été rénovée et mise aux normes, avec la mise en place d'une horloge astronomique.

Montant des travaux : 17 606 € TTC



Restructuration de la chaussée avec mise en place d'un revêtement adapté à la giration des poids-lourds dans la zone d'activité du Curtil à Reventin-Vaugris



Création d'une piste provisoire d'accès au lotissement Saint-Hippolyte à Chuzelles

Chiffres clés



186 réponses apportées aux notaires concernant des renseignements de voirie en vue d'une vente/division de terrain

486 permissions de voirie délivrées aux concessionnaires de réseaux

20 demandes d'alignements

344 avis formulés concernant des dossiers de création d'accès

2 500 heures de fauchage raisonné organisées en trois passages (en régie)

780 heures d'élagage au lamier (en régie)

1 110 heures de curage de fossés (en régie)

Entretien en régie des accotements routiers communaux

En 2020, plus de 4 390 heures ont été consacrées à l'entretien des accotements des voiries communales, réparties de la sorte :

- 2 500 heures de fauchage raisonné organisées en trois passages,
- 780 heures d'élagage au lamier,
- 1 110 heures de curage de fossés.



Fauchage raisonné pour la préservation de la biodiversité de la faune et de la flore le long des routes



COVID-19
Les gestes barrières de la déchèterie

Geste 1
 Présentez votre carte d'accès sur la vitre du véhicule

Geste 2
 Accès au quai limité : Attendez l'autorisation du gardien pour entrer

Geste 3
 Restez à l'intérieur du véhicule jusqu'au quai de déchargement



Nous vous remercions de votre patience et de votre respect du personnel et des consignes.

Vienne
 Condrieu
 Agglomération

La direction environnement est composée de 50 agents. Parmi eux, 48 collaborateurs travaillent à la gestion des déchets :

- 1 directrice environnement
- 2 assistantes
- 1 responsable d'exploitation déchets
- 1 responsable projets, relations usagers
- 43 agents (collecte, quai de transfert, déchèterie, valorisation, animation)

L'équipe

Réduire, collecter et valoriser les déchets

L'équipe a en charge la politique de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Elle comprend les actions de soutien à la réduction des productions de déchets (mise à disposition de composteurs), la fourniture et la maintenance des contenants de collecte (bacs ou conteneurs), la collecte proprement dite, le transfert, la gestion de 5 déchèteries, la sensibilisation des usagers (communication grand public, programme d'animations scolaires, etc.), les relations avec les usagers (habitants, entreprises, etc.) ainsi qu'avec les repreneurs de matériaux et les filières de traitement.

En 2020, l'activité a été particulièrement marquée par la crise sanitaire due au Covid, mais la continuité des services essentiels a été assurée.

Les actions de prévention

■ À destination des scolaires

• Les animations scolaires et extrascolaires, les manifestations et les formations ont été suspendues pendant la période de crise.

■ À destination du grand public

• **Intensification de la distribution gratuite de composteurs et de lombricomposteurs**, malgré le contexte sanitaire et le gel des livraisons durant quelques mois.

La campagne de communication prévue en 2020 a été perturbée mais tout de même initiée, avec notamment la réalisation d'un clip présentant les 3 modes de compostage (individuel, collectif et lombricompostage).



Lombricompostage

La collecte et le transfert des déchets

■ Collecte en porte-à-porte

• **Services de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif maintenus**, malgré les difficultés liées à la crise sanitaire.

• Malgré le contexte, la démarche de résorption des points présentant un danger pour les usagers ou les équipages de collecte dits « points noirs » a été poursuivie, en partenariat avec les communes.

• **Test d'une procédure** pour les bacs endommagés ou cassés, et **création d'un outil de communication** dédié aux usagers afin d'améliorer les conditions de sécurité des agents.

• Réalisation d'un support de communication visant à alerter les usagers au sujet des **stationnements gênant la collecte**.

• **Mise en service des nouvelles bennes de collecte** (VEOLIA). Marquage des bennes à ordures ménagères avec la campagne de sensibilisation au compostage.

• **Nouveau marché de fourniture pour les bacs ordures ménagères et emballages/papiers** à compter de mars 2020, attribué à l'entreprise SULO. **Les bacs sont fabriqués à Langres** à partir de polyéthylène issu de la récupération de bacs hors d'usage ou d'emballages ménagers (100% de matière recyclée pour les cuves des bacs).

Amélioration des conditions de travail des agents effectuant le montage et la livraison des bacs avec la mise à disposition d'un chariot de manutention.



Benne à ordures VEOLIA au gaz naturel

Zoom

Collectes maintenues pendant la crise sanitaire

• La collecte des ordures ménagères a été maintenue grâce au plan de continuité mis en place.

• Le quai de transfert a fonctionné avec 2 agents et des renforts ponctuels.

• L'incinération des ordures ménagères a été assurée par la société TREDI à Salaise-sur-Sanne.

• Les déchèteries ont été fermées pendant la période du 1^{er} confinement, mais un dispositif spécial a été mis en place pour les professionnels (artisans, communes, associations), orientés vers les Ets Delazun à Ampuis et la compostière Agro-Compost d'Eyzin-Pinet. Elles ont rouvert au public entre le 11 et le 18 mai.

• La collecte des bornes textiles, linges et chaussures a été suspendue par le Relais, le temps du confinement.



Conteneurs enterrés, place de la République à Vienne

■ Collecte en Points d'Apport Volontaire

- **Poursuite du déploiement de conteneurs enterrés** pour collecter les ordures ménagères, les emballages/journaux et le verre avec 3 nouveaux points mis en service à Vienne : place de la République, rue des Carmes et place des Capucins.
- **Étude de plusieurs projets** de requalification des centres-bourgs, notamment les eco-quartiers d'Echalas ou de Villette-de-Vienne.
- **Densification du réseau de Points d'Apport Volontaire** : 1 silo emballages, 2 silos verre, 1 silo papiers et 3 conteneurs enterrés multimatériaux à Vienne.

■ Transfert des déchets

- **Nouveau marché de transport des ordures ménagères** entre le quai de transfert de Vienne-St Alban et l'usine d'incinération de Tredi Salaise, attribué à la société CITAIX (Chasse-sur-Rhône) en Septembre 2020. Le marché intègre la mise à disposition de 4 remorques à fond-mouvant alternatives neuves et affectées à l'Agglo.

Différentes améliorations environnementales ont été intégrées : bâchage des semi-remorques, mise en place d'un plancher semi-étanche, système d'accouplement semi-tracteur antipollution ou encore utilisation d'un véhicule gaz pour le transport...

- **Réalisation d'une étude de structure sur le quai de transfert des ordures ménagères** : le quai de transfert est constitué d'une structure métallique avec 2 trémies de déchargement datant de 2007. Une étude d'audit de la structure vieillissante a été initiée, afin d'identifier les éventuels travaux de remise à niveau.



La déchèterie d'Ampuis

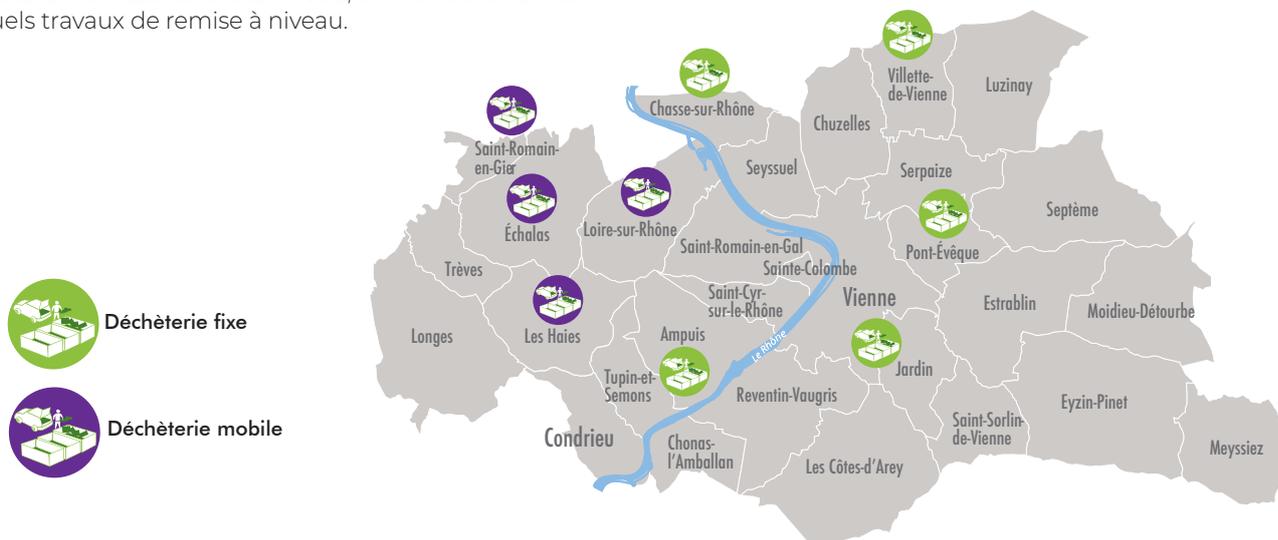


La déchèterie de Vienne

■ Les déchèteries

- **Alertes canicules avec adaptation des horaires** : en juillet 2020 a été menée une expérimentation d'adaptation des horaires d'ouverture des déchèteries les jours de forte chaleur, en lien avec les alertes oranges déclenchées par Météo France.
Les 30 et 31 juillet et les 1er, 8, 11, 12, 13 et 19 août, les déchèteries ont ainsi ouvert leurs portes de 7h à 14h.
- **Campagnes de collecte de pneus** : En 2020, en raison de la situation sanitaire, seule une collecte a été organisée, à l'automne, dans les déchèteries fixes d'Ampuis, Vienne et Villette-de-Vienne.
- **Installation de panneaux d'information** dans les déchèteries, visant notamment à bien identifier les flux, et à rappeler les consignes de tri.

La répartition des déchèteries de l'Agglo



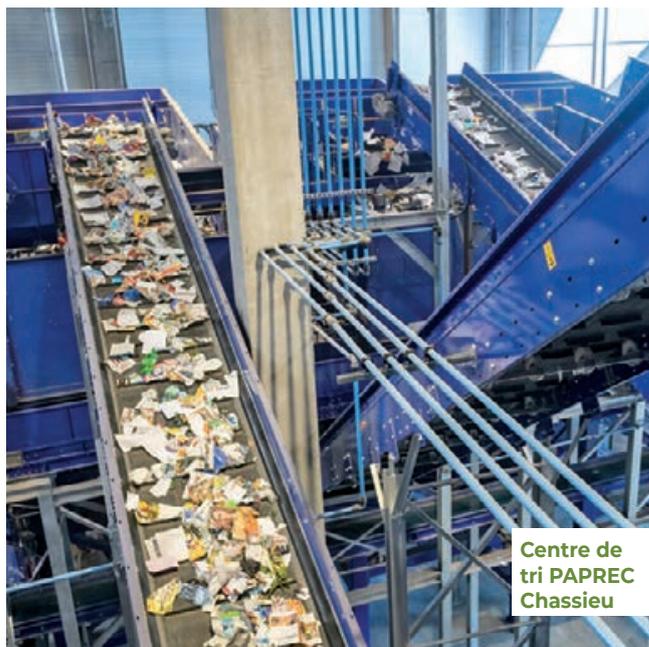
Déchèterie fixe



Déchèterie mobile

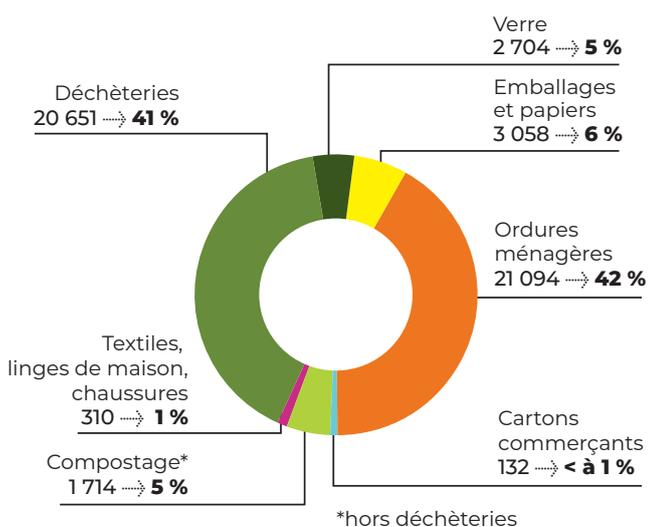
■ La valorisation et le traitement des déchets

- **Mise en œuvre des nouveaux marchés** de tri et du transport des cartons, papiers et emballages avec DELAUZIN (Ampuis) et PAPREC (Chassieu), en mars 2020.
- **Études de terrain et diagnostic** dans le cadre de la préparation à l'appel à candidatures CITEO pour l'extension des consignes de tri des plastiques d'ici 2022.
- **Valorisation sous forme de compost** des végétaux collectés en déchèteries ou apportés sur le site de la compostière Agro-Compost à Eyzin-Pinet.
- **Traitement par incinération des ordures ménagères résiduelles** (bacs grisés) en vue d'une valorisation énergétique (société Trédi à Salaise-sur-Sanne) avec plusieurs incidents cette année dont une fuite sur la chaudière en Avril ayant imposé le détournement sur d'autres sites.
- **Gestion post-exploitation de l'ancien centre de stockage** de Saint-Alban-les-Vignes à Vienne pour le contrôle des effluents (lixiviats, gaz, etc.), la tenue des massifs et des ouvrages.



Centre de tri PAPREC Chassieu

Répartition des quantités de déchets collectés par filière (en tonnes)



Zoom

PAPREC Chassieu Tri des emballages et papiers en mélange

Sur une surface de 13 000 m² dont 9 300 m² couverts, PAPREC est situé à Chassieu, à une trentaine de kilomètres de Vienne. Le site est facilement accessible par autoroute.

Il dispose d'une capacité de 60 000 t par an. Le site, hautement automatisé (8 cribles, 1 robot trieur, 15 trieurs optiques...), mobilise néanmoins quotidiennement 46 opérateurs de tri.

Le marché prévoit le respect des prescriptions techniques minimales imposées par les filières industrielles de reprise des matériaux mais également un engagement de performance sur l'ensemble des matériaux triés. Autre nouveauté, les refus font désormais obligatoirement l'objet d'une valorisation énergétique. Le site propose un parcours de visite avec une salle pédagogique, mais les conditions sanitaires n'ont pas permis d'en organiser en 2020.

À noter que, malgré le contexte sanitaire et contrairement à d'autres sites français, le centre de tri de PAPREC Chassieu a été maintenu ouvert, ce qui a permis d'assurer la continuité des collectes sélectives y compris en période de confinement.

Chiffres clés

50 665 tonnes de déchets collectés et traités, Dont **21 095** tonnes d'ordures ménagères vidées au quai de transfert puis transférées et traitées

664 composteurs distribués dont **40** lombricomposteurs

49 sites de compostage collectif en fonctionnement dont 4 nouveaux sites mis en service en 2020

1 formation guide composteur avec 11 participants.

■ Plus d'informations :

voir les indicateurs techniques et financiers disponibles sur www.vienne-condrieu-agglomeration.fr

La direction environnement est composée de 50 agents. Parmi eux, 5 collaborateurs travaillent notamment à l'animation de la transition énergétique ainsi qu'au soutien à la biodiversité :

- 1 directrice environnement
- 2 assistantes
- 1 responsable transition énergétique / biodiversité
- 1 technicienne chargée de la lutte contre l'ambrosie et le soutien à la biodiversité

L'équipe

400€*/an
d'économie

600€*/an
d'économie

CADASTRE SOLAIRE

Avec Vienne Condrieu Agglomération
Découvrez le potentiel solaire
de votre toiture en 3 clics
et réduisez votre facture d'électricité !

* montant variable selon le potentiel de votre toiture

Vienne
Condrieu
Agglomération



Protéger l'environnement

L'équipe élabore et met en œuvre le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), feuille de route en matière de transition énergétique. Il en découle une démarche de soutien, d'accompagnement et de coordination des actions de lutte contre le changement climatique et contre la pollution de l'air.

Pour assurer la lutte contre l'ambrosie, l'Agglo prépare et coordonne le plan de gestion des bords de routes communales. Elle anime aussi le réseau des référents et participe à la promotion de la lutte auprès des agriculteurs.

L'Agglo vise la prise en compte de la biodiversité dans les projets auxquels elle participe et soutient les partenaires institutionnels ou gestionnaires d'espaces naturels du territoire.

L'animation de la transition énergétique

■ Élaboration des stratégies et plans d'actions

- **Élaboration du nouveau PCAET** dans le cadre d'une démarche intégrée avec le PLH (Plan Local de l'Habitat) et le PDM (Plan de Déplacement et de Mobilité), avec finalisation du document « diagnostic et état initial de l'environnement », commun aux évaluations environnementales stratégiques du PCAET et du Plan de Mobilité.

Présentation du diagnostic aux nouveaux élus des 30 communes avec installation de la commission Air Énergie Climat Biodiversité.

- **Territoire à énergie positive (TEPOS) :** Rédaction du bilan TEPOS 1 et nouvelle candidature de l'Agglomération, fin 2020, auprès de l'ADEME pour un TEPOS 2.



Zoom

Obtention du label Cap Cit'ergie aux Assises de l'Énergie 2020

Ce label permet d'acquérir une reconnaissance et d'échanger avec la centaine de collectivités françaises déjà engagées dans la démarche.

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération est associée, en tant que collectivité ambassadrice, dans le projet européen Horizon 2020 CoME EASY qui vise à promouvoir, faciliter et étendre l'engagement des autorités publiques locales dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action durables et efficaces en matière d'efficacité énergétique et de climat, conformément aux objectifs de l'UE. Ce projet réunit des partenaires d'Allemagne, Autriche, France, Italie, Luxembourg, Roumanie et Suisse.



Les actions en faveur de la transition énergétique

■ Accompagnement au changement

- **Extension de l'Espace Info Énergie à l'ensemble de l'Agglo** avec permanences sur rendez-vous, à Vienne mais aussi à Condrieu, afin d'obtenir des conseils gratuits, neutres et indépendants relatifs à des travaux de rénovation, à l'isolation, aux modes de chauffage, à l'acquisition d'équipements utilisant des énergies renouvelables et aux aides financières mobilisables.
- **Sensibilisation du grand public** à l'interdiction du brûlage des végétaux et à son impact sur la qualité de l'air, via différents outils de communication dont un article dans l'Agglomag.
- **Organisation fin novembre d'un webinaire** à destination des nouveaux élus des 30 communes sur le thème « transition Climat Air Énergie : actions concrètes pour le bloc communal ».
- **Poursuite de la participation** des services au travail du Conseil de Développement de l'Agglo sur la qualité de l'air.
- **Démarche expérimentale Santé environnementale et urbanisme** pilotée par l'ARS et l'agence d'urbanisme.

■ Accompagnement et suivi des projets

Récupération de chaleur fatale

- **Reventin-Vaugris** : accompagnement du projet de récupération d'énergie d'un four de boulangerie pour alimentation de la salle multiservices.
- **Pont-Évêque** : suivi du projet de réseau de chaleur, associé à un projet de récupération de chaleur sur le site industriel de Ahlstrom-Munksjö pour alimenter en énergies renouvelables certains bâtiments communaux ainsi que les logements Advivo du quartier des Gênets et du Plan des Aures (dimensionnement selon les résultats de la campagne d'analyse menée chez Munksjö, consultation des entreprises...).
- **Réseau de Chaleur de Vienne Nord** : l'enjeu du projet est d'utiliser la chaleur fatale industrielle disponible à proximité pour optimiser et décarboner la fourniture en chauffage de l'école Claude Bernard et de 791 logements sociaux du bailleur Advivo.

L'année 2020 a vu la finalisation du contrat de partenariat entre Yoplait Production France, Engie, Advivo et la Ville de Vienne ainsi que le démarrage des travaux pour mise en service début 2021.

Méthanisation à la ferme à Eyzin-Pinet (projet « Agrométha »)

- **Poursuite du soutien au projet** avec l'aboutissement de demandes de subventions, la mise en œuvre de l'enquête publique durant l'été et la signature de l'arrêté ICPE fin 2020. Consultation des entreprises pour des travaux envisagés en 2021.

Réduction des consommations énergétiques du territoire

- **Participation à l'audit énergétique et à l'étude de rénovation thermique** du bâtiment Antarès, siège social de Vienne-Condrieu Agglomération.



- **Réponse à l'Appel à Manifestation de la Région** pour la mise en place du service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPEEH).
- **Participation à la définition des objectifs** et rédaction du programme pour le nouveau stade nautique de Saint-Romain-en-Gal.

Développement de l'énergie photovoltaïque

- **Suivi des activités des deux centrales villageoises du territoire** et autres projets phares, dont le projet de centrale sur l'ancien centre de stockage de Saint-Romain-en-Gal.
- **Mise en place du cadastre solaire** : destiné à inciter les particuliers et les entreprises à installer des panneaux photovoltaïques, il s'agit d'un outil accessible sur internet, qui permet de connaître la surface optimale de panneaux que peut accueillir une toiture, d'estimer le dimensionnement de l'installation et la production d'électricité que pourraient générer les panneaux.
- **Choix d'un tiers investisseur pour l'installation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque** sur la toiture du futur parking de l'espace Saint-Germain à Vienne.

La surface de 1490 m² de panneaux représente une puissance d'environ 300 kWc, équivalente à la consommation annuelle de 140 foyers.

- **Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI)** pour équiper en panneaux photovoltaïques, les 800 m² de la toiture du stade nautique de Saint-Romain-en-Gal, dans le cadre de la rénovation et de l'extension du site.

Qualité de l'air

- **Intégration de l'agglomération au nouveau périmètre du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** de Lyon et participation aux instances de travail et de gouvernance.
- **Sollicitation ATMO** pour mise en place d'une station mobile de qualité de l'air sur Vienne.

Mobilité propre

- **Mise en service de la station gaz sur la plateforme de mobilité de Pont-Évêque** et fourniture de GNV incluant une boucle locale pour le fléchage du bioGNV issu de la production de la STEP de Reventin-Vaugris.
- **Consultation pour retenir un prestataire** en charge d'étudier le potentiel d'émergence d'une ou plusieurs stations Bio-GNc évolutives multinénergies.

Les actions en faveur de la nature

■ Soutien à la biodiversité

- **Valorisation de l'importance des abeilles pour notre environnement** avec la pérennisation des 3 ruches installées sur le toit végétalisé du Pavillon du Tourisme de Vienne.
 - > Passage d'une convention de gestion avec l'association des apiculteurs Viennois.
 - > Annulation de l'événement Apidays@.
- Poursuite de la participation de l'Agglo à la **Charte forestière de Territoire Bas-Dauphiné et Bonnevaux** :
 - > Définition du nouveau plan quinquennal 2020-2025
- Participation à l'élaboration de la **nouvelle charte forestière du Pilat** et définition de sa gouvernance.
- Participation à la vie de la toute jeune structure associative **Rives Natures** pour la mutualisation des connaissances en matière de biodiversité.
- **Soutien aux activités du centre d'observation de la nature de l'île du Beurre** à Tupin-et-Semons.
- **Association au contrat vert et bleu « Grand Pilat » 2019-2023**, piloté par le parc naturel régional du Pilat et financé par la Région, visant la préservation et la restauration des continuités écologiques.

■ Lutte contre l'ambrosie

- **L'année 2020 a encore été favorable au développement de l'ambrosie** avec de fortes chaleurs et des précipitations faibles, qui n'ont pas stoppé la pousse. Le premier risque allergie a été annoncé dès le 8 août dans le Rhône et l'Isère et la diffusion des pollens s'est poursuivie jusqu'à début octobre. En 2020, le niveau de concentration de pollen d'ambrosie, mesuré par le capteur de Roussillon, s'est révélé inférieur aux 3 années précédentes. Il est cependant resté très élevé pendant 32 jours, avec des concentrations pouvant provoquer des symptômes allergiques chez les sujets sensibles.
- **Poursuite des actions de terrain menées depuis plusieurs années** : arrachage, fauchage raisonné, végétalisation, cartographie de l'infestation dans le cadre du plan de gestion.
- Suite aux élections, **renouvellement du réseau des référents communaux** (élus locaux et agriculteurs).
- **Poursuite du partenariat avec la chambre d'agriculture**. Cette année, afin de mieux comprendre les freins et les limites au bon déchaumage, la chambre d'agriculture a rencontré une quinzaine d'agriculteurs de la CUMA des Haies afin de connaître leurs pratiques et les conseiller si nécessaire.



Des ruches sur le toit de l'office de tourisme à Vienne

Chiffres clés



769 contacts Info Énergie* dont près de 100 rendez-vous assurés

32 jours durant lesquels le risque allergique à l'ambrosie a été supérieur à 3 (40 jours en 2019 et 63 en 2018)

25 jours d'arrachage d'ambrosie sur des zones peu infestées (58 km de linéaire traité)

72 heures de fauchage spécifique en complément du fauchage raisonné des bords de route

209 signalements sur l'Agglo via la plateforme ambrosie dont 17 % ont fait l'objet d'une intervention

* actions menées avec l'AGEDEN



La direction transports et mobilité est composée de 7 collaborateurs :

- 1 directrice
- 1 directeur adjoint/
administrateur billettique
- 1 assistante de direction
- 2 techniciens transports
- 1 médiatrice et contrôleur
- 1 chargée de mission mobilité,
modes doux

L'équipe

Organiser et gérer les modes de déplacements

En tant qu'Autorité Organisatrice de la Mobilité, Vienne Condrieu Agglomération organise et gère le réseau de transports sur l'ensemble du territoire. La direction transports et mobilité a en charge la compétence transport urbain et transport scolaire. Elle met également en œuvre la politique des déplacements doux et les actions du Plan Mobilité. Elle est aussi membre du Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise, aux côtés de la Région, du Sytral, de la CAPI et de Saint-Étienne Métropole.

Le transport

■ Transport scolaire

Vienne Condrieu Agglomération est compétente pour la gestion, l'organisation et le financement du transport scolaire des enfants domiciliés et scolarisés sur son territoire.

• **32 lignes régulières** assurent quotidiennement l'aller-retour domicile-établissements scolaires des élèves.

En 2020, **5 000 enfants** ont en moyenne été transportés chaque jour.

• Des lignes régulières des réseaux de transports partenaires (TIL, Transisère, Sytral) traversent le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. Une complémentarité et une réciprocity des offres de transport entre les AOM sont le plus souvent recherchées et proposées aux usagers.

• Les opérations de sensibilisation au respect des règles de sécurité et de bonne conduite habituellement organisées chaque année à destination des élèves n'ont pas pu avoir lieu en 2020 en raison de la crise sanitaire.

■ Réseau de transport urbain L'va

> Impact financier de la crise sanitaire

Les mesures liées à la crise sanitaire et mises en place dès février 2020 ont modifié de manière significative les conditions d'exploitation et l'économie des deux contrats de Délégation de Service Public des transports de Vienne Condrieu Agglomération (baisse de la fréquentation, interdiction de la vente de titres à bord des véhicules, adaptation de l'offre en transport et mise en place de mesures sanitaires).

Dans ce contexte particulier, l'Agglo et ses deux délégataires (RATP

DEV et TRANSDEV) ont conclu un avenant déterminant les mesures de rétablissement de l'équilibre économique de chaque contrat sur l'année 2020.

Les modalités retenues et acceptées par le délégant et les deux délégataires sont les suivantes :

• Pour les périodes de confinement pendant lesquelles le service transport a été interrompu par décision administrative, la contribution forfaitaire financière due par Vienne Condrieu Agglomération au délégataire est diminuée intégralement.

• Les pertes de recettes subies par le délégataire suite à une modification de l'offre demandée par Vienne Condrieu Agglomération (par exemple pendant la période estivale comptenu de la baisse de fréquentation) sont compensées à 100 %.

• Les charges supplémentaires liées à la crise sanitaire ou les pertes de recettes non consécutives à une modification d'offre demandée par Vienne Condrieu Agglomération sont supportées à parts égales entre les parties.

> Dispositif « Ticket de bus par sms »

Mis en place au cours de l'été, l'achat de titres de transport à bord par simple envoi d'un SMS est une nouvelle offre qui simplifie la mobilité des usagers. Le fonctionnement est facile et rapide, les usagers peuvent acheter un ticket unitaire valable 1H en envoyant le mot " MOBI " par SMS au 93700.

Plus de 500 voyageurs utilisent ce dispositif à ce jour.



Zoom

Lancement de la procédure de renouvellement de la prochaine DSP

Dans un objectif de cohérence commerciale et d'optimisation des moyens, Vienne Condrieu Agglomération a fait le choix de regrouper l'ensemble des services de transport urbain en une seule DSP (Délégation de Service Public).

À partir de septembre 2020, la direction Transports et Mobilité a travaillé à redéfinir le cadre juridique de l'exploitation des services arrivant à échéance le 31 décembre 2021 (DSP « rive gauche » et DSP « rive droite ») et à mettre en œuvre la procédure administrative et juridique permettant d'assurer l'exploitation de ces services à compter du 1^{er} janvier 2022.



■ **Prolongation de deux DSP de transports urbains**

En 2018, Vienne Condrieu Agglomération a acté le regroupement de l'ensemble de ses services de transports urbains dans une seule Délégation de Service Public (DSP), avec une prise d'effet initialement prévue au 1er septembre 2021.

Compte tenu des circonstances, relevant de la force majeure, auxquelles l'Agglo a été confrontée (crise sanitaire, installation du nouvel exécutif décalée dans le temps), les DSP de RATP Dev et de Transdev ont été prolongées jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette nouvelle échéance a permis de laisser le temps d'un débat politique, démocratiquement indispensable, et de mener à bien la procédure de renouvellement contractuel au cours du dernier trimestre 2020.

■ **Participation à la démarche commune d'élaboration du PDM, PCAET et PLH**

Le Plan de Mobilité de l'Agglo avait été approuvé par délibération du 13 décembre 2012 et couvrait la période de 2012 à 2017. Il convenait donc de relancer la démarche sur l'ensemble du territoire de Vienne Condrieu Agglomération.

Suite à l'adoption de son Projet d'Agglomération, Vienne Condrieu Agglomération a décidé de réaliser son Plan de Mobilité (PDM), son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et son Programme Local de l'Habitat (PLH) de manière coordonnée. Cette démarche commune et concertée vise à favoriser la transversalité, à renforcer les synergies entre ces schémas sectoriels liés à plusieurs titres et à mutualiser et optimiser les moyens nécessaires aux trois procédures.

Le Schéma Directeur Vélo de l'Agglo, quant à lui, avait été approuvé le 3 octobre 2013. Sa révision est prévue dans le cadre de la réalisation du Plan de Mobilité.

L'année 2020 a été consacrée à la réalisation et à la présentation aux nouveaux élus du diagnostic du Plan de Mobilité.

■ **Plateforme de mobilité territoriale**

La plateforme de mobilité territoriale a été inaugurée en septembre 2020, en présence de messieurs Jean-Yves Chiaro, sous-préfet de Vienne, Jean-Pierre Barbier, président du département de l'Isère, Thierry Kovacs, président de Vienne Condrieu Agglomération et de madame Martine Faïta, maire de Pont-Évêque.

■ **Poursuite du Schéma Directeur d'Accessibilité des transports**

Dans le cadre de son Schéma Directeur d'Accessibilité élaboré en 2007 et actualisé par son Agenda d'Accessibilité Programmé en septembre 2015, l'Agglo consacre chaque année plus de 250 000 € à la mise en accessibilité des quais bus, et environ 300 000 € à l'achat d'un bus accessible. Le coût moyen de mise en accessibilité d'un quai bus est de 12 000 €.

- 76 quais étaient initialement inscrits dans l'ADAP, dont 17 se sont révélés techniquement impossibles à rendre accessibles pour des raisons liées soit à la topographie du terrain, soit à une largeur de trottoir insuffisante ou soit à un cheminement piéton inadapté.

En 2020, le contexte sanitaire a fortement contraint la bonne réalisation du programme envisagé.

Par ailleurs, la mise en accessibilité de plusieurs quais reste suspendue aux études menées dans certains secteurs de Vienne (rue Vimaine, boulevard F. Point, quai Anatole France / vallée de Gère).

2 quais bus ont été aménagés en 2020 :

Arrêt	Commune	Type	Nbre de quais
La Feyta	Pont-Évêque	Urbain	1
Jeu de Paume	Vienne	Urbain	1

- 1 quai réalisé hors ADAP, suite au déplacement du terminus de la ligne 5 : Hôpital Gérontologique



Inauguration de la plateforme de mobilité territoriale



Participants à la journée mobilité 2020



La politique modes doux

■ Stationnement vélos

À la fin du confinement, une enquête interrogeant les citoyens sur leurs attentes pour le développement des modes actifs a confirmé l'importance du sujet stationnement vélo. Une campagne d'arceaux vélos temporaires a donc été lancée et 13 arceaux de 12 places chacun ont été installés dans le centre-ville de Vienne, près des pôles générateurs de déplacements.

Par ailleurs, Vienne Condrieu Agglomération a acquis, Place du Palais, un nouveau local en vue de le transformer en lieu de stationnement vélo, qui, selon les premières projections, permettraient de créer une trentaine de places.

■ Itinéraires cyclables

Pour le développement de la pratique cyclable, le territoire se heurte à des obstacles naturels (fleuves, rivières torrentielles, relief important...) ou infrastructurels (voie ferrée, routes nationales et départementales très fréquentées...).

Les derniers aménagements réalisés ont permis de constituer la colonne vertébrale « nord-sud » d'un réseau cyclable qu'il convient à présent d'étoffer.

La sortie de la ville de Vienne demeure une difficulté majeure, notamment en direction de l'est.

Dans ce contexte, l'Agglo a lancé deux études de faisabilité pour des itinéraires cyclables sur des linéaires techniquement contraints :

- Vallée de Gère,
- Liaison Malissol/centre de Vienne par le chemin des Acqueducs

■ ViaRhôna

Sur le linéaire existant, l'**Agglo est compétente pour l'entretien de ViaRhôna**.

Sur la commune d'Ampuis, et dans le cadre de travaux de requalification de la voirie, le chemin des coutures a bénéficié d'**aménagements visant à améliorer la sécurité des usagers et l'intégration des cycles sur ViaRhôna** :

- Cheminement piéton sur trottoir sécurisé
- Signalisation horizontale (chevrons + picto vélo)

Sur la commune de Sainte-Colombe : la requalification d'une partie de la rue Cochard a permis d'**aménager le secteur en zone de rencontre**. Cet aménagement rend plus confortable la liaison entre Vienne et ViaRhôna par la passerelle de Sainte-Colombe.

■ Challenge mobilité

Chaque année depuis 2011, Vienne Condrieu Agglomération participe au Challenge mobilité de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'agit d'un défi collectif organisé au niveau régional et relayé par les territoires : celui de venir au travail, un jour dans l'année, autrement qu'en voiture individuelle. Cet événement est destiné à promouvoir les modes alternatifs (transports en commun, co-voiturage, vélo, marche à pied...).

Le 22 septembre 2020 était organisée la 10ème édition de l'événement, thématisée sur l'environnement.

Cette année encore, Vienne Condrieu Agglomération était identifiée comme relais local et était inscrite en tant que collectif rassemblant 5 structures : Ville de Vienne, Agglo, Ingerop, IUT et Pôle emploi.

Bilan :

- 13 établissements inscrits (contre 23 l'an dernier, certaines entreprises nous ont fait part de leur réticence à participer, au regard des protocoles sanitaires applicables en entreprise)
- 233 trajets (contre 216 l'an dernier)
- 4 519 km effectués en report modal (contre 4834 km l'an dernier)

Chiffres clés



3 Bus fonctionnant au GNV mis en service

500 utilisateurs du dispositif « Ticket de bus par sms »

4 519 km effectués en report modal lors du challenge mobilité organisé en septembre

13 arceaux de stationnement vélos installés dans le centre de Vienne



La direction des équipements sportifs est composée de 24 collaborateurs :

- 1 directeur

Le stade nautique compte 10 personnes :

- 1 chef de bassin
- 1 responsable technique
- 4 maîtres-nageurs
- 2 caissières-agents d'entretien
- 2 agents techniques

L'équipe du stade nautique est renforcée par des saisonniers pendant la période estivale.

13 agents travaillent dans les autres équipements sportifs :

- 9 gardiens de gymnases
- 2 agents de maîtrise
- 2 agents d'entretien

L'équipe

Équipements sportifs

La mission de la direction des équipements sportifs est de gérer les équipements communautaires dédiés aux sports afin que les clubs sportifs, les scolaires et le grand public puissent profiter au mieux de leur pratique sportive.

Vienne Condrieu Agglomération compte :

- 6 gymnases : les salles spécialisées de Vaganay, vallée de Gère à Vienne, le gymnase du collège de l'Isle à Vienne, le gymnase du collège Grange à Seyssuel, le gymnase Les Portes de Lyon à Vienne, le gymnase du collège Brassens à Pont-Évêque, le gymnase du lycée polyvalent à Saint-Romain-en-Gal
- 1 halle sportive à Saint-Romain-en-Gal comprenant une salle dédiée à la gymnastique, une salle de combat, une salle de musculation et un mur d'escalade
- 1 piste d'athlétisme à Saint-Romain-en-Gal
- 1 piste de BMX à Pont-Évêque
- 1 stand de tir de Saint-Christ à Reventin-Vaugris
- 1 boulodrome à Vienne
- 1 ponton pour les sports nautiques à Saint-Romain-en-Gal
- 2 établissements nautiques : le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal et la piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet

Équipements	Nombre d'heures d'utilisation	Fréquentation annuelle
Salles de Vaganay	238	11 900
Gymnase de l'Isle	1 219	43 010
Gymnase de Seyssuel	1 230	46 275
Gymnase des Portes de Lyon	1 173	25 530
Halle sportive de Saint-Romain-en-Gal	1 495	108 675
Gymnase de Saint-Romain-en-Gal	1 334	33 350
Gymnase de Pont-Évêque	1 219	41 699
Terrain synthétique et piste d'athlétisme de Saint-Romain-en-Gal	598	25 990

■ Quelques faits marquants en début d'année

Le match de volley féminin en Nationale 2 (les 18 et 19 janvier, 9 février), la compétition canine (le 26 janvier), le tournoi de futsal (le 2

février), la compétition régionale de hockey (le 16 février) et le tournoi national de badminton (les 22 et 23 février).



© Pixabay, DR

Zoom

Équipements sportifs et Covid-19

En raison du contexte sanitaire, les établissements sportifs ont connu plusieurs phases de fermeture.

Les nombreuses périodes de confinement ajoutées aux protocoles sanitaires de plus en plus lourds ont fortement perturbé les activités sportives des scolaires et des clubs. Cette situation a entraîné une forte chute des fréquentations.

La capacité d'accueil des piscines a dû être revue pendant la saison estivale afin de répondre aux normes sanitaires mises en place par le gouvernement : 300 clients pour le stade nautique Françoise Clavery-Bouysson et 106 pour la piscine d'Eyzin-Pinet. De fait, les équipements sportifs ont enregistré une baisse de 40 % de leur fréquentation par rapport à celle habituellement recensée durant cette période.

Chiffres clés

336 429

personnes accueillies

1 063 heures en

moyenne d'utilisation de chaque établissement sportif en 2020

■ Les établissements nautiques

Stade nautique de Saint-Romain-en-Gal

• Périodes d'ouverture

- Saison hivernale (perturbée par la situation sanitaire) : du 2 septembre 2019 au 15 mars 2020, du 11 mai au 30 mai 2020 et du 23 octobre au 7 décembre 2020
- Saison estivale : du 22 juin au 12 septembre 2020

• Fréquentation 2020 : 53 601

• Travaux effectués

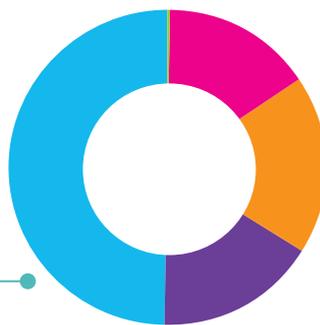
- Fermeture pour vidange obligatoire : du 23 février au 1^{er} mars.

Fermetures dues aux protocoles sanitaires :

- Du 16 mars au 11 mai
- Du 23 octobre au 7 décembre
- Du 22 décembre au 3 janvier 2021

• Compétitions

Aucune compétition n'a été organisée durant l'année.



Zoom

Modernisation et extension du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson

Ouvert en 1967, le stade nautique de Saint-Romain-en-Gal fera l'objet d'un important lifting en 2021 et 2022. Un diagnostic réalisé en 2021 et 2022. Un diagnostic réalisé pointait un déficit en bassin couvert de natation ; carence également identifiée par le schéma directeur du département de l'Isère.

Pour y remédier, le stade nautique, disposant de cinq bassins (deux couverts et trois extérieurs), sera doté d'un troisième bassin couvert à l'issue des travaux. La création de ce bassin en inox sera accompagnée de divers travaux, comme la réhabilitation de l'espace administratif, du hall d'entrée, des vestiaires, de la zone sanitaire et de l'espace bien-être ou encore la rénovation partielle des plages existantes. La reprise des façades, vitrages et toitures, et le réaménagement des abords et du parking, sont également prévus.

Coût prévisionnel des travaux : 12,7 M € TTC

Chiffre clés

53 601 utilisateurs

3 fermetures dues au contexte sanitaire



Piscine Lucien Millet à Eyzin-Pinet

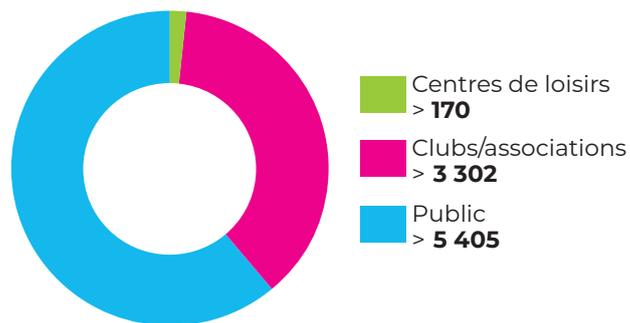
- **Périodes d'ouverture**

- Ouverture du 22 juin au 31 août.

- **Fréquentation 2020 : 8 877**

- **Compétitions**

Aucune compétition n'a été organisée durant l'année.



Chiffre clés



8 877 utilisateurs

5 405 utilisateurs " grand public " accueillis,
soit une hausse de 5,7 % par rapport à 2019



La parole aux citoyens



Je m'intéresse
à la vie
du territoire

Je souhaite
m'impliquer pour
l'intérêt général

Je souhaite
contribuer à la
concertation

Venez nous
rejoindre !



04 82 06 33 23 - cdd@vienne-condrieu-agglomeration.fr

cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr



Conseil de développement de Vienne Condrieu Agglomération

Conseil de Développement

Le Conseil de Développement est une instance de démocratie participative créée par la loi Voynet de 1999. Il a été mis en place dès 2004 pour accompagner le développement de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois. Il est composé de citoyens volontaires et bénévoles impliqués à titre personnel pour l'intérêt qu'ils portent à l'Agglo et à son développement, dans un état d'esprit constructif et le souhait de s'investir pour l'intérêt général. Jusque-là, ce conseil avait pour unique mission d'apporter à l'Agglo le regard des citoyens sur les projets du territoire et de soumettre aux élus des propositions d'usage afin de les éclairer dans leurs choix.

En 2020, malgré la crise sanitaire et les difficultés à animer les groupes de travail, le Conseil de Développement de Vienne Condrieu Agglomération a finalisé son **avis relatif à la Mobilité** avec des propositions pour lutter contre l'autosolisme. Le conseil a également avancé dans sa **réflexion sur la Qualité de l'Air**, dans le but d'alimenter le plan Climat Air Énergie Territorial en cours d'élaboration.

Des échanges constructifs avec les élus et les techniciens concernés ont permis l'identification de propositions concrètes, réalistes et pragmatiques réunies au sein de neuf fiches actions : mesure de la qualité de l'air, agriculture, arboriculture, agroforesterie, brûlage, chauffage au bois, mobilité, espaces verts et industrie.

Toujours soucieux **d'associer au mieux les habitants** dans ses réflexions et ses travaux, le CdD a également consulté la population sur les sujets qui lui paraissent prioritaire à traiter. Un questionnaire a été diffusé via internet, relayé par l'Agglo et les communes à partir du 14 décembre 2020. Les résultats nourriront les futurs travaux du Conseil de Développement.

Avec l'installation du nouvel exécutif, pour la première fois, un **conseiller délégué en charge de la Concertation, de l'Évaluation et des relations avec le Conseil de Développement a été désigné**. Par ailleurs, l'Agglo a décidé de renforcer le rôle du Conseil de Développement et de lui confier de nouvelles missions pour le mandat 2020-2026.

Un **nouveau Protocole de Coopération** a été adopté par le Conseil Communautaire le 10 novembre 2020. Afin d'associer au mieux les habitants et usagers aux politiques menées, le Conseil de

Évolution des effectifs du CdD, de 2013 à 2020



Développement **accompagnera désormais l'Agglo dans sa politique de concertation**. Dans le même souci d'associer des usagers et de garantir l'efficacité de l'action publique, le CdD **contribuera à l'évaluation de l'action de l'Agglo**. Il apportera son regard sur les indicateurs retenus pour mesurer l'impact des projets menés, sur le quotidien des habitants. Le Conseil de Développement **continuera enfin**

à être force de proposition pour les élus et poursuivra sa mission actuelle d'aide à la décision via la rédaction d'avis thématiques en lien avec les compétences de l'intercommunalité.

Afin de faire connaître cette instance, d'étoffer son effectif et de permettre la participation d'habitants de l'ensemble des communes, un **appel à candidatures** a été lancé par l'Agglo décembre 2020, en vue de recomposer le Conseil de Développement qui s'investira sur ces trois missions pour le mandat 2020-2026.

Un bilan d'activité spécifique au CdD et plus complet est édité chaque année, il peut être consulté sur cdd.vienne-condrieu-agglomeration.fr.

Chiffres clés

13 communes représentées (20 après le recrutement)

26 réunions des groupes de travail

5 réunions du bureau

2 assemblées plénières

27 habitants participant au CdD (56 nouveaux candidats après l'appel à volontaires)



Le budget de l'Agglo se structure de la manière suivante :

- 1 budget principal
- 7 budgets annexes : les transports et déplacements, l'immobilier d'entreprises, les zones économiques, l'assainissement, l'eau potable, la base de loisirs de Condrieu et le parc de stationnement de l'espace Saint-Germain.

Le budget



L'Agglo résiste à la crise, préserve ses équilibres et soutient l'activité

Vienne Condrieu Agglomération a subi en 2020, comme tous les territoires, les effets de la pandémie de Covid-19 et de la crise qui en résulte. La situation financière saine et robuste de l'Agglo lui a toutefois permis de traverser cette crise en préservant ses équilibres et en contribuant à la relance économique.

Synthèse du compte administratif 2020

■ Budget principal

Si les recettes du budget principal affichent encore une bonne tenue en 2020 avec une hausse de 4,4 % par rapport à l'année précédente, les impacts de la crise vont se mesurer sur plusieurs années et risquent de se faire sentir plus particulièrement en 2022, avec la baisse de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Il a donc été nécessaire de **constituer une réserve dans le cadre du budget supplémentaire 2020 afin de préserver l'avenir.**

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent elles aussi en 2020 (+ 3,2 %), mais dans une moindre mesure que les recettes grâce à :

- **Des dépenses d'activités maîtrisées**, en baisse de 1,1% par rapport à 2019,

- **Une hausse contenue de la masse salariale** : celle-ci évolue en effet de + 3,7 %, déduction faite de la masse salariale des budgets annexes qui est remboursée au budget principal et qui intègre désormais les effectifs nécessaires à l'exercice de la compétence eau potable transférée le 1^{er} janvier 2020.

À noter qu'à périmètre constant, hors transfert de la compétence eau potable, **les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal n'augmentent que de 0,8 % alors que les recettes réelles progressent de 3,3 %.**

Il résulte de cette maîtrise de la section de fonctionnement une épargne nette de 7,3 M€ dans le budget principal, en hausse de 10 % par rapport à l'année précédente.

L'équilibre financier est également maintenu dans le domaine de la gestion des déchets, avec des recettes propres (TEOM, redevances spéciales, recettes des éco-organismes), qui couvrent les charges du service.

Dans l'objectif de préserver l'avenir, **l'Agglo s'est aussi efforcée de soutenir l'activité sur le territoire.** Elle y a contribué de deux manières :

- D'une part, **en poursuivant son action malgré les confinements successifs** :

elle a ainsi réalisé 19,8 M€ de dépenses d'équipement, restant ainsi dans la moyenne des deux années précédentes en dépit des décalages dans l'exécution des travaux. Grâce à une capacité d'autofinancement consolidée, cet effort a pu être réalisé en limitant le recours à l'emprunt à 4 M€,

- D'autre part, **en mobilisant près de 475 000 € d'aides aux entreprises**, adossées aux dispositifs mis en place par la région Auvergne-Rhône-Alpes (voir zoom ci-contre).

■ Budgets annexes

Le budget des transports et déplacements a été sensiblement impacté par la baisse d'activité liée aux mesures sanitaires, avec une perte d'environ 9 % sur les recettes du versement mobilité alors que les dépenses réelles ont augmenté de 1,6%. Il en résulte une dégradation de l'épargne nette qui s'élève toutefois encore à un peu plus de 850 000 €, préservant ainsi la capacité d'investissement au sein de ce budget.

L'année 2020 a également été le premier exercice du **budget de l'eau potable**. Comme les autres budgets annexes, il dégage un autofinancement significatif qui permet de conduire la modernisation et l'amélioration du rendement des réseaux.

■ Dette

Grâce à un montant emprunté inférieur au capital remboursé, **l'Agglo poursuit sa trajectoire de désendettement.** Avec un encours de 61,4 M€ au 31/12/2020, incluant désormais les emprunts liés à la compétence eau potable, celle-ci reste saine et raisonnable puisque sa durée de remboursement est limitée à 3 ans et 3 mois sur le budget principal.

Covid-19 : L'Agglo soutient les entreprises du territoire

Près de 475 000 €, c'est le montant des interventions réalisées en 2020 par l'Agglo pour contribuer au maintien de l'activité sur le territoire dans le contexte de la crise sanitaire, en plus des crédits affectés habituellement au développement économique. Un effort qui a pris plusieurs formes.

Tout d'abord, l'abondement du fonds d'urgence régional pour le tourisme à hauteur de 180 000 €, qui a permis à la Région de soutenir 51 entreprises pour un montant total de 238 473 €. Dans le même temps, l'Agglo a apporté une aide complémentaire aux entreprises éligibles à ce fonds tourisme pour un montant total de 114 236,50 €.

Par ailleurs, l'Agglo a abondé le fonds d'urgence dédié aux microentreprises aux côtés de la Région et de la Banque des Territoires, à hauteur de 180 000 € pour chaque entité. Trente-trois entreprises ont ainsi bénéficié d'avances remboursables pour un total de 381 000 €.

Ce sont donc près de 734 000 € qui ont été injectés dans le tissu économique local avec le concours de Vienne Condrieu Agglomération, pour faire face aux premières conséquences de la crise sanitaire.

Il ne s'agit là que d'un bilan provisoire, puisque l'Agglo a décidé de poursuivre l'accompagnement des entreprises en participant à l'aide à l'investissement destinée aux commerces et autres activités avec de la vente aux particuliers (exploitants agricoles, acteurs touristiques, etc.), mise en place par la Région début décembre 2020. À ce titre, l'Agglo verse une aide complémentaire à hauteur de 50 % de la subvention régionale.

La section fonctionnement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **69 216 774 €**.

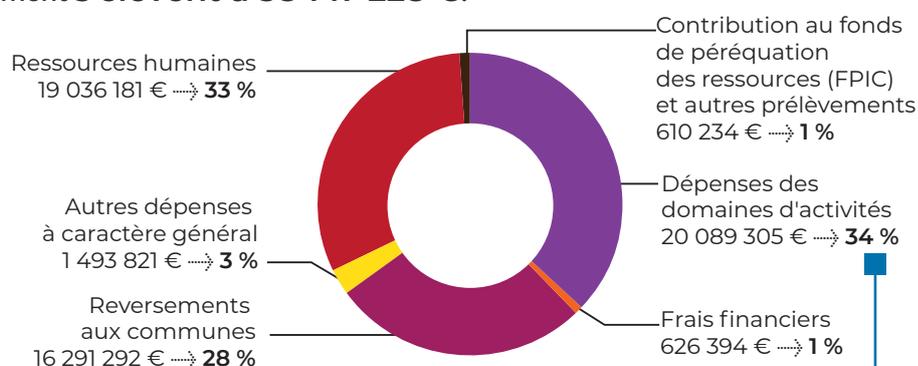
Répartition des recettes réelles de fonctionnement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à **58 147 228 €**.

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



L'épargne brute dégagée par la section de fonctionnement, qui mesure la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles, **atteint 11 069 547 € en 2020**. Il est à noter que cette épargne inclut le produit d'une cession d'actif à hauteur de 634 590 € dont 612 340 € liés à la rétrocession d'un bien en portage foncier.

Le résultat propre à l'exercice 2020, correspondant à la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses, **s'établit à 8 415 313 €**.

·Économie, tourisme, Jazz à Vienne	1 890 874 €
·Subventions d'équilibre budgets annexes éco/tourisme	375 540 €
·Emploi, formation, insertion	513 683 €
·Aménagement du territoire	370 616 €
·Politique de l'habitat	465 382 €
·Cohésion sociale et politique de la ville	543 046 €
·Jeunesse	27 581 €
·Petite enfance	1 159 786 €
·Service téléalarme	153 519 €
·Politiques territoriales	125 144 €
·Voirie communautaire	1 625 908 €
·Eaux pluviales et rivières	744 034 €
·Équipements sportifs	381 936 €
·Piscines	429 828 €
·Subvention d'équilibre budget des transports	1 120 000 €
·Environnement, nature, plan climat	223 775 €
·Gestion des déchets	6 686 493 €
·Maintenance du patrimoine et moyens techniques	301 561 €
·Soutien aux événements intercommunaux	40 440 €
·Fourrière animale	71 618 €
·Contribution au service incendie	2 838 537 €

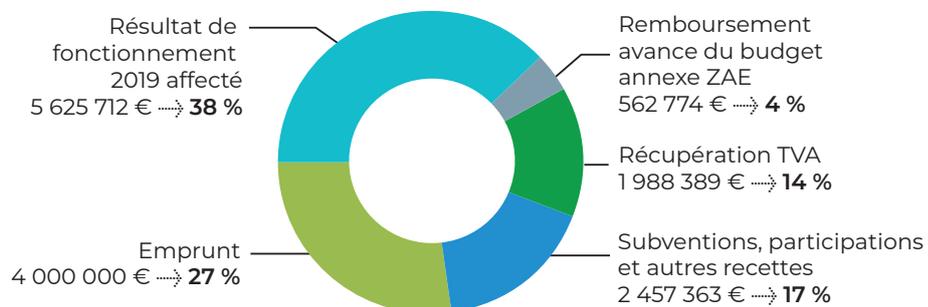
Répartition des dépenses de fonctionnement dans les domaines d'activité (hors dépenses de personnel)

La section investissement du budget principal

■ Principaux postes de recettes

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à **14 634 238 €** (hors opérations patrimoniales).

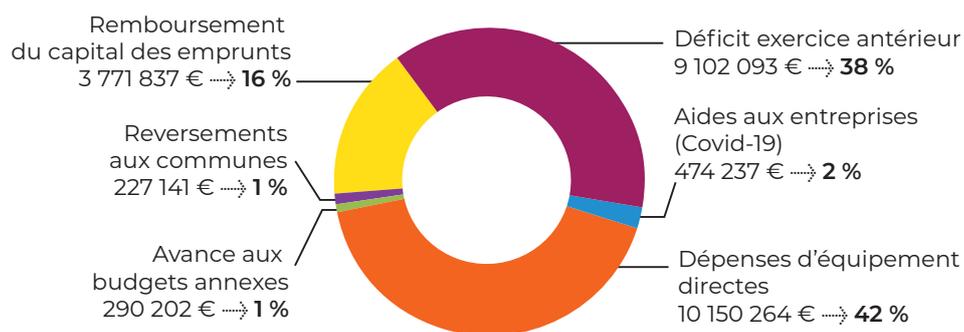
Répartition des recettes réelles d'investissement



■ Principaux postes de dépenses

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à **24 015 773 €** (hors opérations patrimoniales).

Répartition des dépenses réelles d'investissement



Modernisation et extension du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à Saint-Romain-en-Gal

Les dépenses d'équipement de l'Agglo (tous budgets)

Elles correspondent aux dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital de la dette et hors opérations financières et patrimoniales. Elles s'élèvent à 19 808 113 € en 2020.

■ Répartition des dépenses d'équipement de l'Agglo

• par budget :

> Budget principal	10 851 641 € (y compris reversements aux collectivités)
> Budget transports et déplacements	1 457 630 €
> Budget immobilier d'entreprises	639 145 €
> Budget zones économiques	75 581 €
> Budget assainissement	3 751 238 €
> Budget eau potable	2 508 696 €
> Budget base de loisirs de Condrieu	352 762 €
> Budget parc de stationnement de l'espace Saint-Germain	171 420 €



• par domaine d'activité :

Transports et déplacements
1 457 630 €

- Achèvement de la Plateforme de Mobilité
- Renouvellement du matériel roulant, réseau et billetterie
- Poursuite de la mise en accessibilité des arrêts de bus
- Acquisition et aménagement d'un local à vélos

Maintenance patrimoine et informatique
1 416 526 €

- Maintien à niveau des bâtiments
- Aménagement et rénovation thermique du bâtiment Antarès
- Renouvellement des véhicules et équipements
- Informatique (services de l'Agglo et écoles)
- Signalétique et communication

Aménagement et rénovation urbaine
397 885 €

- PLU des communes
- Aménagements urbains vallée de la Gère et Vienne Sévenne

Petite enfance et téléalarme
398 056 €

- Achèvement de la micro-crèche Les Elfes du Meunier à Moidieu-Détourbe
- Maintien à niveau des équipements de la petite enfance
- Maintien à niveau des équipements du service téléalarme

Politique de l'habitat
482 061 €

- Soutien aux opérations de réhabilitation de l'habitat
- Participation à la construction de logements sociaux
- Maintien à niveau des aires d'accueil des gens du voyage

Économie et tourisme
3 063 659 €

- Création et aménagement de zones économiques
- Immobilier d'entreprises
- Soutien au commerce
- Aides aux entreprises (Covid-19)
- Poursuite de la Maison du Festival
- Tourisme : aménagement de sites, soutien aux hébergements, pavillon du tourisme
- Dernière phase du projet water jump sur la base de loisirs de Condrieu
- Parking en ouvrage de l'Espace Saint-Germain

Voirie communautaire
4 292 080 €

- Renouvellement des chaussées
- Aménagements de sécurité liés au Plan de Déplacements Urbains
- Ouvrages d'art (ponts)
- Aménagement de pistes cyclables
- Requalification des zones d'activités

Environnement et gestion des déchets
565 276 €

- Renouvellement du matériel de collecte (bennes GNV) et des bacs
- Poursuite du déploiement des conteneurs enterrés
- Déploiement et amélioration des abords des points d'apport volontaire
- Maintien à niveau des équipements

Équipements sportifs et piscines
933 413 €

- Modernisation et extension du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson
- Maintien à niveau des stades nautiques, des gymnases, des terrains de sport et de leurs équipements
- Sécurisation et mise aux normes énergétiques des gymnases

Cycle de l'eau
6 801 527 €

- Réhabilitation et extension des réseaux d'assainissement
- Travaux sur les réseaux d'eaux pluviales
- Travaux de raccordement à la station d'épuration Vienne Sud
- Travaux sur les stations d'épuration
- Renouvellement des conduites d'alimentation en eau potable

Le recours à l'emprunt

	Capital remboursé en 2020	Emprunts inscrits en 2020 (BP+reports+DM)	Emprunts réalisés en 2020	Emprunts reportés en 2021
Budget principal	3 771 837 €	13 909 000 €	4 000 000 €	4 000 000 €
Transports et déplacements	184 542 €	- €	- €	- €
Immobilier d'entreprises	173 695 €	1 542 993 €	- €	1 368 000 €
Assainissement	1 287 034 €	2 000 000 €	- €	- €
Eau potable	627 441 €	- €	- €	- €
Base de loisirs de Condrieu	69 058 €	312 799 €	- €	- €
TOTAL	6 113 607 €	17 764 792 €	4 000 000 €	5 368 000 €

Pour financer 19,8 millions d'euros d'investissement réalisés en 2020, l'Agglo a mobilisé 4 millions d'euros d'emprunts. En remboursant parallèlement 6,1 millions d'euros de capital, Vienne Condrieu Agglomération poursuit une trajectoire de désendettement.

Les emprunts reportés (5 368 000 €) sont à mettre en rapport avec les crédits d'investissement reportés (13 436 000 €).



Parking en ouvrage de l'Espace Saint-Germain

La dette

Avec un **encours global de 61 376 873 €** au 31 décembre 2020, la dette de Vienne Condrieu Agglomération a diminué de près de 2,1 M€ au cours de l'année. L'encours au titre du budget principal est quant à lui en très légère hausse, avec un montant de 36 042 451 €.

> L'Agglo n'a pas dans son portefeuille d'emprunt à risque, indexé par exemple sur des taux de change. Son exposition au risque de taux reste bien proportionnée entre les emprunts à taux fixe (68 % du total) et les emprunts à taux variable (32 % du total).

> Le coût de la dette est raisonnable car le taux d'intérêt moyen oscille entre 1,12 % et 4,05 % selon les budgets.

> Enfin, la durée du remboursement qui est définie par le ratio « en cours de la dette/épargne brute » est également raisonnable puisqu'elle est de 3 ans et 3 mois pour le budget principal. Elle oscille entre 1 an et 3 mois pour le budget immobilier d'entreprises et 5 ans et 4 mois pour le budget assainissement.

Au global, ces durées restent bien en deçà des 12-15 ans de remboursement qui constituent le seuil « critique » généralement admis pour les collectivités locales.

Chiffres clés

98 M€ de recettes réelles de fonctionnement (tous budgets)

78,4 M€ de dépenses réelles de fonctionnement (tous budgets)

19,8 M€ de dépenses d'équipement (tous budgets)

ADEME : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie	CNO : Comité Nationale pour l'Énotourisme
ADIL : Agence Départementale pour l'Information sur le Logement	CONIB : Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre
ADP : Avant Projet Définitif	CNR : Compagnie Nationale du Rhône
ADS : Autorisation du Droit des Sols	CODIR : COmité DIRecteur
AGEDEN : Association pour une GEstion Durable de l'Énergie	COHPHRA : Connaissance de l'Offre d'Hébergement et des Personnes Hébergées en Rhône-Alpes
Ad'AP : Agenda d'Accessibilité Programmée	COPIL : COmité de PILotage
Agence de l'Eau RMC : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse	CONIB : Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre
AMAP : Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	CPE : Contrat Petite Enfance
AMO : Assistance à Maîtrise d'Ouvrage	CRAIG : Centre Régional Auvergne- Rhône-Alpes de l'Information Géographique
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat	CS : Collecte sélective
ANATEEP : Association Nationale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public	CSDU : Centre de Stockage des Déchets Ultimes
ANC : Assainissement non collectif	CT : Comité Technique
ANRU : Agence Nationale de Rénovation Urbaine	CTP : Comité Technique Paritaire
AOM : Autorité Organisatrice de la Mobilité	DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
AOT : Autorisation d'Occupation Temporaire (du domaine public)	DEEE : Déchets d'Équipements Électroniques et Électriques
ASV : Atelier Santé Ville	DGF : Dotation Globale de Fonctionnement
BA : Budget annexe	DIRECCTE : Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
BBC : Bâtiment Basse Consommation	DOB : Débat d'Orientation Budgetaire
BOM : Bennes à Ordures Ménagères	DPD : Délégué à la Protection des Données
BP : Budget Principal	DPU : Droit de Prémption Urbain
CAF : Caisse d'Allocations Familiales	DPUR : Droit de Propriété Urbain Renforcé
CAMSP : Centre d'Action Médico-Social Précoce	DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
CAO : Commission d'Appel d'Offres	DSC : Dotation de Solidarité Communautaire
CAP : Commission Administrative Paritaire	DSP : Délégation de Service Public
CAPE : Centre d'Accueil Petite Enfance	EAJE : Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant
CAPI : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Isère	EJE : Éducatrice de Jeunes Enfants
CAUE : Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement	EM : Emballages Ménagers
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale	ENS : Espace Naturel Sensible
CCSPL : Commission Consultative des Services Publics Locaux	EP : Eaux pluviales
CCRC : Communauté de Communes de la Région de Condrieu	EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale
CdD : Conseil de Développement	EPIC : Établissement Public à caractère Industriel et Commercial
CDAC : Comité Départemental d'Aménagement Communal	EPORA : Établissement Public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
CDSP : Commission de Délégation de Service Public	ERP : Établissement Recevant du Public
CERF-RA : Centre d'Échanges et de Ressources Foncières en Rhône-Alpes	ESAT : Etablissement et Service d'Aide par le Travail
CEJ : Contrat Enfance Jeunesse	EU : Eaux Usées
CET : Centre d'Enfouissement Technique	FEDER : Fonds Européen de Développement Régional
CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires	FISAC : Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce
CHR : Cafés Hôtels Restaurants	FSE : Fonds Social Européen
CHS : Comité Hygiène et Sécurité	FPH : Fonds de Participation des Habitants
CHSCT : Comité Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail	GART : Groupement des Autorités Responsables de transport
CIAPH : Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées	GDV : Gens du Voyage
CIID : Commission Intercommunale des Impôts Directs	GEMAPI : GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
CISPD : Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	GEM : Groupe d'Entraide Mutuelle
CLD : Conseil Local de Développement	GES : Gaz à Effet de Serre
CLECT : Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées	GFI : Groupe Foncier Installation
CLH : Comité Local de l'Habitat	GNV : Gaz Naturel pour Véhicules
CLS : Contrat Local de Santé	GRPS : Service Général de Radiocommunication (General Packet Radio Service)
CLSM : Conseil Local de Santé Mentale	GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

HQE : Haute Qualité Environnementale	PNR : Parc Naturel Régional (du Pilat)
IAE : Insertion par l'Activité Économique	PNRU : Nouveau Programme National de Renouveau Urbain
IC : Intérêt Communautaire	PR : Parc Relais
INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques	PRE : Programme de Réussite Éducative
JAV : Jazz à Vienne	PRPGD : Plan Régional de Prévention et Gestion des Déchets
JM : Journaux /Magazines	PTI : Pacte Territorial d'Insertion
JRM : Journaux Revues Magazines	RAM : Relais Assistants Maternels
LAEP : Lieu d'Accueil Enfants Parents	RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données
MAM : Maison d'Assistants Maternelles	RIFSEEP : Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
MARS : Mission d'Accompagnement Relais Soins	RIVHAJ : Relais d'Initiative dans la Ville pour l'Habitat des Jeunes
MITRA : Mission d'Ingénierie Touristique Rhône-Alpes	ROJ : Relais Oxyjeunes
MJC : Maison des Jeunes et de la Culture	RPQS : Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
MLIR : Mission Locale Isère Rhodanienne	RSA : Revenu de Solidarité Active
MLRS : Mission Locale Rhône Sud	RTC : Réseau Téléphonique Commuté
MOE : Maître d'œuvre	SAP : Services à la Personne
MRU : Maison du Renouveau Urbain	SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale
MSP : Maison des Services Publics	SDA-Ad'AP : Schéma Directeur d'Accessibilité et Agenda d'Accessibilité Programmée
MSA : Mutualité Sociale Agricole	SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
OAP : Opération d'Aménagement et de Programmation	SEM : Saint-Étienne Métropole
OFPI : Observatoire Foncier départemental Partenarial de l'Isère	SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique
OMR : Ordures Ménagères Résiduelles	SIAO : Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation
ONF : Office National des Forêts	SIAMVG : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Moyenne Vallée du Gier
OPAH : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat	SIEMLY : Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais
OPCA : Organisme Paritaire Collecteur Agréé	SIG : Système d'Information Géographique
OREGES : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre	SIRRA : Syndicat Isérois des Rivières Rhône Aval
OT : Office de Tourisme	SMT AML : Syndicat Mixte de Transport de l'Aire Métropolitaine Lyonnaise
OùRAI : Où vous voulez en Rhône-Alpes	SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
PADD : Projet d'Aménagement et de Développement Durable	SRADDET : Schéma Régional d'Aménagement et De Développement du Territoire
PAEJ : Point Accueil Écoute Jeunes	SyGR : Syndicat mixte du Gier Rhodanien
PALHDI : Plan départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées en Isère	SYSEG : SYndicat pour la Station d'Épuration de Givors
PAPI : Programmes d'Actions de Prévention contre les Inondations	SYTRAL : SYndicat mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise
PAV : Point d'Apport Volontaire	TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères
PAVE : Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics	TEPCV : Territoires à Énergie Positive pour la Croissance Verte
PCAET : Plan Climat Air Énergie Territorial	TEPOS : Territoires à Énergie POSitive
PDAHI : Plan Départemental d'Accueil, d'Hébergement et d'Insertion	TER : Transport Express Régional
PDIE : Plan de Déplacements InterEntreprises	TIPI : Titre Payable sur Internet
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée	TPMR : Transport de Personnes à Mobilité Réduite
PDM : Plan de Déplacements et de Mobilité	VAE : Vélo à Assistance Électrique
PDU : Plan de Déplacements Urbains	VPI : VidéoProjecteur Interactif
PIJ : Point Information Jeunesse	ZAC : Zone d'Aménagement Concerté
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration	ZAE : Zones d'Activités Économiques
PLH : Programme Local de l'Habitat	ZPPAUP : Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
PLIE : Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi	
PLS : Prêt Locatif Social	
PLU : Plan Local d'Urbanisme	
PLUI : Plan Local d'Urbanisme d'Intérêt communautaire	
PLUS : Prêt Locatif à Usage Social	
PMR : Personnes à Mobilité Réduite	

